Grand Projet de Ville

VAULX-EN-VELIN

Contrat de Ville

Convention locale d'application Vaulx-en-Velin

SOMMAIRE

PREAMBULE

INTRODUCTION

LE CONTEXTE LOCAL ET INTERCOMMUNAL 13
LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 18

I. DIAGNOSTIC

I.1 UN DIAGNOSTIC LOCAL RÉVÉLANT LE DYNAMISME ET LES FRAGILITÉS DE LA VILLE 29

I.1.1 AU REGARD DU PILIER « COHÉSION SOCIALE » 29

- Une démographie dynamique caractérisée par la grande jeunesse de sa population 30
  - **Une Ville marquée par un accroissement important de la population ces dernières années avec l'arrivée de nouveaux habitants**
  - **Une dynamique démographique très forte**
  - **Une forte représentation des jeunes et des enfants**
- Une Ville caractérisée par une vie sociale et culturelle riche, soutenue par les pouvoirs publics 31
  - **Un tissu associatif dense**
  - **Des évènements locaux quotidiens ; des évènements rayonnant au-delà des frontières communales**
  - **Des acteurs culturels installés durablement sur le territoire**
- Une population restant marquée par la précarité au regard de la situation métropolitaine, des écarts se creusant à l'interne 33
  - **Le maintien de la précarité financière**
  - **Une précarisation des ménages croissante mesurée par les dispositifs de droit commun**
- Une population touchée par des phénomènes de décrochage précoces (Éducation, emploi, santé) 36
  - **Des décrochages en matière d'éducation / Formation**
  - **Des difficultés d'accès à l'emploi qui se maintiennent chez les moins de 25 ans**
  - **L'accès aux soins et la problématique santé : des points de vigilance**

I.1. 2 AU REGARD DU PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN » 40

- Un potentiel d'espaces naturels exceptionnel ; des infrastructures routières performantes mais un territoire défavorisé quant à l'offre en matière de transport en commun structurante 40
  - **Des atouts environnementaux**
  - **Un positionnement au carrefour des infrastructures routières**

• Un projet de renouvellement urbain d'envergure restant à concrétiser sur le site d'intérêt national « Grand Mas » et sur le quartier d'intérêt régional « La Balme » 42

- Des actions d'aménagement et d'amélioration des espaces extérieurs d'envergure
- Des opérations immobilières qui diversifient l'offre de logements sur la Ville et requalifie l'habitat existant

• La GSUP : des fondamentaux à consolider dans le droit commun, des démarches partenariales à poursuivre en accompagnement de la rénovation urbaine 47

- Une veille territoriale et des démarches partenariales par quartier à poursuivre, en mobilisant plus fortement le droit commun
- Un cadre de vie nettement amélioré et un niveau de qualité de service satisfaisant, mais la permanence de difficultés liées au vandalisme
- Des problèmes de propreté et de gestion des ordures ménagères qui demeurent importants, malgré les actions de sur-entretien et de sensibilisation
- Un renforcement de la présence de proximité à conforter dans le cadre du droit commun
- Des expérimentations en matière de lutte contre la précarité énergétique et d'éco-mobilité à poursuivre dans la logique de réduction des charges des ménages et du développement durable
- Une participation des habitants qui ne cesse de se fragiliser, malgré les actions développées pour favoriser leur implication dans la vie de quartier

• Une diversification de l'habitat, qui doit se poursuivre, pour attirer de nouvelles populations, tout en favorisant également les parcours résidentiels pour les ménages vaudais 50

- Un parc social qui reste dominant et accueille une population de plus en plus précaire, jouant un rôle de parc très social au niveau de l'agglomération
- Un parc privé qui reste fragile caractérisé notamment par l'habitat collectif hérité de la ZUP

• Un maillage d'équipements publics et d'offre de services sous dimensionné par rapport aux évolutions démographiques et en voie de délitement 55

- Un taux d'équipement / de couverture inférieur au reste de l'agglomération dans de nombreux domaines
- Des équipements et espaces publics de proximité, des équipements structurants

I.1.3 AU REGARD DU PILIER « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION » 57

• Un tissu économique dynamique à fort potentiel dont l'attractivité reste à améliorer 57

- Un Nombre important d'établissements présents sur la commune
- Une animation du tissu économique s'appuyant sur des associations
- Une inadéquation de l'offre ne permettant pas l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises
- Une dimension ESS à conforter

• Des potentialités d'emplois locaux ne bénéficiant que peu aux vaudais fortement touchés par le chômage 59

- Une concentration de l'emploi supérieure à la moyenne de l'agglomération
- Un niveau de qualification et de formation en progression de la population active en déséquilibre avec l'offre d'emploi présente
- Des dispositifs d'accès à l'emploi existants mais sous exploités

• Une offre commerciale diverse restant fragile ne permettant pas l'identification d'un centre ville attractif 63

- Des polarités en transition urbaine, pénalisées par un environnement qui se dégrade et qui ne bénéficient pas encore de l'arrivée des nouveaux logements et de la restructuration urbaine en cours
- Un centre-ville au développement encore incertain
- Des mesures de soutien déjà en place restant à conforter

I.1.4 AU REGARD DU PILIER « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ » 65

• Une transformation de la Ville qui n'est pas perçue positivement par la majorité des habitants..... 65

- L'absence de renforcement de la participation aux élections
- Des points d'appui pour le développement de la participation citoyenne
- Une vie sociale riche restant à structurer
- Des partenariats innovants à consolider

• Des incivilités prégnantes qui fragilisent le vivre ensemle..... 66

- Des dégradations annuelles liées au vandalisme
- Des actions visant à l'amélioration de la tranquillité - sécurité mises en place depuis plusieurs années

I.2 UNE LECTURE PAR QUARTIERS 67

II. AXES STRATÉGIQUES

II.1 LE CADRE MÉTROPOLITAIN 69
II.2 LE CADRE LOCAL 69

III. ENJEUX LOCAUX ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

III.1 LES ENJEUX LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE 71

III. 1.1 FAIRE DE L'ÉDUCATION LE LEVIER DES RÉUSSITES INDIVIDUELLES 71

Obj. 1. Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels
Obj. 2 Favoriser l'implication et l'assise locale des acteurs universitaires et économiques ainsi que les services municipaux en matière de réussite éducative, d'orientation et d'insertion
Obj. 3 Accueillir sur le territoire des équipements éducatifs innovants

III. 1.2 FAVORISER LES CONDITIONS DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS 72

Obj. 1 Impulser une dynamique de projet social sur le Grand Mas structurée autour des équipements publics « Maison de quartier » et « Médiathèque »
Obj. 2 Poursuivre le développement des actions parentalité sur la Ville
Obj. 3 Accompagner les publics les plus fragiles dans leurs accès aux droits
Obj. 4 Améliorer les conditions de l'accès aux soins et la coordination de la problématique handicap
Obj. 5 Soutenir la vie associative locale, les associations structurantes tout comme les associations de quartier qui favorisent au quotidien les habilités sociales des habitants
Obj. 6 Favoriser l'émergence de projets culturels en s'appuyant sur les acteurs locaux
Obj. 7 Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale
Obj. 8 Soutenir et développer la dynamique sportive sur la Ville

III. 1.3 ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT 76

Obj. 1 Renforcer la participation des habitants dans la conduite des projets menés sur la Ville
Obj. 2 Engager une stratégie de marketing territorial global permettant d'accompagner un changement d'image des quartiers en difficulté et plus globalement de la Ville
Obj. 3 Soutenir les initiatives relatives à la valorisation des mémoires locales
Obj. 4 Créer les ponts nécessaires entre habitants actuels et nouveaux par l'intermédiaire des équipements et des évènements sur la Ville
Obj. 5 Mettre en place des actions innovantes à destination des habitants relogés en s'appuyant notamment sur des lieux de sociabilité à créer
Obj. 6 Mettre en place des actions d'appropriation de la ville auprès du public jeune
Obj. 7 Conforter la place et le rôle des professionnels de la médiation sociale et familiale ainsi que de la prévention spécialisée dans les territoires QPV

III. 2 LES ENJEUX LIÉS AU CADRE DE VIE ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN 79

III. 2.1 FAIRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA GRANDE ILE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 79

Obj. 1 Créer les conditions de réalisation d'un projet exemplaire en matière de développement durable sur le Mas du Taureau, en s'appuyant sur les potentialités du territoire et ses atouts environnementaux
Obj. 2 Structurer le projet « Grande ile » autour d'une offre en TC structurante à l'échelle des enjeux du territoire
Obj. 3 Poursuivre le maillage urbain à l'échelle de la Grande île
Obj. 4 Diversifier l'offre de logements en termes de forme et de statuts afin de favoriser les parcours résidentiels des ménages sur la Ville et promouvoir la mixité sociale
Obj. 5 Favoriser la mixité fonctionnelle sur le territoire en développant notamment une offre en matière de locaux tertiaires et artisanaux
Obj. 6 Améliorer le parc social existant de logements à travers notamment un programme de rénovation énergétique des résidences non impactées par de futures
Obj. 7 Venir en soutien des copropriétés en difficulté et accompagner par des actions préventives les copropriétaires, notamment les primo-accédants
Obj. 8 Soutenir une programmation d'équipements publics (écoles et sports, petite enfance, éducation, culture…) à la mesure de la politique démographique affichée dans les projets urbains en cours (ZAC Mas du Taureau, ZAC Hotel de Ville, ZAC Grappinière)
Obj. 9 Conduire des projets innovants en matière d'habitat répondant aux besoins de publics cibles

III.2.2 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE GÉNÉRAL DES HABITANTS 85

Obj. 1 Réorganiser la veille territoriale en lien avec les instances de participation citoyenne existantes au regard des enjeux territoriaux
Obj. 2 Poursuivre l'amélioration de la gestion et du fonctionnement dans le parc social et sur les espaces publics
Obj. 3 Renforcer l'accompagnement des copropriétés fragiles ou dégradées, notamment avec des enveloppes financières spécifiques mais aussi en ayant une veille particulière sur les programmes neufs
Obj. 4 Organiser la gestion des terrains en attente de projet en construisant un plan d'action spécifique
Obj. 5 Accompagner les projets relatifs à la nature en Ville, et plus largement liés au développement durable

III.2.3 POURSUIVRE LE MAILLAGE TERRITORIAL DE LA VILLE ET SON LIEN À LA MÉTROPOLE 87

Obj. 1 Créer un corridor universitaire au mas du Taureau autour des sciences en impulsant une dynamique de développement intégrée prenant appui sur un transport en commun structurant
Obj. 2 Favoriser la mobilité des habitants en interne et en externe
Obj. 3 Intégrer dans les nouveaux aménagements les modes de déplacement propres au-delà des Transports en Commun :
Obj. 4 Mailler l'offre de services publics sur le territoire en s'appuyant sur les locaux de proximité et les équipements structurants du territoire
Obj. 5 Repenser la globalité commerciale de la Ville en favorisant et structurant les liaisons entre les polarités commerciales
Obj.6 Poursuivre et développer les coopérations intercommunales, notamment avec Décines, Villeurbanne et Bron

III.2.4 FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE DANS L'OBJECTIF

D'UNE VILLE CONNECTÉE 90
Obj. 1 Faire de l'ensemble de Vaulx-en-Velin une ville « Très haut débit »
Obj. 2 Mettre en œuvre les conditions de l'accessibilité à l'offre numérique en équipant l'ensemble des équipements publics de la Ville permettant tester de nouvelles pratiques et de nouveaux services
Obj. 3 Structurer et développer un réseau d'espaces publics numériques animés par des professionnels proposant de la formation et de la médiation sur les contenus et les outils)
Obj. 4 Faire du numérique un levier d'insertion via la valorisation des compétences des habitants, en s'appuyant notamment les emplois d'avenir numérique et les expérimentations locales

III. 3 LES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À L'EMPLOI ET À L'INSERTION 92

III.3.1 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE VAUDAIS 92
Obj. 1 Développer une stratégie foncière et immobilière en faveur des activités économiques permettant une mixité fonctionnelle du territoire
Obj. 2 Soutenir l'implantation des activités de services en QPV
Obj. 3 Intégrer la Ville de Vaulx-en-Velin dans les priorités du plan numérique métropolitain, levier d'attractivité pour les entreprises

III.3.2 FAIRE DU CENTRE VILLE UN PÔLE DE COMMERCE ATTRACTIF, LOCOMOTIVE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VAUDAIS 94
• Obj. 1 Soutenir le commerce de proximité, notamment dans le contexte du renouvellement urbain (FISAC) et les porteurs de projets locaux en développant des actions d'accompagnement post ouverture
• Obj. 2 Renforcer l'attractivité économique des quartiers, en premier lieu le centre ville en élaborant une stratégie de marketing territorial à destination des acteurs économiques

III.3.3 FAVORISER L'EMPLOI VIA LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN ET D'INITIATIVES INNOVANTES 95
• Obj. 1 Optimiser la connaissance mutuelle des acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi et l'insertion
• Obj. 2 Intégrer les orientations définis dans le Plan d'insertion métropolitain à destination des allocataires du RSA et organiser son articulation avec les actions conduites localement dans le cadre de l'insertion professionnelle :
• Obj. 3 Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes
• Obj. 4 Renforcer les actions de professionnalisation et de lutte contre le chômage auprès de publics pré identifiés
• Obj. 5 Favoriser l'implication de la promotion privée dans la mise en place de clauses d'insertion et poursuivre le travail engagé dans le cadre des marchés publics
• Obj. 6 Poursuivre l'objectif d'atteinte de la clause d'embauche locale dans le cadre du dispositif « Territoires entrepreneurs » en définissant en amont une stratégie globale
• Obj. 7 Favoriser la mise en œuvre des stages de découverte du milieu professionnel pour les jeunes
• Obj. 8 Favoriser l'entreprenariat local en structurant un pôle de l'entreprenariat

III 3.4 SOUTENIR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DU CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES QPV 98
• Obj. 1 Identifier l'ensemble des acteurs qui dépendent de l'ESS, leurs besoins/attentes auprès du territoire
• Obj. 2 Sensibiliser le public des QPV à l'entrepreneuriat social sous ses différentes formes
• Obj. 3 Favoriser l'implantation de structures de l'ESS au sein des QPV

III. 4 LES ENJEUX LIÉS AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA CITOYENNETÉ 99

III. 4. 1 LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS, DE RACISME ET D'ANTISÉMITISME 99
• Obj. 1 Mettre en place le plan territorial de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

III. 4. 2 RENFORCER LA PRÉVENTION-SÉCURITÉ DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 99
• Obj. 1 Mettre en place le Plan Local de Prévention de la Délinquance

III. 4. 3 FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'INFORMATION CITOYENNE 100
• Obj. 1 Mettre en œuvre et animer une véritable Maison du Projet en s'appuyant sur les locaux du GPV
• Obj. 2 Soutenir la dynamique des conseils de quartier récemment mis en place
• Obj. 3 Mettre en place un conseil citoyen regroupant habitants, acteurs locaux et professionnels du territoire
• Obj. 4 Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune
• Obj. 5 Travailler à des outils de smart data favorisant la capacité d'agir des habitants

IV. MÉTHODOLOGIE DE PROJET

IV.1 L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION LOCALE 103

IV.2 LA CONDUITE DE LA CONVENTION LOCALE 104

IV.3 L'ANIMATION DE LA CONVENTION LOCALE 105

IV. 4 L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION 106

ANNEXES - CAHIER

CARTOGRAPHIES

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

PRÉAMBULE

Depuis le petit village agricole d'avant les années vingt jusqu'à devenir la quatrième ville du département, en passant par la cité paternaliste Gillet/la TASE puis l'urbanisation des années 1950/60 et celle de la ZUP (1970), Vaulx-en-Velin est, depuis moins d'un siècle, le terrain d'une rapide et quelque peu "convulsive" croissance urbaine. La Ville est, dès la fin des années 1980, alors que la ZUP se termine à peine, inscrite dans toutes les politiques publiques qui seront décidées, mises en œuvre et englobées, après les émeutes sans précédent d'octobre 90 au Mas du Taureau, sous le vocable et le ministère de «la Politique de la Ville».

La politique définie dans la présente convention prend en compte une situation locale dégradée. En effet, notre Ville continue de concentrer précarités, retards, faiblesses et déséquilibres malgré 25 ans de politique de la ville et malgré des potentialités humaines et géographiques exceptionnelles.

Les résultats sont loin d'être à la hauteur du formidable engagement des Vaudais dans l'action collective et de l'importante contribution apportée par les institutions et la solidarité nationale.

Corriger ces déséquilibres structurels et combler ces retards endémiques supposent une politique interventionniste résolue et offensive.

Nos orientations, nourries de l'expérience, répondent à la nécessité de sortir d'une spirale qui reproduit, voire accroît et accélère, les phénomènes de paupérisation, de relégation ; elles répondent aussi à l'impératif d'atteindre une forme apaisée de normalité.

Pour y parvenir, nous sommes contraints à l'excellence et donc à penser un renouvellement, un développement maîtrisé et enfin durables.

Seul un bon en avant qualitatif, consistant à "prendre un temps d'avance" dans tous les domaines : éducation, urbanisme, transports, environnement, cadre de vie, citoyenneté, garantira le succès et l'efficience des politiques publiques.

Aujourd'hui, la Convention Locale d'application du Contrat métropolitain marque une nouvelle étape de cette Politique de la Ville, inspirée par les orientations fortes et nouvelles de la Loi Lamy de février 2014 (voir introduction) dans lesquelles la Ville de Vaulx-en-Velin s'inscrit pleinement, et nous autorise à passer d'une « rénovation urbaine » à un « renouvellement urbain », à évoluer d'une politique du bâti vers une autre, plus ambitieuse et innovante, qui place l'humain, le citoyen au cœur de toute la démarche.

Cette volonté se traduit à Vaulx-en-Velin par la mise en place d'une concertation exigeante au sein des Conseils de Quartier (créés en septembre 2014) et par la constitution d'un Conseil Citoyen représentant les quartiers situés en politique de la ville (principe adopté en mai 2015).

Cette inflexion concerne plus largement l'ensemble de l'agglomération, espace de vie réel des Vaudais. Quelles seraient les pertinences des politiques publiques pour l'emploi, l'insertion, le logement ou les déplacements si elles étaient réduites au seul périmètre communal ? Par exemple, le désenclavement des quartiers de Vaulx-en-Velin, implique des lignes structurantes de transport en commun moderne, se fera au niveau métropolitain. De même, l'économie se vit au niveau d'un bassin plus large que le territoire municipal, tout comme les politiques d'insertions. Ou encore, Vaulx-en-Velin n'atteindra pas non plus l'objectif de 40% de logements sociaux (prévus par le premier contrat de ville et abandonné) si la politique de l'habitat n'est pas pensée à l'échelle de notre Métropole.

Avec cette convention, Vaulx-en-Velin se donne comme objectif l'accès au Droit Commun dans l'intérêt de notre Ville, des Vaudaises et des Vaudais, de notre Métropole. Le Droit Commun, critère ambitieux de la réussite de la politique de la ville, suppose, entre autre, la réussite éducative, depuis l'élémentaire (que ce soit avec le PRE ou la plan numérique) jusqu'au supérieur (avec le corridor universitaire qui pourrait relayer l'actuel campus des Grandes Ecoles vaudaises aux autres centres universitaires de l'agglomération et en particulier celui de Villeurbanne).

C'est la volonté partagée de nous inscrire dans les dynamiques métropolitaines, depuis les plans d'innovations économiques jusqu'aux projets de transport en commun qui atténuera les disparités de l'agglomération.

En créant les conditions de la démocratie active à travers des instances participatives, du Conseil Citoyen au Plan de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations, notre Ville, emblématique de la richesse et de la complexité des apports culturels multiples, affirmera son exemplarité et fera la démonstration de sa modernité, de son attractivité.

Hélène Geoffroy,
Députée Maire de Vaulx-en-Velin

INTRODUCTION

LE CONTEXTE LOCAL ET INTERCOMMUNAL

ASPECTS GÉOGRAPHIQUES

Vaulx-en-Velin fait partie de la première couronne de l'est lyonnais et se situe sur la rive gauche du Rhône. Son territoire se divise en deux secteurs distincts, situés de part et d'autre du canal de Jonage creusé à la fin du XIXème siècle:

La partie nord, proche du lit du fleuve et qui fut longtemps soumise aux inondations, est aujourd'hui la plus dense en nombre d'habitants. Elle comprend le village, coeur historique de Vaulx-en-Velin, l'ex ZUP construite dans les années 70 sur des terres agricoles, plusieurs secteurs pavillonnaires ainsi qu'une zone maraîchère et des zones industrielles aménagées en même temps que la ZUP. L'extrême nord, plus proche de l'ancien cours du fleuve comprend une grande partie du Grand Parc Miribel Jonage et de la zone de captage d'eaux potable de Crépieux-Charmy qui fournit l'agglomération lyonnaise en eau potable.

La partie sud, historiquement appelée 'La Côte', domine la plaine alluviale d'une vingtaine de mètres. Elle est caractérisée par un tissu urbain morcelé, divisé entre zones commerciales, zones industrielles, zones pavillonnaires et quelques grands ensembles. C'est sur ce secteur que s'est implantée, dans les années 1920, l'usine de soie artificielle et sa cité jardin attenante, intégrées aujourd'hui au projet urbain du Carré de Soie qui donne un second souffle à un secteur à cheval sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise

Vue générale sur les réalisation de la ZAC Centre Ville © Laurence Danière

HISTOIRE

DU VILLAGE À LA VILLE

C'est au nord de la commune que s'est construit le coeur historique de la commune. Vaulx-en-Velin, alors village rural et de tradition agricole, vivait alors au bord d'un fleuve encore tumultueux, le Rhône, et de ses flots capricieux qui régulièrement inondaient la commune et dévastaient les cultures.

A la fin du XIX ème siècle, le creusement du canal de Jonage et la construction de l'usine hydro-électrique de Cusset inaugure l'ère industrielle de l'est lyonnais et favorise le rapprochement avec Lyon et les communes environnantes grâce à la création de plusieurs lignes de tramways. Ces travaux d'ampleur ont aussi une double conséquence pour Vaulx-en-Velin : ils permettent, certes, de dompter petit à petit le puissant fleuve et ses crues désastreuses mais ils coupent également le territoire communal en deux parties.

L'usine électrique, la ligne de chemin de fer de l'est lyonnais et les possibilités foncières offertes par le sud dela commune attire, dans les années 1920, une usine de soie artificielle et ses cités attenantes. Un nouveau quartier naît, industriel cette fois, et qui, répondant à une organisation résolument paternaliste, vit en quasi autarcie jusqu'à ce que l'urbanisation de l'est lyonnais le rattrape dans les années 1960.

Cette urbanisation s'intensifie également sur la partie nord de la commune. Après la construction de La Grappinière en 1963 à l'extrême nord, c'est au tour de la ZUP de conquérir, à partir de 1970, la vaste plaine agricole située entre le village et le quartier Pont des Planches. Conformément au schéma moderniste qui prévalait alors, 8 300 logements sont construits, regroupés en plusieurs quartiers résidentiels, eux même organisés autour d'un centre ville construit ex nihilo et comprenant le nouvel Hôtel de Ville et le Grand Vire, un vaste centre commercial sur dalle. Trois zones industrielles voient le jour ainsi que la zone maraîchère qui jouxte le Grand Parc de Miribel Jonage en cours d'aménagement. La ville se dote également de plusieurs équipements, structurants pour certains, et compte désormais un campus universitaire. En une dizaine d'années, Vaulx-en-Velin a vu sa population doubler et est devenue l'une des communes les plus importantes de l'est lyonnais.

POLITIQUE DE LA VILLE : PREMIERS DISPOSITIFS ET PREMIÈRES RÉPONSES

Les premières difficultés et les premiers conflits se font jour, précipités par la paupérisation, l'absence de perspectives, notamment pour les jeunes, ou encore un urbanisme qui a garantit des logements, certes, mais pas forcément ce qui doit aller avec : les équipements manquent (pas de lycée d'enseignement général par exemple), les transports en commun se raréfient une fois franchi le périphérique, les espaces publics ne sont pas assez qualifiés, les problèmes de gestion apparaissent … Petit à petit les quartiers se referment sur eux même, ce qui encourage encore davantage exclusion, repli et stéréotypes, … et ce que les dispositifs (HVS, DSQ, …) mis en place dés la fin des années 1970 ne peuvent enrayer.

Petit à petit, c'est toute la ville qui s'enlise et qui voit les investisseurs privés se raréfier, ses commerces déserter son centre commercial du Grand Vire (départ d'Ikea en 1986 puis de Auchan en 1992) et même sa population diminuer (moins 6000 habitants en 10 ans). Le point d'orgue de cette spirale a lieu en octobre 1990 avec les émeutes du Mas du Taureau qui prennent une forte résonnance médiatique à l'échelle nationale.

Mais après le choc suit l'heure de la mobilisation: l'évènement a précipité la création d'un ministère de la ville et celle des Grands Projets Urbains (qui deviendront Grand Projet de Ville en 2000), un dispositif qui permet, à la municipalité et à ses partenaires, d'engager la rénovation urbaine de l'ex ZUP retenue, dés 1993, parmi les premiers sites prioritaires de l'Hexagone. Les quartiers se redessinent avec pour objectif de « revenir à la ville traditionnelle ». Un nouveau centre ville émerge et remplace progressivement le centre commercial du Grand Vire. Des voies de communication le relient aux différents quartiers et donnent naissance à une nouvelle trame de rues et d'espaces publics. Des bâtiments voient le jour où fleurissent une offre commerciale de proximité, des services, des entreprises à qui profite la Zone Franche Urbaine, ainsi que des logements diversifiés (publics, privés ou en accession à la propriété). Parallèlement, de nouveaux équipements publics répondent aux besoins des vaudais (lycée Robert Doisneau, équipement petite enfance, ...) et participent au rayonnement de la ville (Le Planétarium). Un peu plus loin, la restructuration de quartiers résidentiels composés de logements sociaux comme La Thibaude ou les Grolières ou de copropriétés comme à Cervelières Sauveteurs, consacre petit à petit le caractère citadin de l'ex ZUP. Des démolitions d'immeuble et dalles de parking permettent l'aménagement de nouveaux espaces publics qui ainsi facilitent les connexions avec les quartiers environnants, les résidences sont rénovées et de nouvelles constructions apportent leur lot de mixité, tant dans les nouvelles fonctions qu'elles proposent que dans les formes architecturales qui rompent avec l'uniformisation des fameux chemins de grue. La gestion urbaine de proximité apporte quant à elle des réponses aux problématiques d'entretien posées par l'urbanisme de la ZUP.

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE

Les effets des premières opérations de rénovation sont visibles et mesurables. Les habitants concernés attestent d'une amélioration de leur cadre de vie, le centre ville, boosté par son renouveau économique, réinscrit la ville dans une évolution positive, les investisseurs reviennent et les programmes immobiliers qui fleurissent permettent d'amorcer une réelle mixité sociale.

Forts de ces succès, la ville et ses partenaires s'engagent à poursuivre la rénovation urbaine à travers la convention ANRU signée en 2005. Le territoire concerné par ces partenariats touche environ 80% du territoire communal et plus de 25 000 vaudais sur les 40 000 que compte la commune.

Au nord, les efforts portent sur les quartiers résidentiels d'Ecoin-sous-la-Combe, Vernay Verchères, Grappinière, et permettent d'engager le projet urbain du Mas du Taureau (démolition de 715 logements). A l'instar des précédents projets, ils s'appuient sur les réhabilitations de logements sociaux, l'ouverture des quartiers sur l'extérieur, l'aménagement d'espaces publics, la résidentialisation, la diversification de l'offre de logement, la création d'équipements… Une nouvelle attractivité (la ville gagne 6 000 nouveaux habitants) profite par ailleurs à ce renouveau, notamment en facilitant la construction de programmes privés au sein du grand ensemble.

La Convention ANRU permet également de requalifier l'axe constitué par les avenues Gabriel Péri et Salvador Allende, soit deux des entrées de ville et principaux accès au cœur de la commune. Elles perdent ainsi leur aménagement en 2x2 voies, hérité de la ZUP, pour acquérir un caractère plus citadin.

Au sud, il s'agit principalement de réhabiliter les quartiers de logements sociaux La Balme, les Grandes Cités TASE, Genas Chénier. L'objectif est de pouvoir justement articuler ces derniers à ce vaste secteur sud en mutation et dynamisé, notamment, par le projet urbain du Carré de Soie.

Conjointement, un volet social accompagne cette ambitieuse rénovation urbaine. A travers le CUCS, signé en 2007, les différents partenaires orientent leurs multiples actions autour du développement économique, l'accès à l'emploi, les réussites éducatives, l'accès à la culture, la promotion de la santé, l'amélioration du cadre de vie, la sécurité publique et l'accès aux droits.

2015 – 2020 : VERS UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Les différents dispositifs de la politique de la ville ont permis de conduire la rénovation urbaine de plusieurs quartiers de la commune, voire d'achever l'urbanisme mal défini de la ZUP, et d'impulser une nouvelle dynamique grâce, entre autres, au rayonnement d'un centre ville, à la fois fédérateur et riche d'opportunités.

Preuve de cette attractivité nouvelle, la population vaudaise a fortement augmenté entre 2006 et 2011 et même davantage que celle de l'agglomération lyonnaise (+1,2% de variation annuelle contre +0,85% sur le territoire du Grand Lyon). Avec 46 400 habitants, la commune compte désormais plus d'habitants qu'au début des années 1980 et a donc résorbé l'important recul démographique subi dans les années 1990. De nouveaux habitants sont donc attirés par la commune, séduits tant par ses atouts que par ses possibilités immobilières et convaincus par le retournement d'image qui accompagne la mutation urbaine menée depuis une quinzaine d'années.

La commune reste par ailleurs riche en potentiels, elle est le poumon vert d'une agglomération dynamique. Elle lui délivre son eau potable, alimente ses marchés en produits maraichers et accorde à son million et demi d'habitants les espaces de loisirs et espaces naturels du Grand Parc Miribel Jonage.

Elle est l'un des moteurs de l'est lyonnais avec plus de 20 000 emplois et 2 500 entreprises implantées sur son territoire. Irriguée par plusieurs infrastructures routières et raccordée aux récentes lignes fortes de transports en commun, elle en est également son centre névralgique et l'une des portes de l'agglomération lyonnaise.

Elle est positionnée sur un axe de développement structurant et bénéficie pour cela d'un territoire riche en potentiels tant dans sa partie sud, avec la conversion des friches industrielles et le projet urbain du Carré de Soie porté par le Grand Lyon, qu'au nord à travers le renouvellement urbain du grand ensemble.

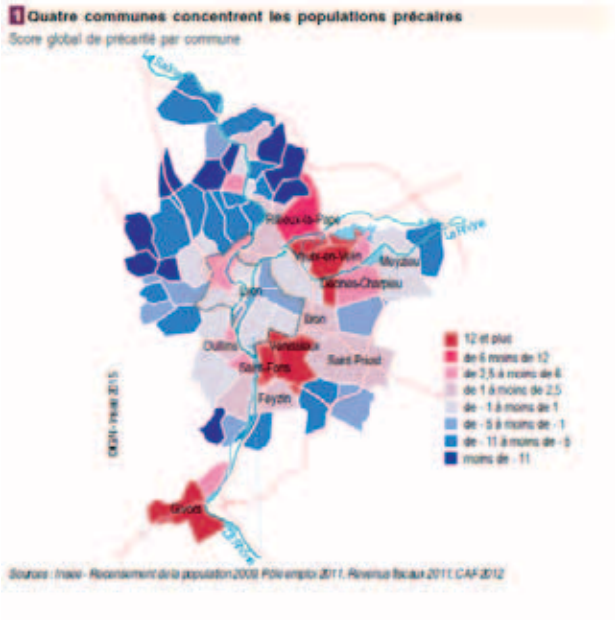

Mais ces indéniables atouts cachent en fait une réalité fortement contrastée. L'évolution de la population résulte de la promotion immobilière et se concentre sur des secteurs prisés (village et sud de la commune). Elle est moins perceptible sur les quartiers du grand ensemble, voire carrément négative par exemple sur les copropriétés de Cervelières Sauveteurs.

Plusieurs quartiers non restructurés attendent une nouvelle dynamique pour entamer leur rénovation et s'inscrire eux aussi dans une évolution positive. Au premier rang desquels figure le Mas du Taureau, point central des émeutes de 1990 et qui fait aujourd'hui parti des 200 quartiers d'intérêt national. Sa rénovation est d'autant plus stratégique qu'elle conditionne le désenclavement des quartiers ouest de l'ancienne ZUP.

Une première phase d'aménagement a permis au centre ville de remettre un pied à l'étrier, mais il faudra une seconde phase, à travers la ZAC Hôtel de Ville, pour en faire le cœur d'une ville de 45 000 habitants, à la fois fédérateur et attractif.

Enfin le dynamisme économique est certes bien là mais comment profite t-il suffisamment aux vaudais ? Le chômage atteint des pics dans de nombreux quartiers et précarise tout particulièrement les jeunes. De quoi les éloigner davantage d'un parcours scolaire formateur, encourager le décrochage démocratique et casser le lien social

UN PARTENARIAT ÉPROUVÉ

Vaulx-en-Velin, quatrième ville de l'agglomération lyonnaise, bénéficie d'un partenariat fort avec le Grand Lyon et peut s'appuyer sur une expérience significative. Compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ce dernier pilote également la politique de la ville depuis ses débuts, en lien étroit avec les collectivités impliquées. Il assure ainsi la cohérence des projets menés sur son territoire.

Au 1er janvier 2015, le Grand Lyon fusionne avec le département du Rhône et prend le récent statut de métropole. Il réunit de fait, sur son même territoire, les compétences de la communauté urbaine (urbanisme, transport, logement, énergie, …) à celle du département (action sociale, collège, personnes âgées).

Le tracé du Boulevard des Droits de l'Homme © Grand Lyon

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Extrait de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - dite loi Lamy - publiée le 12 février 2014

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale,envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle est mise en oeuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'État et la région.

Elle **mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun** et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en oeuvre les instruments qui lui sont propres. Elle **s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques**, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;

5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

La Loi Lamy du 21 février 2014 introduit le principe d'un contrat unique actant l'idée d'une connexion systématique entre l'urbain et le social au travers d'un contrat de ville portée par les agglomérations et des déclinaisons locales dans les communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire. 4 piliers sont retenus : la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi/insertion, les valeurs de la République et citoyenneté.

La loi confirme par ailleurs la nécessité d'avoir une ambition très élevée sur les quartiers, en mobilisant le droit commun et consacrant le principe de participation citoyenne via la mise en place de maisons du projets et de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires.

CONTEXTE LOCAL ET INTERCOMMUNAL

1990 - 2020 : 30 ans politique Ville et histoire de la Ville

1990 - 2020 : 30 ans politique Ville et histoire de la Ville

Construction de la Ville à partir de la zone maraichère et du quartier industriel de la Soie puis ZUP dès les années 60/ Premières mesures correctrices (HVS, DSQ)

- 1963 : Construction du quartier de la Grappinière
- 1970 : Début de construction de la ZUP (8300 logements)
- 1978 : Opération HVS (Habitat et Vie Sociale) à la Grappinière
- 1982 : Les opérations DSQ (Développement Social des Quartiers) remplacent les HVS
- 1984 : Opération « Banlieue 89 » au quartier des Vernay
- 1990 : Inauguration au Mas du Taureau de la nouvelle place Guy Moquet, de la Tour d'escalade et du centre commercial.
- Octobre 1990 : émeutes du Mas du Taureau
- 1991 : Les deux grandes enseignes commerciales ont quitté le Grand Vire
- 1993 : Dispositif GPU (Grand Projet Urbain) - Création de la ZAC Centre Ville (Zone d'Aménagement Concertée)
  - Réhabilitation de logements et débuts de la restructuration urbaine de l'ex ZUP
- 1995 - 1999 : Contrat de Ville 2000 - 2006 : Contrat de Ville
- 1995 construction du planétarium en centre ville
- 1997 : Classement en Zone Franche Urbaine
- 2000 : Le dispositif GPV (Grand Projet de Ville) succède au GPU
- 2005 : Signature de la convention ANRU
- 2006 : Création de la ZAC Hôtel de Ville
- 2007 : Signature du CUCS
- 2008 : Avenant ANRU Numéro 2
- 2009 : Création de la ZAC Grappinière
- 2010 : Ouverture de l'école de la Deuxième Chance
- 2011 : Création du CUCS expérimental - Avenant ANRU numéro 3
- 2013 : Création de la ZAC Mas du taureau

Le phénomène de Métropolisation

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté Urbaine du Grand Lyon est devenue la 1ère métropole française. A ce titre, elle s'est dotée à proprement dit de la compétence politique de la Ville et rédige le contrat de ville métropolitain. Plus largement, le processus de métropolisation aura des impacts en matière de gouvernance et dans le processus d'élaboration des documents contractuels sur les volets urbains et sociaux.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A l'échelle nationale

A l'échelle nationale, la géographie prioritaire est redéfinie dans le but de concentrer les moyens et actions de la politique de la ville sur les 1300 quartiers les plus pauvres. Le nouveau programme national de renouvellement urbain se consacre quant à lui sur les 200 quartiers déclarés d'Intérêt National.

Méthode de définition des quartiers prioritaires

La géographie prioritaire concerne les secteurs où la majorité de la population vit avec des revenus inférieurs au revenu fiscal médian, fixé pour Vaulx-en-Velin à 12 000 € par an et par ménage.

L'identification de ces secteurs repose ensuite sur la méthode du carroyage. Le territoire est découpé en carré de 200 mètres par 200 mètres. Les carreaux ou amas de carreaux où la population à bas revenus est majoritaire sont retenus.

La notion de quartier vécu vient ensuite compléter cette identification rationnelle. Il s'agit de prendre en compte, dans l'établissement du périmètre QPV, un secteur plus large qui correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, …)

Géographie prioritaire sur Vaulx-en-Velin

Sur Vaulx-en-Velin, le périmètre QPV concerne les quartiers Grappinière (sauf équipements), Petit Pont, Grolières, Noirettes, Mas du Taureau, Cervelières Sauveteurs, Pré de l'Herpe, centre Ville (sauf équipements), Ecoin-sous-la-Combe, Vernay-Verchères, Thibaude, La Balme, La Tase (Grandes Cités) et Genas Chénier.

Le secteur Grand Mas, qui comprend les quartiers ouest de l'ex ZUP, est par ailleurs défini comme cœur de cible par l'ANRU et retenu comme Quartier d'Intérêt National. Il suppose donc une concentration de moyens au titre du programme national de renouvellement urbain.

LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS SUR LESQUELS S'APPUIE CETTE DÉFINITION DES QUARTIERS VÉCUS EST LA SUIVANTE :

Pour le quartier Nord Vaulx-en-Velin/Grande Ile :

ENFANCE JEUNESSE
- EAJE la boite à Malice
- EAJE Aux couleurs du Monde n
- EAJE Au coeur du Mas
- EAJE La grange aux lutins
- EAJE Jardin Mosaïque
- EAJE La boîte à Malice
- EAJE La Ribambelle
- Bureau Info Jeunesse
- Ebulliscience
- ALSH : Lorca, Nouveau Mas, La coccinelle

SPORT
- Gymnase Henri Wallon
- Gymnase des Noirettes
- Gymnase JJ Rousseau
- Palais des Sports Jean Capiévic
- Piscine ENTPE
- Gymnase Antoine Blondin
- Piscine Jean Gelet

CULTURE
- Planétarium
- Bibliothèque Ecoin sous la Combe
- Bibliothèque Georges Perec
- Cinéma Les Amphis

SANTE
- Maison de retraite les Acanthes
- Centre de Santé Jean Goullard
- Centre de jour pour enfants
- Institut Médico-Educatif Yves Farge

EDUCATION
- GS : Gagarine, Vienot, Courcelles, Makarenko, Garcia Lorca, Vilar, ML King, Chat Perché, Henri Wallon
- Collège : Henri Barbusse, Aimé Césaire, Pierre Valdo
- Lycée Les Canuts rue Hô Chi Minh
- Ecole Nationale des Travaux Publics
- Ecole d'Architecture de Lyon
- Lycée Robert Doisneau

SOCIAL
- Maison Du Rhône, Jean Jaurès,
- Maison des Jeunes et de la Culture
- Commissariat de Police
- Sécurité Sociale, Perception, Mission Locale
- CS Levy et CS Grand Vire

ESPACE PUBLIC
- Parc Elsa Triolet
- Jardin de la Paix et des Libertés
- Parc François Mitterrand

Pour le quartier Vaulx-en-Velin/Sud

ENFANCE JEUNESSE
- EAJE l'orange Bleue

SPORT
- Gymnase Aubert
- Gymnase Croizat
- Pôle de Loisirs UCPA

CULTURE
- Bibliothèque Chassine

SANTE
- Maison de retraite les Althéas

EDUCATION
- GS : Neruda, Croizat
- Collège Duclos

SOCIAL
- CSC Peyr
- MDR Tase
- Mairie annexe
- Pimm's

ESPACE PUBLIC
- Place Cavellini

Pour le quartier Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chenier

ENFANCE JEUNESSE
- ALSH lLes 5 continents

EDUCATION
- GS : Pierre et Marie Curie

Quartier Nord Vaulx-en-Velin/Grande Ile :

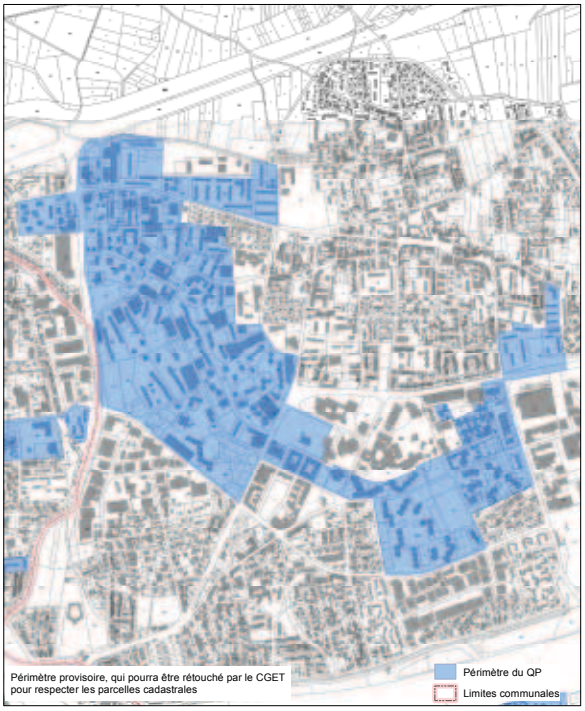

Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET 1:12 380

CARTOGRAPHIE DES 3 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE:

Quartier Nord Vaulx-en-Velin/Grande Ile

Quartier Vaulx-en-Velin/Sud

Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chenier

Quartier Vaulx-en-Velin/Sud

Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET 1:5 500

Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chenier

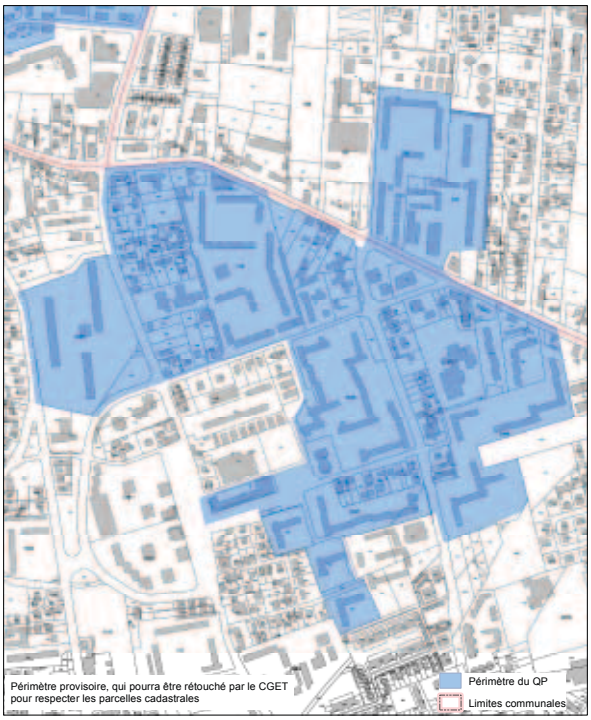

Source : BD PARCELLAIRE®IGN-CGET 1:5 250

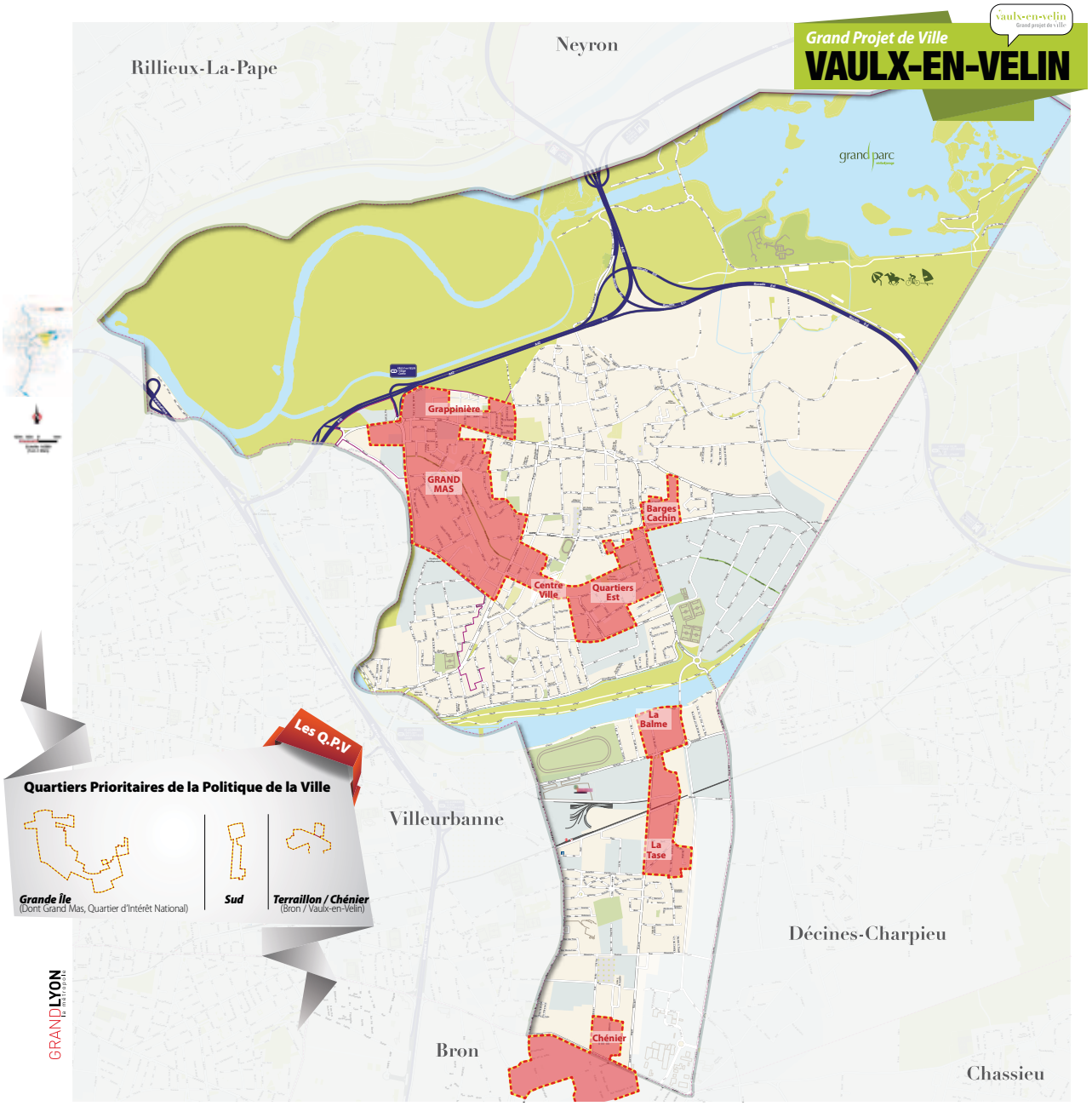

Les 3 Quartiers Politique de la Ville à l'échelle du territoire vaudais

Anciens périmètres CUCS Nord et Sud

AUTRES PÉRIMÈTRES MAINTENUS :

ZFU /Territoires entrepreneurs

Le dispositif «Territoires Entrepreneurs» succède à la Zone Franche urbaine avec une réduction des aides fiscales (plafonnement à 50 000 euros des exonérations fiscales sur les bénéfices, contre 100 000 auparavant.) Celui ci sera néanmoins l'un des outils en matière de développement économique et d'insertion dans les quartiers prioritaires.

Vaulx en Velin a demandé un rédecoupage du périmètre pour intégrer notamment le sud de la commune, jusque là exempté.

Ancien périmètre ZFU (1997)

ZSP

La Zône de Sécurité Prioritaire (ZSP) de Vaulx-en-Velin s'étend sur les quartiers de la Grappinière, du Centre-ville, du Mas du taureau, de Vernay,-Verchères et Thibaude.

Elle concerne 24 550 habitants soit 59 % des habitants de la commune. Elle est prolongée de 3 ans.

A Vaulx en Velin, le Contrat Local de Prévention Délinquance s'appuiera sur la stratégie nationale, déclinée en 3 volets : la prévention de la récidive, notamment chez les mineurs, la lutte contre les violences, notamment les violences intra familiales et la mise en oeuvre d'un schéma de tranquilité publique.

Éducation prioritaire REP/REP +

La classification des établissements appartenant au réseau d'éducation prioritaire REP se fonde sur un indice social composé de quatre paramètres de difficulté sociale qui impactent la réussite scolaire : la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en sixième avec au moins un an de retard.

Les établissements classés en REP+ concerneront les quartiers concentrant les plus grandes difficultés sociales.

Les 17 écoles de la ville sont classées en REP+.

Sur les 15 établissements du secondaire classées REP + au niveau de l'agglomération, on compte les quatre collèges vaudais : Aimé Césaire, Henri Barbusse, Jacques Duclos, Pierre Valdo.

C'est une particularité vaudaise qu'on ne retrouve pas sur d'autres sites.

Nouvelle aire de jeux à la Grappinière © Laurence Danière

ÉVALUATION/BILAN DES CONVENTIONS ANRU ET CUCS

CONVENTION ANRU GLOBALE 2004/2013

237 Ml € dont : ANRU 90 Ml € /Grand Lyon 40 Ml € /Ville 35 Ml € / Bailleurs 25 Ml € / Région 15 Ml €…

PRÈS DE 145 ACTIONS RÉALISÉES OU ENGAGÉES ET 4 AVENANTS ET 1 AVENANT DE SORTIE :

- Démolition de logements : 8 actions ; Réhabilitation : 12 actions ; Résidentialisation : 12 actions, Amélioration de la qualité de service : 36 actions, Aménagements : 23 actions, Equipements et locaux associatifs : 25 actions, Aménagements espaces commerciaux et artisanaux : 1 action, Ingénierie et conduite de projets :19 actions

-***Le coût total du programme de rénovation urbaine sur l'agglomération (base subventionnable - avenants votés) s'élève à 1.423.MD€ TTC***

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (2007/2014)

8ML € DONT : ACSE 6, 5 Ml €/ Région 1;4 Ml €/ CG 0.5 Ml

- Emploi : 935 000 €; Vie sociale : 3 520 000 € ; Réussites, citoyenneté : 1 3150 00 €; Habitat : 1 190 000 € ; Santé : 450 000 €; Culture : 856 000 € ; Pilotage/évaluation : 79 000 €

En 2014 : 70 projets retenus - 56 structures / 669 500 € (hors PRE)

En 2015 : 48 projets retenus - 25 structures / 613 500 € (hors PRE)

Les subventions Etat et Région ont baissé d'environ 30% en moyenne entre 2007 et 2014. Les volets Emploi, Santé et Développement social étant les plus touchés

CONVENTION GSUP (2007/2014)

11 ML€ (TFPB inclus) DONT : Ville : 1 Ml€ / Etat Acse : 358 000 €/ Etat Anru : 2Ml € / TFPB : 783 000 € / Grand Lyon : 1,7 Ml €/ Région : 1,1ml €/ Bailleurs : 3 Ml €

Au total sur 2007-2014:

- Programmation GSUP : 209 actions et 1 avenant
- Programme d'Intervention sur les Espaces Extérieurs ville : 86 petits aménagements
- PIEE Bailleurs : 92 petits aménagements

Dont 36 % sur les espaces extérieurs, 51 % dans les logements et les parties communes, 12 % entretien-propreté, 8,5% sensibilisation, formation et médiation/lien social, 2,5 % ingénierie

DIAGNOSTIC

I. DIAGNOSTIC

Afin d'avoir une lecture globale de la situation vaudaise, nous proposons de mettre en lumière un diagnostic à double entrée s'appuyant sur un état des lieux à l'échelle communale puis une lecture par quartiers prioritaires au travers des 4 piliers de la loi Lamy que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain le développement économique et l'insertion et les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Cette approche va nous permettre de souligner les écarts entre la situation vaudaise au regard de celles de l'agglomération et nationale mais aussi de mesurer les disparités en interne à la Ville et à ses quartiers prioritaires.

Nous proposons de mesurer en parallèle les évolutions constatées depuis 2007, date de la dernière contractualisation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, point de repère pour la convention locale d'application.

Un diagnostic local révélant le dynamisme et les fragilités de la Ville

La Ville de Vaulx-en-Velin est engagée dans une mutation importante depuis le début des années 2000.

Premier budget de France au regard du renouvellement urbain, la Ville est caractérisée par la définition de 80 % de son territoire en politique de la Ville.

Si de nombreuses actions et projets ont eu lieu ces dernières années, la Ville peine néanmoins à rattraper son retard par rapport aux moyennes métropolitaines et nationales : l'écart à la moyenne reste en effet significatif dans de nombreuses thématiques.

Vaulx-en-Velin reste toutefois une commune caractérisée par un fort dynamisme et est susceptible de s'appuyer sur de nombreux atouts ou potentialités qu'ils soient démographiques, patrimoniaux, naturels ou relatifs à la vie sociale.

AU REGARD DU PILIER « COHESION SOCIALE »

La circulaire du 30 juilllet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération définit le pilier « cohésion sociale » comme celui permettant la lutte contre la pauvreté, le tissage du lien social, le renforcement de la solidarité entre les générations.
C'est bien tout le champ du développement social qui est ici en jeu.
Ainsi nous proposons un diagnostic local sur ce pilier faisant état de la structuration de la population vaudaise et des problématiques de l'enfance et de la jeunesse, du vieillissement de la population, de la santé, de la vie sociale, de l'accès aux droits, de la culture et du sport.

Une démographie dynamique caractérisée par la grande jeunesse de sa population :

Une Ville marquée par un accroissement important de la population ces dernières années avec l'arrivée de nouveaux habitants

En premier lieu, on note de grandes étapes d'évolution de la population

- **1990 : 44 535 habitants**
- **2000 : 39 466 habitants**

Entre 1990 et 2000 et après les émeutes, la Ville perd plus de 10 % de sa population.

En 2006, un retour à la hausse est constatée avec notamment la livraison du « nouveau centre ville »

- **2006 : 40 806 habitants**
- **2011 : 42 726 habitants**
- **2015 : 43 944 habitants (46 400 habitants / fichier Filicom 2013)**

Plus généralement, sur la période 2006/2014, on note une hausse sensible de la population au Village, au Sud et au centre Ville et une baisse sensible au Mas du Taureau liée principalement aux démolitions.

Les données INSEE peuvent être complétées par les données fiscales issues du fichier FILOCOM permettant ainsi une lecture plus actualisée de la population locale.

- **FILOCOM 2007 : 41160 hab / 2013 : 46400 habitants**

L'augmentation de la population tient principalement à 2 facteurs liés d'une part à la construction d'un nombre important de logements sur la commune et donc à l'arrivée de nouveaux habitants et d'autre part au maintien d'une natalité très dynamique

Part des emménagés il y a - 2 ans

- **Vaulx-en-Velin : 12,5 % Métropole : 13 %, France : 13 %**

Part des emménagés il y a + 10 ans

- **Vaulx-en-Velin : 44 % Métropole : 47 %, France : 49 %**

Une dynamique démographique très forte

Le taux de natalité mesurant le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année élevé à Vaulx-en-Velin par rapport au taux métropolitain ou national.

- **20,5% Vaulx-en-Velin / 14,5 % Rhône / 13 % France**

Par ailleurs si la taille des ménages à Vaulx-en-Velin a sensiblement baissé entre 2006 et 2011, elle reste toutefois élevée au regard des moyennes métropolitaine et française

- **2, 7 Vaulx-en-Velin / 2, 2 métropole / 2, 3 France**
  2006 : Vaulx-en-Velin / 2,8 / Métropole 2,2 / France 2,3

Une forte représentation des jeunes et des enfants

La structure de la population vaudaise se caractérise par ailleurs par la grande jeunesse de sa population. En effet, les moins de 25 ans représentent près de 40 % de la population avec une surreprésentation des jeunes dans le périmètre Grande Ile (Nord de la commune)

Cela se retrouve également dans les autres catégories de la petite enfance et de la jeunesse puisque ¼ de la population vaudaise a moins de 15 ans contre 1/5 pour la Métropole.

Les moins de 6 ans et les moins de 3 ans sont également surreprésentés ce qui confirme la nécessité d'avoir une attention particulière vis-à-vis de ce public.

STRUCTURATION DE LA POPULATION

- **Part des moins de 3 ans : 6 % Vaulx-en-Velin / 4 % Métropole/ 4 % France**

2006 : Vaulx-en-Velin 5, 5 % / Métropole 4% / 3, 5 % France

- **Part des moins de 6 ans : 12 % Vaulx-en-Velin/ 8 % Métropole/ 7 %France**

2006 : Vaulx-en-Velin 11% / Métropole 8% / France 7 %

- **Part des moins de 15 ans : 25 % Vaulx-en-Velin / 18 % Métropole**

2006 : Vaulx-en-Velin 24 % / Métropole 18%/ France18 %

- **Part des moins de 25 ans : 39 % V aulx en Velin / 34 % Métropole/ 31 % France**

2006 : Vaulx-en-Velin 41 %/ Métropole 34 %/ France 31%

Une Ville caractérisée par une vie sociale et culturelle riche, soutenue par les pouvoirs publics

UN TISSU ASSOCIATIF DENSE

Le tissu associatif repose à la fois sur des associations importantes, structurantes dans la vie locale comme les 3 centres sociaux de la commune (CSC Peyri, Cs Levy et CS Grand Vire), la Maison des Jeunes et de la Culture, la Mission Locale, l'Espace Interassociatif (EPI), les associations relatives à la prévention spécialisée que sont l' Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance, de l' Adolescence, et de l'Adulte (ADSEA) et la Société Lyonnaise pour L'Enfance et l'Adolescence (SLEA), le Lieu Écoute et Uni est.

A côté de ces associations à rayonnement communal ou d'agglomération, on trouve également un grand nombre d'associations de quartiers qui œuvrent au quotidien dans le champ de la vie sociale.

1245 associations domiciliées à Vaulx-en-Velin au Journal Officiel

Entre 400 et 600 associations actives

41 clubs sportifs affiliés à l'OMS

Ces 41 clubs sportifs représentent 7400 adhérents dont :

68% de licenciés vaudais

35 % des licenciés-femmes

50 % des licenciés ayant moins de 18 ans

Les associations bénéficient d'un soutien important des pouvoirs publics que cela soit dans le cadre de subventions de droit commun ou de subventions politique de la Ville.

Entre 2007 et 2014, sur le droit commun de la Ville, ce sont un peu plus de 30 Ml d'€ qui ont été versés aux associations de la Ville, clubs sportifs compris avec une progression moyenne des subventions sur la période (2007 : 3,7 Ml d'€ / 2014 : 4, 2 Ml d'€) et une stabilisation depuis 2013.

Ces montants annuels se répartissent chaque année entre environ 120 associations et 40 clubs sportifs.

DES ÉVÈNEMENTS LOCAUX QUOTIDIENS ; DES ÉVÈNEMENTS RAYONNANT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES COMMUNALES

La vie locale se structure aussi par les évènements organisés sur la Ville : évènements culturels et/ou relatifs à la « cohésion sociale et au vivre ensemble ».

Un certain nombre d'évènements ont une portée d'agglomération : on dénombre ainsi 11 grands évènements :

- Dans le champ culturel tels qu'À Vaulx Jazz, les Biennales de la Danse et d'Art contemporain, le Festival du film court les Journées Européennes du Patrimoine, Festiv' aux Amphis...
- Dans le champ sportif tel l'InterVtt, Triathlon, Tournoi national de Pétanque...
- Dans le champ éducatif et culturel, le festival dédié à la petite enfance À Vaulx livres les petits...

Enfin, le feu d'artifice intercommunal depuis 2010 entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin est le 2ème de l'agglomération après celui de Lyon et regroupe chaque année plus de 15 000 participants.

Par ailleurs, quotidiennement, des évènements de plus petite ampleur sont organisés sur la Ville par des associations et des collectifs d'habitants (en moyenne 1 évènement/jour d'après les données recueillies par les services de la DDSVA et du GPV).

A ce titre et dans le cadre de la politique de la Ville, depuis 2007, 158 évènements ont été financés dans le cadre du Fond de participation des Habitants.

Les événements locaux relatifs à des repas solidaires et à la culture scientifique sont massivement représentés.

Concernant la culture scientifique, les évènements s'appuient sur des acteurs et des équipements installés durablement sur le territoire comme le Planétarium, Planète sciences, Ebulliscience et le Cala.

Des évènements sont organisés chaque année comme Festiciels, les trophées de la robotique par Planète sciences ; ouf d'astro et ciels de quartier par le Planétarium ; Ciels d'été et les ateliers petit ours en périscolaire par le Cala et enfin des actions prenant appui sur la salle de découverte ou les stages pendant les vacances scolaires organisées par Ebulliscience.

Fréquentation des équipements culturels de la Ville :
Planétarium (10 % vaudais, scolaire compris) / Charlie Chaplin (25 % vaudais)
Conservatoire (98 % vaudais)

Le Planétarium de Vaulx-en-Velin © Laurence Danière

DES ACTEURS CULTURELS INSTALLÉS DURABLEMENT SUR LE TERRITOIRE

Un certain nombre d'acteurs culturels sont présents sur la Ville, acteurs en résidence ou ayant installé leur siège social sur la commune. Pour les résidences, on dénombre 2 compagnies (Cie Atou et Vercelletto) sur la Ville.

Ces compagnies sont en résidence artistique ce qui signifie qu'elles sont amenées à créer et produire des spectacles à partir du Centre Culturel Charlie Chaplin. Ce sont également des résidences « de territoire » dans la mesure où ces acteurs investissent les différents quartiers de la Ville pour des projets en proximité avec les habitants.

Par ailleurs, la Ville a recensé 8 autres compagnies ayant un ancrage vaudais soit parce que ces structures ont installé leur siège sur la commune et/ou ont une activité d'animation sur la Ville (Cie Itchy Feet, Fedevo, Cie Peut être, Nième compagnie, Humatopia, Vaulx 1ères planches, Dans tous les sens)

D'autres acteurs du champ culturel sont présents sur le territoire par leur action associative à destination des publics vaudais comme l'Artistorium ou Pince Art pour la pratique amateur des arts plastiques ou l'association Culture pour tous.

D'autres projets spécifiques sont à l'oeuvre comme l'arrivée sur le territoire du collectif Grrrnd Zero qui s'attache à promouvoir des évènements culturels alternatifs dans l'agglomération lyonnaise ou par exemple le Groupement d'Entraide Mutuelle Envol et Cie dans son travail d'articulation entre la culture et la santé mentale à travers la participation active des publics.

L'ensemble de ces projets et la présence d'un tissu d'acteurs important confirme le caractère attractif de la Ville sur le volet culturel.

A noter également que la part de l'offre culturelle et sportive dans les activités du périscolaires (PEDT) est importante avec la participation accrue des associations et équipements culturels (CALA, Planétarium, Conservatoire, bibliothèques) et sportifs (clubs, gymnase).

Une population restant marquée par la précarité au regard de la situation métropolitaine avec des écarts se creusant en interne

LE MAINTIEN DE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Dans le contexte d'une agglomération dynamique et relativement riche, les écarts avec la situation vaudaise sont particulièrement criants dans ce domaine.

La population vaudaise se caractérise donc par une précarité financière importante malgré une amélioration relative de la situation entre 2006 et 2011.

Deux indicateurs illustrent particulièrement cette situation :

- la part des ménages fiscaux imposés reste encore très inférieure à la moyenne de l'agglomération ; l'agglomération lyonnaise étant légèrement mieux positionnée que la moyenne française

  • **Ménages fiscaux imposés : 42 % Vaulx-en-Velin / 63 % Métropole / 61 % France /**
  2006 : Vaulx-en-Velin 37% // Métropole 59 %

- le revenu médian par unité de consommation qui est une mesure de revenus par pondération via la composition du ménage ; cela permet de comparer des niveaux de vie de ménages de taille et de composition différente.

A Vaulx-en-Velin, celui-ci est équivalent à environ 12 000 € par an et par foyer, c'est environ 40 % de moins que celui de la Métropole (là encore légèrement supérieur au revenu médian française)

• **Revenu médian par Uc : Vaulx-en-Velin : 12 077 € / Métropole : 20334 € / France 19918 € /**
2006 : Vaulx-en-Velin 10 686 € // Métropole 18048 € // France 16910 €

Par ailleurs, on considère que 2 ménages sur 5 se situent en dessous du seuil de pauvreté : c'est 2 fois plus que sur la Métropole. A noter également que plus d'1/3 des familles vaudaises dépendent à 50 % des allocations de la caisse d'allocation familiales.

Si l'amélioration du revenu médian est une réalité dans un contexte métropolitain positif, on note néanmoins un creusement des écarts au sein du territoire vaudais

On retrouve ici l'effet levier de la politique de la Ville : dans un contexte de renouvellement urbain et de livraison de logements neufs, notamment en accession à la propriété, la part des ménages avec des revenus plus élevés augmentent dans certains quartiers.

Avec, toutefois, la nuance selon laquelle, les prix de sorties de logements neufs restent parmi les plus bas de l'agglomération ; le profil des ménages accédants suit cette tendance avec des ressources relativement modestes.

- **Écart de revenu inter déciles : La part des personnes déclarant - de 5000 € a augmenté de 12 % et celles déclarant + de 30000 € a augmenté de + 36 % /**

UNE PRÉCARISATION DES MÉNAGES CROISSANTE MESURÉE PAR LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Les ménages monoparentaux sont surreprésentés à Vaulx-en-Velin avec des disparités importantes entre les différents quartiers de la Ville (les quartiers Est et Mas du Tauerau concentrant le plus de familles.) L'indicateur « monoparentalité » est à souligner dans la mesure où la fait d'élever un enfant seul(e) peut avoir des conséquences en matière d'insertion, de pauvreté financière ou de difficultés de mode de garde.

- **21 % Vaulx-en-Velin dont 90 % sont des femmes/ 16 % Métropole dont 85 % de femmes / 14 % France**
  2006 : Vaulx-en-Velin 21 % dont 87 % de femmes / Métropole 15 % dont 87 % de femmes

Une résidence du quartier des Verchères © Laurence Danière

En matière d'accès aux droits, les données relatives à la part des ménages allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont éclairantes mais difficilement comparables entre 2006 et 2011 puisque le dispositif RSA a succédé à la fois au Revenu Minimum D'Insertion (RMI) et à l'Allocation de Parent Isolé (API).

Si l'on prend le RSA dans sa globalité, c'est-à-dire des ménages ne déclarant aucune activité ou cumulant activité et allocation, on peut avancer qu'environ 1/5 de la population vaudaise est concernée.

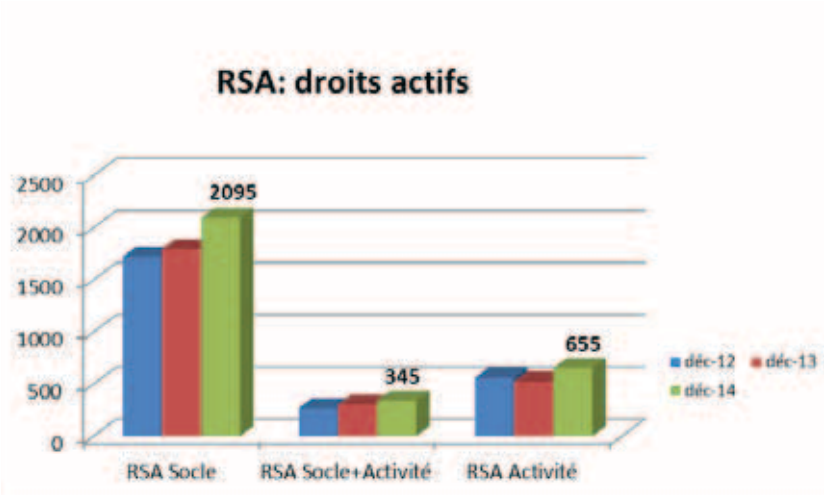

- **21 % de la population est couverte par le RSA, ayant droits compris contre 7 % à l'échelle du département du Rhône /**
  2006 : 4 % Vaulx-en-Velin / 2 % Métropole
  Source CNAF 2013

De la même façon, la part des habitants titulaires CMU/C (dont ayant droits) est 2 fois plus importante à Vaulx-en-Velin que sur le reste de la Métropole. Les professionnels du champ social mettent également en avant le fait que ce chiffre est peut être sous estimé du fait du renoncement aux droits de certains ménages isolés et fragiles.

- **19 % Vaulx-en-Velin / 10 % Métropole /**
  2006 : Vaulx-en-Velin / Métropole / Pas de données / Source : CPAM 2012

Enfin, le nombre de demandes d'aide financière enregistrées par les services sociaux présents sur la commune est en progression régulière entre 2009 à 2012 et s'accroit encore en 2013, notamment en ce qui concerne l'aide alimentaire.

L'aide financière suit la même tendance mais l'évolution est volontairement maitrisée en 2013 par une attention toute particulière sur l'effectivité de l'ouverture des droits et sur le recours au droit commun.

A noter également : une augmentation des demandes de FSE et des demandes d'aide financière liées globalement à l'énergie. Vaulx-en-Velin concentre l'une des plus importantes enveloppes financière de l'agglomération. Les professionnels notent néanmoins que l'enveloppe dévolue au gaz est consommée en décembre ; celle relative à l'électricité en mars. Les impayés de cantine cumulés pour l'année précédente s'élevaient quant à eux à 13 000 €.

Une population touchée par des phénomènes de décrochage précoces (Éducation, Emploi, Santé) malgré les dispositifs mis en place

DES DÉCROCHAGES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION / FORMATION

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) de Vaulx-en-Velin, en place depuis 2005 vise à apporter un soutien spécifique et individualisé, adapté à la situation de chaque enfant. En complément des aides déjà mises en place, il permet d'élaborer un plan d'actions pertinent en réponse aux problématiques repérées par la communauté socioéducative.

Le PRE de Vaulx-en-Velin en 2014

475 actions / 385 enfants / 60 prestataires / 30 prescripteurs
67 % des suivis des 6-12 ans concernent les enfants de sexe masculin
80 % des parcours s'échelonnent entre 6 mois et 2 ans
15 % des parcours sont supérieurs à 2 ans

En outre, pour mesurer les questions relatives aux décrochages en matière éducatif, il convient de se pencher sur l'état des lieux de la scolarisation par classe d'âge ainsi que sur le niveau de qualification des vaudais.

Pré élémentaire/ Élémentaire

En premier lieu, ont peut noter que la scolarisation des 2/3 ans est bien plus élevée à Vaulx-en-Velin que sur le reste de l'agglomération et au regard de la situation française

Fruit d'un travail de longue date de la Ville visant à prévenir le plus en amont possible les difficultés rencontrées par les élèves, les enfants de 2 ans sont scolarisés à plus d' ¼ en maternelle : ils sont deux fois plus nombreux que sur le reste du territoire français.

Part des 2 ans : 28 % Vaulx-en-Velin (rentrée 2014) / 12% Nationale

De 2 à 5 ans, les taux de scolarisation est sensiblement le même à Vaulx-en-Velin que sur le reste de l'agglomération.

Part des 2-5 ans scolarisée : 73 % Vaulx-en-Velin / 73 % Métropole / 74 % France

Néanmoins, les acteurs éducatifs et du champ sanitaire et social (PMI, notamment) notent qu'il y a une surreprésentation des difficultés liées à la maitrise des pratiques langagières (entre 25 % et 35 %) chez les enfants vaudais à l'entrée de primaire.

Collèges	Taux de réussite au brevet 2014	Taux de réussite au brevet 2013	Évolution
Henri Barbusse	81,5 %	87,5%	▼
Jacques Duclos	74%	78%	▼
Pierre Valdo	72%	68,5%	▲
Aimé Césaire	50,5%	67%	▼

Collège/ Lycées

En ce qui concerne l'enseignement de second degré couvrant le collège et le lycée, on peut mettre en évidence le fait que les jeunes de 15 à 17 ans sont scolarisés en grande majorité même si on peut souligner qu'ils le sont un peu moins que les moyennes métropolitaine et française.

Part des 15-17 ans scolarisés : 94 % Vaulx-en-Velin / 96 % Métropole / 96 % France

L'état de la scolarisation est également à apprécier avec des indicateurs complémentaires aux seuls effectifs comme le retard constaté en 6ème …

23 % des élèves des collèges de la Ville présentent un retard en 6 ème contre 12 % au niveau de l'académie (données éducation nationale 2014)

Ou bien encore le taux de réussite au brevet, largement inférieur aux moyennes de l'agglomération et française avec des disparités importantes entre les différents collèges du territoire.

69 % de taux de réussite au brevet (données 2014) contre 88 % Métropole/ 85 % en France

Enseignement supérieur

Enfin, la situation de la jeunesse poursuivant des études supérieures, post bac est également à appréhender pour mesurer sa spécificité et les impacts que cela peut potentiellement avoir sur le taux de chômage chez les jeunes avec la nuance selon laquelle un jeune peut avoir quitté l'école à 18 ans et être en emploi.

La part des 18-25 ans scolarisés est en diminution à Vaulx-en-Velin comme sur le reste de la Métropole alors qu'elle est constante en France entre 2006 et 2011. A Vaulx-en-Velin, moins d'1 jeune sur 2 poursuit des études supérieures.

Part des 18-25 ans scolarisés : 48 % Vaulx-en-Velin / 57 % Métropole / 52 % France
2006 : Vaulx-en-Velin 51 % / Métropole : 64 % / France : 52 %

Un niveau de qualification plus bas mais en forte progression depuis 2006

La population vaudaise se caractérise en effet par 2 indicateurs de fragilité liés d'une part à la photographie actuelle de la population sans diplôme et d'autre part à la part des + de 15 ans sortis du système scolaire en 2011 sans diplôme, dans une visée plus prospective.

Ainsi à Vaulx-en-Velin, près d'1/3 de la population déclare n'avoir aucun diplôme contre 1/6 sur la Métropole. Le chiffre est en net recul depuis 2006.

Part de la population de 15 ans ou + non scolarisée sans diplôme (Vaulx-en-Velin 32 %, Métropole 17 %, France 18 %) / 2006 : Vaulx-en-Velin 40%, Métropole 19 %, France 20 %

Parallèlement, la part de jeunes de + de 15 ans sortant du système scolaire sans diplôme tend également à baisser même si elle concerne encore 2 fois plus les vaudais que les habitants de la Métropole.

Part de la population des + de 15 ans sortant du système scolaire sans diplôme : (37 % Vaulx-en-Velin dont 35 % d'hommes et 39 % de femmes / 18 % Métropole) / 2006 : Vaulx-en-Velin 40 % / Métropole 19 %

La répartition de la population par autre de type de diplômes (CAP/BEP et bac) à Vaulx-en-Velin se structure de manière équivalente à la Métropole.

Part de la population de 15 ans ou + non scolarisée titulaire d'un CAP/BEP (Vaulx-en-Velin 19 %, Métropole 18 %, France 24 %) / 2006 : Vaulx-en-Velin : 23 %, Métropole 19%, France 24%

Part de la population de 15 ans ou + non scolarisée titulaire d'un Bac/BP (Vaulx-en-Velin 13 %, Métropole 14 %, France 16%) / 2006 : Vaulx-en-Velin 13%, Métropole 15 %, France 15 %

La seule différence significative concerne la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Si en France ou sur le Grand Lyon, ¼ de la population possède un diplôme post bac, à Vaulx-en-Velin, la situation ne concerne que 13 % de la population avec toutefois toujours une progression locale alors que dans le même temps, la situation métropolitaine s'est elle dégradée.

Part de la population de 15 ans ou + non scolarisée titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Vaulx-en-Velin 13%, Métropole 26%, France 26%) / 2006 : Vaulx-en-Velin 11 %, Métropole 31 %, France 22 %

Il convient de noter enfin, une progression depuis 2006 des diplômes les plus élevés de type Bac+3 et + à Vaulx-en-Velin.

16% Vaulx-en-Velin / 35 % Métropole avec une proportion légèrement plus importante de femmes diplômées à Vaulx-en-Velin que sur la Métropole/ 2006 : Vaulx-en-Velin 11% / Métropole 31 %

Le Centre de Ville de Vaulx-en-Velin © Laurence Danière

DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI QUI SE MAINTIENNENT CHEZ LES MOINS DE 25 ANS

Le taux de chômage dans les quartiers politique de la Ville reste toujours un indicateur pertinent révélateur des écarts à la moyenne.

En effet, à Vaulx-en-Velin, le taux de chômage des 15-64 ans est particulièrement élevé puisqu' 1/5 de la population est au chômage, presque 2 fois plus que la moyenne française. C'est un taux constant depuis 2006 qui ne s'est pas enrayé malgré le processus de renouvellement urbain engagé et l'arrivée de nouvelles populations sur la Ville.

Dans le même temps, les situations françaises et métropolitaines quant à elle se sont aggravées.

21 % Vaulx-en-Velin / 13 % : Métropole / 12 % France,
2006 : Vaulx-en-Velin 21 % / Métropole 11 % / France 11 %

Si l'on se penche particulièrement sur la question du genre, on note que les femmes à Vaulx-en-Velin sont légèrement plus exposées que les hommes alors que la situation est équivalente pour les hommes et femmes sur le Grand Lyon.

Taux de chômage par sexe : Hommes Vaulx-en-Velin : 21 %, Femmes Vaulx-en-Velin : 23 % / Métropole Hommes 13 %, Femmes 13 % / France Hommes : 12 %, France femmes : 13 %
2006 : Hommes Vaulx-en-Velin 18 %, Femmes Vaulx-en-Velin 21 % / Métropole Hommes 11 % ; Femmes 12 % / France Hommes : 10 % , France Femmes 13 %

En ce qui concerne le taux de chômage chez les jeunes, le chiffre est là encore préoccupant : plus d' 1/3 des jeunes sont au chômage, chiffre par ailleurs en augmentation depuis 2006 même si l'écart s'est réduit entre Vaulx-en-Velin et la Métropole (la situation de cette dernière s'étant dégradée)

Taux de chômage chez les - de 25 ans : 36 % Vaulx-en-Velin / 25 % Métropole / 27 % France
2006 : Vaulx-en-Velin 34 % / Métropole 18 % / France 22 %

Taux de chômage des 55 /64 ans : 16% Vaulx-en-Velin / 9% Métropole / 9% France
2006 : 14 % Vaulx-en-Velin / 8 % Métropole / 9 % France - Source : Insee

L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PROBLÉMATIQUE SANTÉ : DES POINTS DE VIGILANCE

La question du décrochage peut enfin être appréhendée sous l'angle de la santé et de l'accès aux soins. En matière d'accès aux soins, on note la problématique de la désertification médicale avec l'absence d'un certain nombre de spécialités sur la Ville et des interrogations quant au devenir de la médecine générale suite aux départs à la retraite des praticiens installées de longue date sur la Ville. On note également que les services de la PMI ont depuis 2007 une offre plus concentrée, un peu moins présente sur les différents quartiers.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé en 2011 fait état des problématiques propres au territoire portant notamment sur les troubles langagiers, les soins dentaires, l'obésité et le diabète, la santé mentale, le suivi gynécologique et l'accès à la contraception.

Part des jeunes de - 18 ans ayant bénéficié du suivi Mt' dents : 20 % Vaulx-en-Velin / 28 % métropole

D'autres sources de données complètent cet état des lieux comme les bilans de santés réalisés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou la Médecine scolaire (grande section maternelle) qui recensent entre 25 et 35 % d'enfants présentant des difficultés dans les acquisitions et la pratique langagière.

Quelques données issues du diagnostic local de santé de la PMI

2013 : enfants nés en 2009 / 901 enfants vus dont 16 déjà pris en charge en orthophonie et 237 présentent une difficulté de langage

2012 : enfants né en 2008 / 853 enfants vus dont 20 déjà pris en charge en orthophonie et 200 présentent une difficulté de langage.

Selon les propos recueillis auprès de la PMI, en moyenne 1 enfant de 4 ans sur 4 présente une difficulté de langage dépistée. A noter qu'une difficulté dépistée ne veut pas forcément dire trouble confirmé.

Ce qui, malgré ce biais est au dessus des chiffres en principe annoncés à savoir 4 à 5% des enfants d'une tranche d'âge présente un trouble confirmé du langage dont 1/4 un trouble sévère (qui peut être un trouble spécifique du langage oral ou écrit isolé ou associé à d'autres problématiques).

C'est pourquoi à Vaulx-en-Velin, si 25% des enfants d'une tranche d'âge présente une difficulté de langage, il y a fort à parier que plus de 4 à 5% d'entre eux présentent un trouble confirmé.

Enfin, le Lieu Écoute, structure associative présente au niveau de l'agglomération et intervenant sur la prévention des conduites à risque des adolescents recense des besoins d'accompagnement psychologique chez les plus jeunes, notamment les moins de 6 ans liés notamment aux troubles de la séparation.

A l'heure actuelle, le Centre Médico Psychologique n'accueille que des enfants plus grands.

AU REGARD DU PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

La circulaire du 30 juillet 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville définit le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » comme celui visant à « améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires »

Le diagnostic local permettra de comprendre les atouts et fragilités des quartiers prioritaires, support des enjeux futurs développés dans la seconde partie.

Tous les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville feront l'objet de ces réflexions et propositions d'actions, qu'ils bénéficient ou non des crédits au titre de l'ANRU.

Ainsi, nous proposons d'articuler ce diagnostic autour de 5 grandes thématiques relatives à l'environnement local, les réalisations du PNRU 1, la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, l'Habitat et enfin les équipements et services du territoire.

Un potentiel d'espaces naturels exceptionnel ; des infrastructures routières performantes mais unterritoire défavorisé quant à l'offre de transport en commun structurant

DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX

La majeure partie de la Ville de Vaulx-en-Velin se situe entre les canaux de Miribel et de Jonage, à la pointe Ouest des îles du Rhône Amont. En ce sens, elle est entourée d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, dont la préservation bénéficie à l'ensemble de l'agglomération et relève donc d'un enjeu qui dépasse largement le cadre communal.

Le Grand parc de Miribel Jonage, classé à plusieurs inventaires écologiques (Natura 2000, ZNIEFF) et reconnu comme l'un des plus grands parcs métropolitains d'Europe, est situé à près de 20 % sur le territoire vaudais. C'est l'un des 20 premiers sites touristiques français en terme de fréquentation.

Les berges du canal de Jonage et le parc de la Rize complètent à ce titre la trame verte et bleue définie dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Grand Parc de Miribel Jonage : 2 200 ha superficie totale, 3.5 Millions de visiteurs en 2006, 20 % superficie Grand Parc sur le territoire vaudais

La relative faible densité de population constatée sur la commune s'explique en partie par la prégnance de ces espaces naturels sur le territoire communal. D'importantes franges agricoles ont pu également être conservées et offrent aujourd'hui des opportunités de développement d'activité maraichère de proximité tel le projet « Terres du Velin ».

Densité de population sur 2006 : Vaulx-en-Velin : 1923 hab/km² / Métropole 2455 hab/km²

Densité hors espaces naturels : 4 500 hab/Km²

57% d'espaces verts sur la commune (Grand parc, berges du Canal de Jonage, parcs publics…)

Or, Vaulx-en-Velin est depuis les années 90 un site d'accueil de projets d'envergure sur le plan urbain et l'identification de la commune au titre du territoire de projet stratégique Centre Est du SCOT de l'agglomération appuiera son développement accéléré en terme d'accueil de population et d'emplois. Ce dernier devra alors se poursuivre au travers d'une politique de renouvellement urbain maitrisée permettant à la ville de se développer sur elle-même en préservant les qualités de son environnement.

Cette ambition devra nécessairement s'appuyer sur une politique métropolitaine de développement des transports en commun qui permettront de relier les quartiers vaudais entre eux mais aussi de connecter l'ensemble de la ville au centre de Lyon et au reste de l'agglomération.

UN POSITIONNEMENT AU CARREFOUR DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES.

Si la desserte de Vaulx-en-Velin Sud a été renforcée dès 2006 par la création du pôle multimodal de la Soie articulant un réseau de bus, le métro A et le tramway T3- Rhône Express, celle-ci permet aux habitants des quartiers sud de la Ville d'être reliés au reste de l'agglomération mais n'oeuvre pas à une meilleure desserte interne de ces mêmes quartiers. Par ailleurs, une politique de transport volontaire devra également être engagée sur le Nord de la commune aux regards des besoins constatés.

Pour exemple, les niveaux de fréquentation de la ligne C3 reliant la Grappinière au secteur de la Part Dieu sont équivalents à ceux d'une ligne de tramway.

55 000 voyageurs/jours sur l'ensemble de la ligne C3

Aujourd'hui, l'accroche de la partie Nord du territoire vaudais au reste de l'agglomération se fait principalement encore par la voiture de part la présence d'infrastructures routières importantes (A42, rocade Est, boulevard périphérique L. Bonnevay, Boulevard Urbain Est) et d'un déficit d'offre structurante en transport en commun.

L'usage de l'automobile devrait donc être plébiscité si les difficultés financières des ménages ne les rendaient pas captifs des transports en commun. La présence de véhicule automobile au sein des ménages vaudais est hétérogène, avec une proportion plus basse dans les quartiers de l'ex ZUP.

Le problème de la mobilité sur le territoire communal, au-delà des enjeux de désenclavement géographique et de promotion d'un développement urbain durable, doit donc également participer à lever les obstacles à l'intégration professionnelle et sociale d'une population largement concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville et favoriser le retour à une situation de droit commun.

62% des vaudais actifs de plus de 15 ans sont motorisés / 60% Métropole / 73 % France

Nombre de véhicules/ménage : 0, 95 Ville / 1,03 Métropole (Données 2009, enquête mobilité)

Par ailleurs, de nombreux aménagements cyclables ont d'ores et déjà été réalisés au cours des dernières années : sur les avenues De Gaulle, Gabriel Péri, Salvadore Allende, la rue Duclos, les aménagements de l'Anneau bleu nord et sud, ainsi que sur le Boulevard Urbain Est.

Le réseau Velo'v est, pour l'heure, restreint à l'implantation de deux stations à proximité du centre commercial du Carré de Soie.

Le développement de l'auto partage a été initié par l'implantation en 2015 de deux stations bluely (une au centre ville et une seconde au pôle multimodal de la Soie) et l'identification par le Grand Lyon du parking du stade Jomard au titre des sites de co-voiturage.

Un projet de renouvellement urbain d'envergure restant à concrétiser sur le site d'intérêt National « Le Grand Mas» et sur le site de « La Balme/Les Chalets »

La commune de Vaulx-en-Velin s'est engagée dans une politique ambitieuse de renouvellement urbain dès 1993 avec la mise en oeuvre du dispositif GPU (Grand Projet Urbain) et de premières interventions d'envergure comme la création de la ZAC du Centre Ville. Les objectifs de ce projet urbain étaient de recréer une centralité qui soit motrice d'activité et d'attractivité pour la commune par la démolition d'un centre commercial en perdition, la construction de plus de 500 logements, d'espaces publics et de commerces. Des travaux de requalification de grands ensembles HLM ont été également réalisés au début des années 2000 sur les quartiers de la Thibaude et de Grolières ainsi que sur les copropriétés des quartiers Sauvegarde Cervelières par la mise en place d'une OPAH, action prolongée devenue Plan de Sauvegarde.

En sus des opérations conduites sur le bâti et les espaces publics, le programme de rénovation urbaine engagé par la convention de 2005 prévoyait des interventions sur les équipements municipaux.

Ainsi, des travaux de rénovation (création d'une chaufferie biomasse) et d'extension du réseau de chauffage urbain ont été réalisés, un centre de santé a été construit, la réhabilitation d'équipements sociaux, culturels et sportifs ainsi que de groupes scolaires sont toujours en cours de réalisation.

L'ensemble de ces programmes d'urbanisme a permis d'amorcer un mouvement de requalification et de valorisation de l'image de ces quartiers relevant de la géographie prioritaire et plus largement de Vaulx-en-Velin.

DES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DES ESPACES EXTÉRIEURS D'ENVERGURE

À partir de 2005, la commune devient co-signataire avec le Grand Lyon d'une convention ANRU qui lui permet de déployer un prolongement au projet urbain amorcé.

Aménagements sous maitrise d'ouvrage Grand Lyon

A ce titre, 6 opérations d'aménagement sous maitrise d'ouvrage Grand Lyon ont été réalisées dont :

4 opérations de restructuration globale du quartier (Ecoin, Vernay Verchères, Grappinière, CentreVille)

Plusieurs opérations d'envergure sont conduites sous maitrise d'ouvrage Grand Lyon dont la ZAC de l'Hôtel de ville, toujours en cours de réalisation, qui prend le relai à la précédente opération conduite sur le Centre ville. Ce projet doit accueillir à terme près de 830 logements ainsi que des locaux d'activités et de services.

Le quartier de la Grappinière fait également l'objet d'un projet urbain important dans le cadre d'une procédure de ZAC prévoyant la réalisation de près de 200 logements neufs et de nouveaux espaces publics.

Par ailleurs, 2 opérations de restructuration des espaces extérieurs (création d'espaces publics, d'aires de jeux, de voiries) ont été conduites entre 2006 et 2010 sur le quartier d'Ecoin sous la Combe puis à partir de 2012 sur le quartier Vernay Verchères.

Enfin, 2 opérations de voirie ont été réalisées dans le cadre de financements ANRU toujours sous maitrise d'ouvrage Grand Lyon : l'avenue Gabriel Péri, principale voie d'accès au centre ville a été restructurée afin d'intégrer des voies modes doux ainsi que l'avenue Salengro artère structurante du Sud de la Ville.

2 opérations de voirie (Péri-Allende, Salengro)

Aménagements sous maitrise d'ouvrage Ville

La Ville de Vaulx-en-Velin a également engagé sous maitrise d'ouvrage propre un certain nombre d'opérations au titre desquelles :

Une opération d'aménagement d'espaces en attente de projet (Pré de l'Herpe),
L'aménagement en centre ville d'un jardin astronomique à proximité du Planétarium
Des travaux de rénovation (création d'une chaufferie biomasse) et d'extension du réseau de chauffage urbain.

Par ailleurs, une étude de diagnostic et de programmation pour la requalification de la promenade Lénine à l'échelle de l'ex Zup (2000 m de parcours) a également été mandatée. Ce projet participera à la connection et à la valorisation de l'ensemble des quartiers qu'elle traverse.

Des interventions de proximité menées en partenariat avec les bailleurs sociaux

En accompagnement des différents aménagements urbains, des actions ont également été menées en lien avec les bailleurs sociaux oeuvrant à l'amélioration immédiate des résidences.

7 opérations de résidentialisation ont été réalisées sous maitrise d'ouvrage bailleurs concernant 1600 logements,

178 petits aménagements dans le cadre du Programme d'Intervention sur les Espaces extérieurs

209 actions financées dans le cadre de la GSUP

L'ensemble de ces programmes urbains a permis d'amorcer un mouvement de requalification et de valorisation de l'image de ces quartiers relevant de la géographie prioritaire et plus largement de Vaulx-en-Velin.

Une première phase de restructuration opérationnelle est engagée sur le secteur du Mas du Taureau avec un volet important de démolitions de logements.On note un seul programme neuf, en cours de construction, dans l'attente du démarrage opérationel de la ZAC.

DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES QUI DIVERSIFIENT L'OFFRE DE LOGEMENTS SUR LA VILLE ET REQUALIFIE L'HABITAT EXISTANT

Des interventions sur le parc existant

Entre 2005 et 2015, un programme important de réhabilitations du parc de logement social et étudiant a été engagé participant ainsi à sa requalification.

12 opérations pour 1920 logements

Une première réhabilitation thermique a été réalisée sur le quartier des Noirettes, accompagnée d'une ambitieuse démarche artistique ayant contribué à améliorer l'image et la vie sociale sur la résidence.

Par ailleurs des opérations plus lourdes de démolition de logements sociaux / reconstruction de l'offre ont été menées dans le but d'introduire de la diversité dans le parc de logements.

Sur les 1467 logements HLM et chambres en foyer prévus en démolition sur les quartiers du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe la moitié a été démolie entre 2005 et 2015. La démolition des logements restant sera engagée d'ici 2016-2017.

Environ 715 logements démolis entre 2005 et 2015

Les relogements liés à ces démolitions se sont déroulées en trois phases :

-La première phase a concerné les résidences Bachelard/Ponge et Mont Pilat (Alliade Habitat et Erilia) de 2004 à 2008,

- La seconde, les résidences Echarmeaux/La Luère (Alliade Habitat) de 2008 à 2014,

- La troisième, encore en cours, les résidences Mont-Cindre et Mont-Gerbier (Est Métropole Habitat) et le foyer du Mas (ADOMA), à partir de 2013.

Sur les deux premières phases, le bilan des relogements met en évidence les résultats suivants :

En terme de localisation :

- 64% des ménages ont été relogés à Vaulx-en-Velin, avec un attachement plus fort à la commune pour les habitants des immeubles de la deuxième phase : 73% d'entre eux ont souhaité être relogés sur la commune, alors que cette proportion ne concernait que 58% des ménages de la première phase.
- 27% des ménages relogés sur le reste de l'agglomération lyonnaise, dont 9% à Villeurbanne, 8% sur d'autres communes de l'Est lyonnais et 7% à Lyon.

Pour les ménages relogés à Vaulx-en-Velin :

- 43% ont intégré des logements récents dans le centre-ville,

- 23% sont restés sur les quartiers Ouest,

- 15% ont été relogés au Village,

- 6% sur les quartiers Est,

- 6% sur le Sud de la commune,

- 1% seulement à la Grappinière.

Cette répartition des relogements sur la commune traduit l'attractivité des programmes neufs (notamment au centre-ville) qui ont permis des parcours résidentiels ascendants, mais aussi l'attachement au secteur d'origine avec 23% de ménages ayant souhaité rester sur le secteur du Grand Mas et cela de façon plus accentuée sur la 2ème phase (26% des ménages restant sur la commune relogés sur les quartiers Ouest pour 21% sur la première phase).

A noter que sur la deuxième phase de relogement, 44% des ménages relogés (sur la commune et à l'extérieur) ont pu bénéficier d'un relogement sur une résidence neuve ou construite depuis moins de 5 ans.

Les relogements ont également permis de mieux adapter la taille du logement à la composition familiale du ménage. Ainsi, si près de la moitié des ménages relogés ont conservé une typologie identique :

- 27% ont pu intégrer un logement plus grand,

- 23% un logement plus petit.

Les immeubles démolis proposaient des niveaux de loyer parmi les plus bas du marché, avec des montants de charges comprenant des provisions pour le chauffage et l'eau.

Après relogement, le reste à charge des ménages (loyer+charges-APL/ressources mensuelles) :

- A augmenté pour 51% d'entre eux, malgré une offre dans le parc social neuf proposant souvent des loyers minorés. Ces augmentations sont également le fait des relogements dans des typologies supérieures.

- Est restée stable pour 20% des ménages.

- A diminuer pour 26% des ménages.

Globalement le niveau de satisfaction est plutôt bon, avec plus de 79% des ménages relogés satisfaits du processus de relogement, de leur nouveau logement et nouveau quartier.

Par ailleurs, on peut souligner qu'il y a eu une implication forte des réservataires pour mobiliser l'offre logement adaptée dans le parc existant ainsi que dans le neuf et que le partenariat interbailleurs a bien fonctionné, avec plus de la moitié des relogements effectués en interbailleurs dans le cadre de la 2ème phase.

UNE VILLE AUJOURD'HUI REDEVENUE ATTRACTIVE POUR LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

A l'échelle de la commune, après une stagnation du marché immobilier jusqu'au milieu des années 2000, où la construction de programmes d'habitat privés était marginale (moins de 75 logements par an au début des années 2000), on constate, à partir de 2007, une nette reprise de la dynamique immobilière, avec le réinvestissement du territoire vaudais par les promoteurs privés et le développement de nouveaux programmes de logements sociaux.

La Ville a ainsi développé une offre d'habitat privée permettant de répondre à un large panel de besoins, allant de l'accession abordable sécurisée à l'accession privée libre et favorisant notamment la primoaccession de jeunes ménages actifs. Les mesures fiscales, nationales et locales (TVA à taux réduit et Plan 3A mis en oeuvre par la Métropole de Lyon), ont largement contribué à cet objectif de mixité et de parcours résidentiels.

Ce regain d'attractivité du territoire vaudais est donc lié aux effets positifs du renouvellement urbain qui transforme progressivement l'image négative qui marquait encore la commune, ainsi qu'au coût modéré du foncier et des opérations immobilières, qui permettent aux ménages ne pouvant acquérir un logement sur le centre de l'agglomération, de pouvoir concrétiser leur projet d'acquisition.

Entre 2006 et 2014, 3 380 logements ont été réalisés répartis à 62% de logements privés et à 38% de logements sociaux. Le programme de constructions neuves de logements se poursuit avec des livraisons attendues sur la Grappinière, le Centre Ville, le Sud, le Village.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL	
Parc privé	54	299	171	391	329	211	173	305	152	**2085**	62%
Parc social	18	125	115	150	219	361	96	156	55	**1295**	38%
TOTAL	**72**	**424**	**286**	**541**	**548**	**572**	**269**	**461**	**207**	**3380**	**100%**

3380 logements livrés depuis 2006 répartis sur 64 opérations (23 centre ville, 28 Village/Grappinnière, 13 sud)

13 opérations immobilières en cours de travaux (6 centre ville, 4 Village/Grap, 3 Sud)

25 opérations immobilières au stade programmation (5 Centre ville, 2 Village/Grap, 18 Sud)

28 opérations immobilières au stade de la réflexion (9 centre ville, 11 au Village/Grap, 8 Sud)

Néanmoins, cette arrivée importante de nouveaux habitants sur la commune pose la question de l'adéquation avec la nature et le taux d'équipements publics.

Nouvelle résidence, îlot Tarvel © Laurence Danière

UN FOCUS SUR LES QUARTIERS MAS DU TAUREAU ET BALME/CHALETS

Après de nombreuses années de travail autour des projets démolitions/relogement qui ont donné corps à plusieurs protocoles locaux de relogement pour chaque résidence, déclinaison de la Charte du Relogement du Grand Lyon, la requalification concrète du Mas du Taureau, quartier pivot dans l'organisation de la Grande Ile, doit désormais être engagée et donner une suite aux séquences de démolition qu'ont connues les habitants ces dernières années.

L'identification par l'Etat du quartier Mas du Taureau au rang des sites d'intérêt nationaux doit permettre de conduire un projet structurant à l'échelle de la Grande Ile et porteur de développement pour l'ensemble de la commune. En ce sens, les orientations de ce projet d'envergure devront être confortées par des politiques d'agglomération fortes notamment en matière de peuplement, de développement économique et de déplacement.

De la même façon, le quartier de la Balme et des Chalets mérite une attention particulière. Ce quartier, composé des résidences de La Balme, propriété d'Alliade Habitat, et des Chalets, appartenant à l'Opac du Rhône, représente 150 logements pour environ 650 habitants.

Le quartier, compris dans le périmètre du projet urbain du Carré de soie est très enclavé cumulant à la fois des indicateurs de fragilité sociale et des dysfonctionnements urbains. Par ailleurs, des problèmes de trafics de stupéfiants sont durablement installés sur le quartier.

Une réhabilitation des parties communes, des façades et des espaces extérieurs a été réalisé en 2009 par Alliade Habitat. Le bailleur HLM a poursuivi son intervention sur les espaces extérieurs ces dernières années en aménageant un city stade, une aire de streetworkout ainsi que des jardins familiaux, projets ayant permis de fédérer autour de dynamiques communes et de structurer des collectifs d'habitants demandeurs de développer la vie sociale sur le quartier avec les acteurs locaux (Centre social, éducateurs de prévention, service jeunesse…)

Dans le même temps, la Mission Carré de Soie de la Métropole de Lyon a travaillé sur une étude de cadrage urbain permettant de mettre en lumière les atouts et opportunités du site tout comme ses fragilités afin de réfléchir à une restructuration globale du quartier qui serait susceptible de prendre appui sur des démolitions éventuelles, de la reconstruction et de la création de voirie.

Ceux-ci conduisent à proposer des interventions partenariales conséquentes relevant de divers maitres d'ouvrage, et impliquant :

- **la démolition d'une partie (67 logements) du patrimoine d'Alliade Habitat, de la totalité des Chalets (26 logements) de l'Opac du Rhône,**
- **la création d'une voirie permettant d'irriguer et de désenclaver l'ensemble du secteur,**
- **la construction potentielle de quelques 110 logements avec des programmations et des typologies diversifiées allant du petit collectif à l'individuel groupé assurant ainsi une vraie mixité.**

La Ville a demandé l'inscription du quartier de la Balme en quartier dit « d'intérêt régional » de manière à bénéficier de crédits au titre de l'ANRU.

La Balme © Laurence Danière

La GSUP : des fondamentaux à consolider dans le droit commun, des démarches partenariales à poursuivre en accompagnement de la rénovation urbaine

Le partenariat visant à améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité de service sur les quartiers prioritaires est ancien, avec la première Convention de Gestion de Proximité établie en 1995 entre l'Etat, et la Communauté urbaine la Ville, et les organismes HLM, faisant de Vaulx-en-Velin un site pilote au niveau national, avant même la note de cadrage de la Direction Interministérielle de la Ville parue en 1999 .

Dans le contexte de lutte contre la vacance des logements qui était alors supérieure à 25% sur certains immeubles de la ZUP, les 14 bailleurs sociaux ont mis en œuvre des premiers plans d'action autour des problématiques de propreté, de sécurité/ tranquillité et de qualité d'accueil et d'entretien dans les logements. La gestion de proximité est ainsi devenue un facteur de revalorisation de l'habitat, au même titre que les programmes de réhabilitation. L'association HLM Vaulx-en-Velin a contribué à développer des actions innovantes, avec notamment la création en 1998 du Centre de ressources pour les gardiens d'immeuble.

A partir de 2000, un renforcement de la GSUP est intervenu en lien avec l'avancée du projet de restructuration des quartiers, la redéfinition des domanialités posant la question de la pérennité des aménagements et des moyens à mettre en place pour y veiller. Parallèlement, le processus de dissolution de l'ASP gérant les espaces extérieurs et équipements communs à l'échelle de la ZUP nécessitait de contractualiser les conditions de gestion nouvelle des quartiers après restructuration.

Avec la mise en place du dispositif Grand Projet de Ville, des démarches territorialisées sont déclinées sur l'ensemble du territoire pour adapter la gestion au contexte de chaque quartier et favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration du fonctionnement au quotidien.

En 15 ans d'actions, le partenariat s'est progressivement élargi pour traiter les problèmes de gestion plus en transversalité et passer véritablement une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

En anticipation de la nouvelle contractualisation, la convention-cadre GSUP a ainsi été redéfinie en 2012 autour de 5 objectifs : 1) conforter l'amélioration de la qualité de vie et la qualité de service; 2) accompagner la rénovation urbaine et pérenniser ses acquis, 3) favoriser la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie ; 4) contribuer à la tranquillité publique en lien avec CLSPD, 5) impulser des actions innovantes dans la logique du développement durable.

UNE VEILLE TERRITORIALE ET DES DÉMARCHES PARTENARIALES PAR QUARTIER À POURSUIVRE, EN MOBILISANT PLUS FORTEMENT LE DROIT COMMUN

L'animation et les outils partenariaux qui ont été développés, à travers les diagnostics en marchant, les répertoires « qui fait quoi et où ? », les projets de gestion de site, et les enquêtes de satisfaction, ont permis d'avoir une connaissance plus fine et partagée de la situation de chaque quartier et ainsi de mieux orienter les actions à conduire en concertation avec les habitants.

Si cette approche territoriale est désormais bien intégrée dans les pratiques des gestionnaires et des acteurs locaux, il existe un enjeu à maintenir une coordination et à poursuivre des projets de gestion adaptés sur les résidences les plus sensibles.

Des Etats des Lieux Croisés annuels conduits sur l'ensemble des 14 sous-quartiers

Répertoires « qui fait quoi » élaborés sur 8 quartiers

2 projets de gestion de site conduits sur Noirettes et Ecoin et des axes de travail définis sur les autres quartiers pour répondre aux problématiques de gestion et de fonctionnement

3 enquêtes de satisfaction partenariales (Ecoin, Verchères, Noirettes)

UN CADRE DE VIE NETTEMENT AMÉLIORÉ ET UN NIVEAU DE QUALITÉ DE SERVICE SATISFAISANT, MAIS LA PERMANENCE DE DIFFICULTÉS LIÉES AU VANDALISME

L'amélioration de la qualité de cadre de vie sur les quartiers, pilier de la gestion de proximité depuis ses origines, apparaît le plus abouti.

Grâce à l'effet levier des crédits « qualité de service », la remise en état des parties communes a été poursuivie et a permis une revalorisation de certaines résidences qui souffraient d'un problème d'attractivité et de dégradations récurrentes liées aux occupations abusives. L'ensemble des halls du parc social sont aujourd'hui sécurisés et rénovés.

Les petits travaux sur les espaces extérieurs réalisés par la Ville et les bailleurs dans le cadre des PIEE ont permis par ailleurs de favoriser une bonne appropriation des espaces de convivialité et de sécuriser certains espaces, en réponse à la demande et en concertation avec les habitants.

8 MI € investis dans des travaux dans les parties communes et les logements remis à location

Des petits aménagements dans le Programme d'Intervention sur les Espaces Extérieurs (92 sous maîtrise d'ouvrage bailleurs et 86 petits aménagements sous maîtrise d'ouvrage Ville)

DES PROBLÈMES DE PROPRETÉ ET DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES QUI DEMEURENT IMPORTANTS, MALGRÉ LES ACTIONS DE SUR-ENTRETIEN ET DE SENSIBILISATION

Un réel effort a été entrepris pour traiter les « points noirs » et parvenir à un niveau de propreté global satisfaisant, avec la mise en place notamment d'action de sur-entretien dans les parties communes et sur les espaces extérieurs. De nombreuses actions de sensibilisation au respect du cadre de vie ont été également été conduites par les bailleurs (affiches, actions « coup de poing », actions ludiques auprès du jeune public…), le centre de ressources ABC HLM (formation et sensibilisation au tri, visite du centre de tri, ateliers d'échange propreté, les acteurs associatifs (ramassage participatif…), par la Ville et le Grand Lyon (Semaine « Faites de la Propreté », campagne « Tous voisins »).

Ces différentes initiatives ont eu des résultats positifs mais fragiles. Des problématiques liées aux comportements demeurent importantes : le dépôt d'encombrants en pied d'immeuble est généralisé sur tous les quartiers, les jets d'ordures par les fenêtres demeurent prégnants sur certains quartiers, la mécanique sauvage sur les parkings est plus ponctuelle qu'auparavant avec une pression plus forte des besoins de stationnements, mais n'en demeure source de pollution (huiles, vidanges) et génère des enlèvements de véhicules pris en charge dans le cadre du dispositif partenarial.

Des actions de sur-entretien (chantier jeune, enlèvement encombrants, sur entretien des parties communes)

Dispositif d'enlèvement des épaves

4 opérations annuelles « Faites de la propreté »,

Campagne « Tous Voisins »

Entretien dans le quartier des Noirettes © Laurence Danière

UN RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DE PROXIMITÉ À CONFORTER DANS LE CADRE DU DROIT COMMUN

Quinze ans après sa création, l'évaluation du Centre de ressources réalisée auprès du personnel de proximité HLM s'avère positive : isolement rompu, prises de recul possible, travail sur soi favorisé, mise en réseau développée entre gardiens et avec les partenaires, initiatives encouragées, formation et professionnalisation accrues, qualité de service améliorée, reconnaissance du métier en hausse. Conçu par des gardiens, le guide « Question Propreté » est une réussite.

Au terme de 4 ans de fonctionnement, le bilan du dispositif «partenariat pour la tranquillité » fait apparaître des points positifs, notamment une meilleure connaissance et compréhension de l'action par les forces de l'ordre, ce qui permet des interventions communes plus efficaces. Le dispositif est rentré dans le paysage, avec le côté positif qu'il est bien connu des habitants, mais avec pour effet pervers l'intégration des modalités d'action des perturbateurs (forte diminution du nombre de rappels au règlement intérieur effectués par l'entreprise de sécurité). Le faible nombre d'appels des locataires est aussi révélateur de l'importante crainte des représailles chez les habitants. La majeure partie des interventions est aujourd'hui en lien avec des problèmes de stupéfiants.

Centre de ressources du personnel de proximité ABC HLM

Un dispositif présence en soirée des bailleurs

Des Postes spécifiques (agent de développement bailleur, correspondant de chantier…)

DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉCO-MOBILITÉ À POURSUIVRE DANS LA LOGIQUE DE RÉDUCTION DES CHARGES DES MÉNAGES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des expérimentations ont été conduites autour de l'enjeu d'économies d'énergie et de maîtrise des charges (campagne de communication autour de l'exposition Maison économe, kits économies d'énergies et accompagnement individuel des ménages sur le suivi des consommations) .

Face au problème récurrent de déficit de places de stationnement sur les quartiers qui entraîne des dégradations des espaces publics, des problèmes de sécurité et génère beaucoup d'insatisfaction des habitants, des actions innovantes seraient à construire pour favoriser l'évolution des comportements et le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture (stationnement deux roues…).

2 appartements pédagogiques (Pré de l'Herpe, Vernay Verchères)

4 opérations kits-verts

UNE PARTICIPATION DES HABITANTS QUI NE CESSE DE SE FRAGILISER, MALGRÉ LES ACTIONS DÉVELOPPÉES POUR FAVORISER LEUR IMPLICATION DANS LA VIE DE QUARTIER

Des moyens non négligeables ont été consacrés pour venir en soutien des associations et les démarches sont nombreuses pour faire émerger des habitants relais sur les questions de cadre de vie. Malgré tout, la dynamique est très fragile et le constat est à la diminution du nombre d'interlocuteurs qui portent une parole d'intérêt général sur chaque quartier.

Une diversification de l'habitat, qui doit se poursuivre, pour attirer de nouvelles populations, tout en favorisant également les parcours résidentiels pour les ménages vaudais

UN PARC SOCIAL QUI RESTE DOMINANT ET ACCUEILLE UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE, JOUANT UN RÔLE DE PARC TRÈS SOCIAL AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

Source : RPLS 2013 - Analyse de l'exploitation des données OPS à l'échelle du GPV Vaulx-en-Velin 2012+ données service Habitat Logement 2014)

Le taux de logement social a fortement diminué depuis le début des années 2000 mais reste encore très élevé par rapport à la moyenne de l'agglomération. La Ville souhaite, à terme, atteindre un objectif d'équilibre visant une répartition du parc d'habitat à 50% social et 50% privé.

Taux de logements sociaux 58 % en 2013 / 24% Métropole
De 67% en 2001

De nouveaux programmes d'habitat social se sont développés sur l'ensemble des quartiers de la commune, ils proposent un habitat de qualité et à taille humaine. De plus, ces opérations s'inscrivent pour certaines dans des opérations d'ensemble mixtes (locatif social, locatif et accession privés).

Parallèlement, la requalification du parc et des secteurs d'habitat social ancien, qui proposent des loyers d'entrée de gamme bien adaptés aux besoins des populations les plus modestes, doit se poursuivre afin de proposer une offre d'habitat et un cadre de vie revalorisés (réhabilitation, résidentialisation, qualité de service et proximité dans la gestion des bailleurs), favoriser le bien vivre ensemble et lutter contre l'insécurité.

Les actions engagées par les bailleurs et les partenaires de la convention ANRU sur certaines résidences des secteurs des Noirettes et des Verchères mettent bien en évidence les effets positifs apportés, avec des niveaux de satisfaction des locataires qui évoluent très favorablement même si les efforts restent à poursuivre.

Malgré tout, les enquêtes annuelles des bailleurs témoignent d'un taux de satisfaction faible vis à vis de l'évolution du parc social (sentiment de sécurité, bien vivre…)

Le taux de vacance dans le parc social (hors vacance technique) est faible : 2.1%.

Cependant, certains logements situés sur des résidences ou des allées déqualifiées (insécurité-incivilités, étage élevé, problèmes techniques…) peuvent connaître une vacance supérieure à 3 mois et des difficultés à la relocation. L'analyse des données OPS, confirme cependant que la vacance observée sur parc social du secteur GPV est légèrement inférieure à celle observée en moyenne sur le parc du Grand Lyon ou plus spécifiquement sur les GPV de l'agglomération.

Occupation du parc social

Les occupants du parc social situé en GPV se caractérisent par des profils plus familiaux que la moyenne des GPV, avec une part de familles nombreuses élevée et des occupants aux ressources très modestes, comparativement à la moyenne des GPV et de façon encore plus accentuée en comparaison avec le reste de la commune ou le Grand Lyon.

Sur 6 593 demandes de logements sociaux enregistrées sur la commune en date 36 % habitent Vaulx-en-Velin et 64 % viennent de l'extérieur.

Sur le parc social en GPV, 75% des ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS, contre 58% pour le reste de la commune et le Grand Lyon.

Cette différence est liée à la part des ménages les plus modestes (dont les ressources se situent en dessous de 40% des plafonds PLUS) qui représentent 53% des locataires HLM en GPV.

En 2012, on constatait que le profil des emménagés récents (depuis moins de 3 ans) venait renforcer la précarité du peuplement, du fait de ressources plus fragiles. Cependant cette tendance s'observe sur l'ensemble des sites en GPV et globalement sur l'ensemble du parc social de la commune et de l'agglomération.

Il convient de rappeler que depuis septembre 2013, sur l'ensemble des résidences HLM en ZSP, le Préfet remet à la disposition des bailleurs sociaux son contingent prioritaire de logements réservés (soit environ 25% du parc social).

A Vaulx-en-Velin, environ les 2/3 du parc social de la commune sont en ZSP, soit 1300 à 1500 logements réservés à l'Etat, au titre du contingent prioritaire de la Préfecture.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser la mixité sociale en contribuant à stabiliser le peuplement afin de ne pas aggraver l'occupation sociale des logements sociaux situés sur ces secteurs fragiles. Sur ces logements remis à disposition, les bailleurs doivent privilégier des profils de ménages dont les ressources sont supérieures à 60% des plafonds PLUS et/ou en lien avec l'emploi (CDI, CDD supérieur à 6 mois, demandeurs d'emploi en dynamique d'insertion professionnelle, étudiants).

Ce dispositif expérimental, sur une durée de 5 ans, s'est progressivement mis en place et les bilans réguliers qui seront réalisés permettront de mesurer son impact sur l'occupation du parc social.

Analyse du profil des demandeurs de logements

En ce qui concerne la demande de logement social, on observe, outre la demande des ménages habitant déjà la commune, une forte demande de la part de ménages ne résidant pas à Vaulx-en-Velin et dont les situations économiques et statuts de logement actuels sont plus précaires que ceux des ménages habitant déjà la commune.

Pour autant l'analyse des profils des ménages ayant bénéficié d'une attribution dans le parc social vaudais, met en évidence le fait que les logements familiaux (hors résidences étudiants) bénéficient majoritairement à des ménages vaudais.

La proportion de demandeurs de logement déjà locataires du parc social vaudais est également importante : 50% des demandeurs habitent déjà la commune.

Le même phénomène s'observe sur l'ensemble des communes ayant un parc social très important. Cette tendance amène à s'interroger sur les dispositifs qui pourraient être mis en oeuvre pour favoriser la mobilité résidentielle, complexe, dans un contexte de pénurie de logement et de renouvellement urbain, et notamment en faveur des ménages habitants depuis longtemps les quartiers en politique de la ville.

Ecoin sous la Combe © Laurence Danière

Les motifs des demandeurs de logements sur la commune qu'ils soient extérieurs ou déjà vaudais sont à regarder de plus près. Ainsi, on note qu'une majorité des motifs est liée à l'inadaptation du logement actuel et que plus du tiers de la demande externe est motivée par l'absence de logement. Les ressources financières des ménages pèsent évidemment dans leur choix et leur recherche de logements.

58% des motifs des demandeurs à Vaulx-en-Velin concernent l'inadaptation du logement (63% Rhône)

34% des demandeurs externes ont un motif lié à l'absence de logements (29% pour les demandeurs vaudais et 26% a l'échelle du département)

36% des demandeurs souhaitant un logement à Vaulx-en-Velin n'ont pas de ressources issues du travail (29% Département)

25% des demandeurs ont un CDI (31% Département)

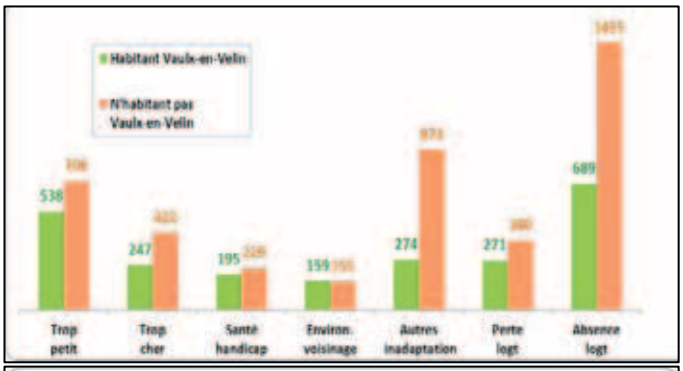

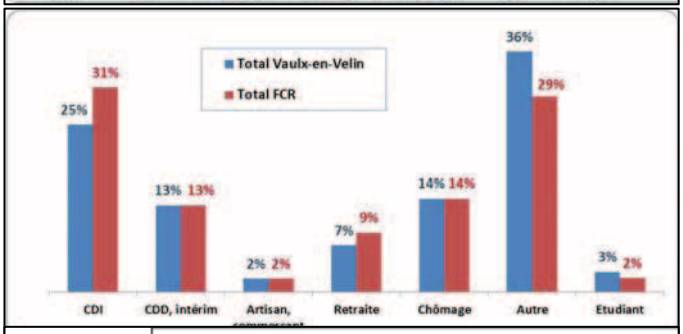

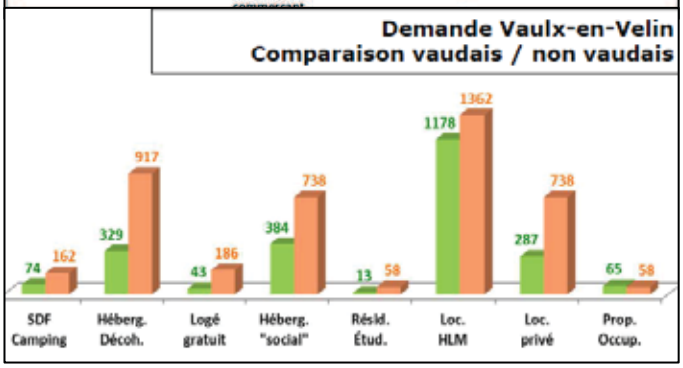

En terme de statut d'occupation, pour la demande externe, on note globalement un volume très important de ménages ayant un statut précaire (SDF, hébergés, logés gratuitement, hébergement social) ainsi qu'un nombre conséquent de ménages déjà locataires du parc HLM.

Pour les demandeurs vaudais, les statuts d'occupation sont majoritairement locataires HLM, hébergés dans un foyer ou un CHRS, hébergés ou décohabitants et locataires du privé.

Près de 1200 ménages locataires HLM

Près de 400 ménages souhaitant sortir de foyer ou CHRS (nombre étonnamment élevé au regard des structures vaudaises)

Plus de 300 ménages hébergés ou décohabitants

Près de 300 ménages locataires du privé

En outre, les dossiers reconnus comme prioritaires au titre de la loi DALO nécessitent d'avoir une veille particulière. Pour les immeubles de logements sociaux situés en ZSP, le Préfet ne propose pas de relogement au titre du DALO, du fait de la remise à disposition de son contingent prioritaire. La récente mesure interdisant de flécher les bénéficiaires du DALO en dessous du seuil de pauvreté sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville viendra élargir cette disposition.

86 baux signés au titre du DALO depuis 2008 / environ 20 / an

UN PARC PRIVÉ QUI RESTE FRAGILE CARACTÉRISÉ NOTAMMENT PAR L'HABITAT COLLECTIF HÉRITÉ DE LA ZUP

Le parc d'habitat vaudais se compose également de nombreuses copropriétés dont certaines nécessitent un travail de surveillance et d'accompagnement quant à leur bon fonctionnement.

Certains ensembles sont anciens (années 60/70) et voient leurs bâtis se dégrader fortement. Or les propriétaires ne sont pas toujours en capacité de payer les charges nécessaires à leur bon entretien.

Sur certaines copropriétés, le niveau d'impayés est supérieur à 25% par an

24 copropriétés de plus de onze logements, potentiellement en difficulté, au regard des revenus des habitants soit 32 % des 75 copropriétés de la Ville.

Sur les 24 copropriétés classées dans la catégorie D sur la commune, 18 sont situées en QPV du fait principalement de la fragilité économique des propriétaires occupants (revenu annuel brut et situation par rapport au seuil de pauvreté).

Par ailleurs des fragilités au niveau du fonctionnement des copropriétés et de leurs instances de gestion sont également constatées (faible renouvellement des conseils syndicaux, participation faible aux Assemblées Générales).

Le quartier Cervelières/Sauveteurs

Le quartier Cervelières-Sauveteurs qui regroupe 1445 logements répartis sur treize copropriétés, a fait successivement l'objet d'une OPAH (1998/2002) et d'un Plan de Sauvegarde (2004/2009), prolongé par une mission de veille qui se termine.

Le bilan de la mission de veille sur ce secteur met en évidence une fragilisation de l'ensemble des copropriétés, avec des indicateurs qui évoluent négativement : moindre participation aux Assemblées Générales, faible implication globale des copropriétaires dans la vie de leur résidence et essoufflement des instances de gestion (conseils syndicaux), taux d'impayés en augmentation pour certaines copropriétés, difficultés à mettre en oeuvre des outils de suivi du coût des charges, difficultés à comprendre l'évolution et le coût des charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire, un prix moyen des ventes immobilières bas et qui tend à diminuer depuis 2011.

Ces difficultés dans la gestion courante et l'absence de vision patrimoniale limitent de fait l'engagement de travaux qui seraient nécessaires sur certaines copropriétés d'ici 5 à 10 ans (rénovation énergétique), voire à court terme du fait de travaux non engagés sur certaines copropriétés dans le cadre du Plan de Sauvegarde (colonnes d'alimentation en eau et étanchéité des toitures-terrasses).

De plus, certaines copropriétés rencontrent des problèmes récurrents liés aux incivilités des occupants (dépôts d'encombrants, jets de détritus) et à l'insécurité (regroupements de jeunes dans les parties communes et aux abords des pieds d'immeuble, trafics de drogue, dégradations) qui nuisent au bon fonctionnement et à l'image des copropriétés.

Sur le secteur Cervelières Sauveteurs se pose également la question du devenir des garages-parkings, sur lesquels la nécessité d'interventions lourdes de confortement et de remise en état, voire de démolition / reconstitution, a été mise en évidence dans le cadre de l'audit global réalisé en 2007 et confirmée par l'AMO Flash réalisée avec l'aide de l'ANAH en 2013.

Ces études soulignaient également la situation juridique complexe des garages-parkings (multipropriétaires, modalités de vote de travaux différents selon les règlements de copropriété, ambiguïté des statuts de l'ASP en charge de l'entretien).

De plus, la résidentialisation progressive de garages-parkings engendre des reports et le développement du stationnement sauvage sur les espaces restant accessibles (voies de circulation, rampes d'accès aux parkings et espaces publics, saturation de certaines dalles de parkings restant ouvertes) et repose la question du nettoiement et de l'entretien courant, jusqu'alors assurés par la Ville.

Les interventions à venir ne pourront être portées par les seules copropriétés ou par l'ASP et nécessiteront une implication forte des pouvoirs publics, en articulation avec le projet urbain du Grand Mas.

Une étude de cadrage urbain est nécessaire afin permettant de préciser, en articulation avec le projet urbain, quelles sont les préconisations relatives au traitement du stationnement.

Copropriétés : Ensemble des quartiers

La fragilisation des copropriétés vieillissantes n'est pas propre au secteur Cervelières Sauveteurs et les analyses réalisées à partir de l'outil de pré-repérage de l'ANAH et de la veille de terrain organisée par la Ville mettent en évidence des difficultés similaires sur des copropriétés construites dans les années 60-70, sur les autres secteurs en QPV (Grappinière, Vernay, Barges), mais également sur des copropriétés situées au Village et au Sud de la commune.

La majorité des copropriétés du périmètre nord QPV sont raccordées au chauffage urbain et les échanges avec les copropriétaires organisés dans le cadre de la mission de veille et des formations copropriétaires montrent les difficultés de compréhension des coûts et évolution des charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire, tant de la part des occupants, que parfois même des syndics en charge de gérer ces résidences.

Les efforts de transparence et d'information pédagogique sur le coût du chauffage urbain doivent se poursuivre afin d'aider les copropriétés à mieux comprendre, gérer et contrôler leurs dépenses de manière à les rendre actrices dans la recherche et la mise en oeuvre de solutions permettant une réduction de leurs charges.

Parallèlement, le développement urbain récent a favorisé la création de copropriétés récentes (au centre-ville notamment), qui accueillent souvent des ménages primo-accédants, peu aguerris au fonctionnement d'une copropriété et au statut et obligations d'un copropriétaire. Ces copropriétés récentes sont confrontées aux mêmes difficultés de faible implication collective des copropriétaires et à la fragilité de leurs instances de gestion ainsi qu'à des problématiques de malfaçons ou de finition de travaux plus spécifiques aux programmes neufs.

Globalement, les notions de co-propriété et de stratégies patrimoniales semblent tout aussi peu acquises sur les copropriétés récentes que sur les copropriétés vieillissantes.

Les formations aux copropriétaires développées par la Ville depuis 2011, avec l'aide de la Région, pour les résidences récentes, et élargies, face aux besoins exprimés, aux copropriétés anciennes, apportent un appui aux copropriétaires les plus volontaires, mais ne permettent pas d'aider à la structuration des copropriétés fragilisées ou en voie de fragilisation.

38 copropriétés concernées /67 habitants participants

En conclusion, les opérations de renouvellement urbain engagées depuis les années 90 ont amorcé une dynamique de requalification et de diversification de l'habitat sur la commune.

Néanmoins, ces projets n'ont pas encore permis d'atteindre l'objectif de mixité sociale au regard de la composition du parc de logements et de la fragilité de ses occupants.

Les nouveaux programmes de logements en accession et les efforts de réhabilitations conduits tant dans le parc social que privé ne semblent pas avoir permis de faire suffisamment levier sur l'attractivité des quartiers de la géographie prioritaire. Les indicateurs sociaux nous indiquent que les difficultés sociales semblent, au contraire, se concentrer davantage sur ces mêmes territoires.

Les trajectoires résidentielles observées sur le parc social se font plus généralement vers l'extérieur même si on peut constater des parcours résidentiels ascendants à l'échelle de la ville ; les résidences sociales des quartiers prioritaires continuent néammoins de jouer un rôle d'accueil des ménages les plus fragiles à l'échelle de l'agglomération.

Un maillage d'équipements publics et d'offre de services sous dimensionné par rapport aux évolutions démographiques et en voie de délitement sur certains quartiers

La Ville de Vaulx-en-Velin et ses 45 000 habitants environ est caractérisée par un territoire divers trouvant son ancrage historique au Village, anciennement la zone maraichère et sur le quartier Sud, le quartier industriel de la Ville. Dans les années 70, la ZUP est venue densifiée la Ville.

Si la Ville est structurée par un nombre important d'équipements, des disparités importantes peuvent exister dans certains quartiers. Le départ de plusieurs équipements au Mas du Taureau devra être appréhendé et nécessitera une veille particulière.

DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS DE PROXIMITÉ, DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

La Ville de Vaulx-en-Velin bénéficie de 7 grands équipements structurants dont le rayonnement dépasse largement celui de la commune : le palais des sports, le centre culturel charlie chaplin, le planétarium/pôle d'astronomie, deux cinémas dont un 1er de la Région Rhône Alpes en termes d'exploitation, le pôle de commerces et de loisirs de la Soie, l'implantation du Cirque Imagine.

Elle jouit également de la proximité du Parc de Miribel Jonage, du Parc de la Rize et des berges du canal de Jonage réaménagés dans le cadre du projet de l'Anneau Bleu.

Son réseau d'équipements de proximité est conséquent mais reste sous dimensionné au regard de la démographie vaudaise et des besoins qui en découlent notamment en matière d'éducation et d'accès aux soins médicaux.

6 équipements publics communaux ou d'hyper proximité (dont 4 bibliothèques et 1 bibliobus, 1 conservatoire, 17 Groupes Scolaires, 7 EAJE municipaux,

4 EAJE associatifs, 2 EAJE privés, 3 stades, 7 gymnases, 1 boulodrome, 2 courts de tennis) des équipements sportifs importants et de qualité : 4 terrains de football synthétiques, 1 piscine vieillissante sous dimensionnée, des équipements sportifs propres à l'ENTPE et l'ENSAL (piscine, tennis)

Les espaces publics répondent à deux niveaux d'ancrage avec la présence :

D'espaces publics structurants tels que la Place de la Nation et le Jardin de la Paix et des Libertés, Le Parc Elsa Triolet réaménagé dans le cadre de la ZAC de la Grappinière, le Parc de la Rize et proximité au Parc de Miribel Jonage,

Des espaces plus confidentiels tels que la place Cavellini au Sud, le parc François Mitterrand,la Place Noel Carmelino Jardin Danielle Casanova au Sud,

Le réaménagement de la Promenade Lénine qui traverse tout le territoire de la Grande Ile est en cours de réflexion

Un projet de réaménagement d'ensemble du secteur du Mas du taureau prévoit l'implantation de nouveaux espaces publics le long d'une coulée verte qui fédérera la vie de quartier aujourd'hui recentrée essentiellement sur la place Guy Moquet et la place du marché (place F. Mauriac). Cette coulée verte comprendra des espaces de promenade, des parcs intégrant des équipements sportifs et de loisirs, un plan d'eau, une nouvelle place du marché comprenant une halle couverte sur laquelle sera repositionné le marché existant du quartier.

UN TAUX D'ÉQUIPEMENT / DE COUVERTURE INFÉRIEUR AU RESTE DE L'AGGLOMÉRATION DANS DE NOMBREUX DOMAINES

Des structures d'accueil de la petite enfance manquent. En effet, le nombre de places en Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants reste inférieur à bien d'autres communes. Pour 100 enfants de moins de 3 ans la commune dispose de 9,2 places contre 23 places à titre de comparaison à Bron, ou 22 places à Caluire. Par ailleurs, on observe en 2014 que sur les 339 assistantes maternelles agréées par la Ville seules 182 ont travaillé au moins une heure. Le taux de couverture de la Ville en assistant maternel est passé de 43 % en 2010 à 53 % en 2014.

Nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (9,2 places à Vaulx-en-Velin ; 23 places Bron ; 22 places Caluire) / en 2014

Accueil collectif	*Nombre de places*	*Nombre de demandes*
2011	***217***	***959***
2014	***299***	***1258***

On note par ailleurs une présence moyenne des enfants inférieure à Vaulx-en-Velin par rapport aux moyennes du Rhône.

Répartition par modes de garde de l'accueil des moins de 3 ans

EAJE : 34 %
Garde hors système organisé : 30%
Parents en congés parentaux : 20 %
Assistante Maternelle : 10 %
Ecole : 10 %

En matière de scolarité, les efforts en matière de rattrapage du taux d'équipements se poursuivent. Des classes ont été crées depuis 2008 dans les locaux actuels des écoles qui pour certaines se trouvent saturées ;

D'autres projets sont en cours telle la construction du groupe scolaire R. Beauverie au coeur du QPV Mas Grande Ile qui proposera 18 classes, un équipement petite enfance et un relai d'assistante maternelle.

Trois groupes scolaires feront également l'objet de réhabilitation dans les années à venir sur Vaulx-en-Velin Sud (A.Croizat, P.et M.Curie, P.Neruda). Le redéploiement de cette offre scolaire trouvera un prolongement dans le cadre des opérations programmées au titre du NPNRU, notamment sur le projet du Mas du Taureau qui permettra l'arrivée de ménages supplémentaires sur le territoire.

Nombre de groupes scolaires et nombre de classes crées : 17 groupes scolaires ; 47 classes crées depuis 2008 dont 19 maternelles et 28 élémentaires

Lycée Robert Doisneau © Laurence Danière

AU REGARD DU PILIER « DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/EMPLOI/INSERTION »

La circulaire du 30 juillet 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville définit le pilier « Développement économique et emploi » comme celui visant à « réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les autres territoires, notamment pour les plus jeunes »
Le contrat de ville valorise la promotion des territoires comme vecteur de développement économiques avec l'accueil d'entreprises et le soutien à la création d'activités mais également en agissant sur les freins à l'emploi, notamment pour certains publics.
Le diagnostic local en matière de développement économique et d'emploi s'articulera ainsi autour de la question du tissu économique vaudais, ses atouts et faiblesses puis nous nous pencherons sur les questions propres aux commerces et enfin, nous mettrons en avant les liens entre emploi local et taux de chômage.

Un tissu économique dynamique à fort potentiel dont l'attractivité reste à améliorer (notamment en matière d'image et d'offre de locaux et de service)

Tout d'abord, il convient de souligner que Vaulx-en-Velin est un territoire économique actif dans la dynamique de l'Est Lyonnais (7800 entreprises, 42 200 emplois).

UN NOMBRE IMPORTANT D'ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

On recense ainsi plus de 4000 établissements économiques présents sur le territoire dont la moitié a au moins 1 salarié répartis à 67 % dans le champs du tertiaire (services, commerces), à 16% dans la construction et le BTP, à 9 % dans l'administration et le secteur parapublic et à 7 % dans le secteur de l'industrie.

Parmi les activités de type commerciales, on note l'existence d'un peu plus de 300 commerces, services inclus et toutes formes de vente confondues (grandes surfaces incluses), sur l'ensemble de la commune, dont une cinquantaine en QPV (soit 16%).

On recense également des activités industrielles, de commerce de gros, et de construction, particulièrement bien représentés. Un potentiel a également été identifié dans le secteur de la logistique.

Une forte dynamique tertiaire est en marche depuis 2013 avec l'arrivée de grands comptes à Vaulx-en-Velin, dans le quartier du Carré de Soie comme Technip ou Veolia (600 salariés chacun).

Il convient néanmoins de noter que 60 % des entreprises implantées à Vaulx-en-Velin n'ont pas de salarié, environ 25% ont entre 1 et 9 salariés, et 15% ont plus de 10 salariés.

Enfin, on peut noter la particularité de la présence d'un campus universitaire regroupant 2 grandes écoles (ENTPE, ENSAL) soit environ 1000 personnes (étudiants et personnels compris) ce qui en fait un pôle important qui reste néanmoins sous dimensionné.

450 étudiants ENTPE, 100 permanents (personnels administratifs, enseignants-chercheurs)

450 étudiants ENSAL, 50 permanents (personnels administratifs, enseignants-chercheurs)

Ces 2 écoles souffrent également de leur manque de connections avec les autres campus.

UNE ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS

Le tissu économique peut s'appuyer sur des associations à caractère économiques :

- les associations d'entreprises « Vaulx-en-Velin Entreprise » crée dès 1997 pour fédérer et promouvoir l'ensemble des acteurs économiques du territoire et « Tous en soie », crée en 2012, association intercommunale entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne destiné à regrouper les grands comptes installés sur le quartier du Carré de soie.

Ces associations organisent des manifestations à l'interne (petits déjeuners des entreprises,…) et aussi à l'externe dans le cadre de partenariat (avec la Mission Locale ; le centre Culturel Charlie Chaplin par exemple).

- une fédération de commerçants regroupant 3 associations de commerçants (Centre Ville, Mas, Village) qui organisent notamment des évènements ponctuels de type braderie, fête de Noël destinés à mettre en avant le commerce local.

VVE :

- 180 adhérents - Principalement TPE et PME / 3000 salariés :

- 6 commissions : Communication/culture - Services aux entreprises - Sécurité - Emploi/formation Sport/Bien être - Aménagement/Tous en Soie.

UNE INADÉQUATION DE L'OFFRE NE PERMETTANT PAS L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La Ville de Vaulx-en-Velin, malgré son dynamisme, souffre de difficultés structurelles en matière de développement économique. On note ainsi que les 4 zones d'activités présentes sur le territoire sont relativement vétustes et peu adaptées aux besoins des entrepreneurs notamment parce qu'elles ne permettent pas la modularité.

L'absence de très haut débit dans les secteurs Est/ Ouest et Sud pénalisent les entreprises sur le champ de la compétitivité. C'est notamment le cas des PME qui ne peuvent pas se payer de fibre professionnelle.

En dehors des centres commerciaux du Carré de soie et des 7 chemins, on peut constater que la Ville possède une faible attractivité pour les enseignes nationales, notamment dans son centre Ville.

Enfin, on constate une forte disparité sur le territoire de l'implantation des professions libérales ; des interrogations sont également soulevées quant au devenir de la médecine générale sur la Ville notamment en raison du vieillissement des praticiens.

UNE DIMENSION ESS À CONFORTER

La Ville de Vaulx-en-Velin est caractérisée par La présence d'un tissu historique propre au champ de l'Économie Sociale et Solidaire : des structures comme Prairial, ARTIBOIS ou Ide nombreuses épiceries solidaires sont présentes de longue date sur La Ville. C'est également le cas du secteur associatif.

Par ailleurs, en 2011, le projet Woopa au sud de la commune a contribuer à asseoir la position de la Ville dans le champ de l'ESS en implantant un pôle entrepreneurial innovant au Carré de Soie regroupant environ 40 structures avec des acteurs phares comme la Nef, l'URSCOOP, la CCI de l'Est lyonnais…et proposant des services mutualisés aux entreprises (espaces de co-working, groupement d'achats…)

Aujourd'hui, on recense environ 130 structures vaudaises relevant de l'ESS ce qui représente environ :

1600 emplois salariés

Plus de 8 % de l'emploi vaudais.

84 associations employeuses, 25 sociétés coopératives,4 fondations ainsi que les organismes d'accompagnement à la création d'activités.

Des potentialités d'emplois locaux ne bénéficiant que peu aux vaudais fortement touchés par le chômage

Pour rappel, la Ville de Vaulx-en-Velin est concernée par un taux de chômage près de 2 fois supérieur à ceux de la Métropole et de la France.

Selon les données recensées à l'Agence Pôle Emploi de Vaulx-en-Velin en novembre 2014, plus de 4300 demandeurs d'emplois de catégorie A sont enregistrés : le chiffre est en hausse depuis 2010.

Les demandeurs habitants à 67 % en QPV. Les moins de 25 ans représentent 16% des inscrits ; les plus de 50 ans 18%.

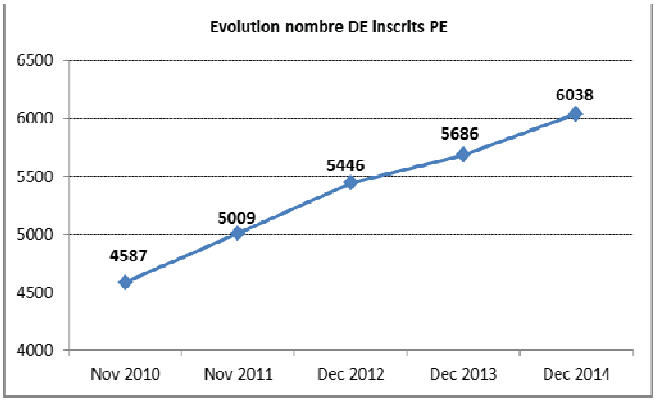

Toutes catégories confondues, on note une tendance ascendante de la courbe du chômage :

Fin décembre 2014, 6 038 demandeurs d'emploi étaient inscrits au Pôle Emploi soit une hausse annuelle de 6.2% (+7.2% à l'échelle régionale).

UNE CONCENTRATION DE L'EMPLOI SUPÉRIEURE À LA MOYENNE DE L'AGGLOMÉRATION

Selon l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise2, Le territoire vaudais comptait 123 emplois pour 100 actifs (actifs occupés + chômeurs) en 2011.

Or, d'après l'INSEE, à la même date seulement 34 % des vaudais occupaient un emploi dans leur commune contre une moyenne de 41 % sur l'agglomération.

UN NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE FORMATION EN PROGRESSION DE LA POPULATION ACTIVE EN DÉSÉQUILIBRE AVEC L'OFFRE D'EMPLOI PRÉSENTE SUR L'AGGLOMÉRATION ET SUR LE LOCAL

Comme nous avons pu le montrer précédemment, le niveau de formation des vaudais est en constante progression depuis 2007.

On note l'existence d'une population active locale disponible sur l'ensemble des niveaux de qualification :

CAP-BEP, Bac, Bac+2 ; une population active qui reste toute fois moins qualifiée que celle du Centre Est et du Grand Lyon.

A noter que sur les 19800 emplois vaudais :

20% relève des fonctions productives (BTP, agriculture, Fabrication) / 12% Métropole

29% relève des fonctions métropolitaines (commerce, prestations intellectuelles, gestion) / 36% Métropole

32% fonctions présentielles (éducation, administrations, santé, action sociale) / 50% échelle Métropole

Un grand nombre d'emplois relève encore du secteur industriel mais on constate un manque de formations/qualifications des demandeurs d'emplois vaudais.

62% des DE ont un niveau inférieur au bac ou = CAP

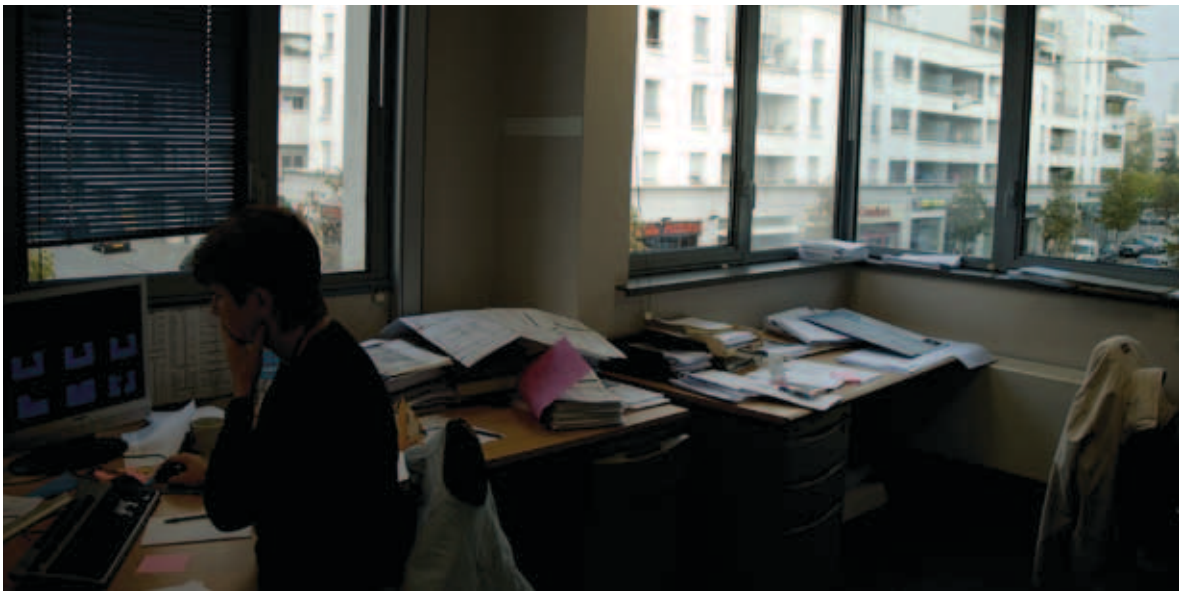

DES DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI EXISTANTS MAIS SOUS EXPLOITÉS

La Ville de Vaulx-en-Velin est bien dotée en matière d'acteurs de l'insertion et de dispositifs ad hoc sur le territoire. Néanmoins, des manques peuvent être pointés et des actions probablement optimisées.

Dans le champ de la création d'entreprise

En premier lieu, on peut mettre en avant la présence d'une dynamique forte autour de la création d'entreprises. Ainsi, on dénombre environ 600 créations d'activités par an sur la commune. (18% Vaulx-en-Velin /16 %Métropole) : 1/3 des créations se réalisent dans le domaine de la construction et 1/3 dans le domaine de commerces de proximité, secteurs surreprésentés au regard de l'agglomération.

En revanche, une part plus faible de la création vaudaise concerne les services : 36% à Vaulx-en-Velin alors que c'est le secteur majoritaire de création dans l'agglomération (62% dans le Grand Lyon)

71% des porteurs de projet reçus par la Ville sont des hommes, 75% ne sont pas demandeurs d'emploi, 3% ont un statut de travailleurs handicapés.

L'offre en matière d'accompagnement reste malgré tout incomplète dans le champ de l'ante création et du suivi post ouverture.

En effet, si on constate une forte présence des acteurs de l''accompagnement à la création d'activités sur le territoire : 1 SAP Cité-Lab, 1 antenne CIDFF, 1 antenne ADIE, 1 antenne CCI, 1 coopérative d'activités et d'emplois (CAE), une pépinière d'entreprises CARCO, un centre d'affaires de Quartier (CAQ) Activ'Buro, on peut mettre en exergue le manque et l'absence d'une structure d'accompagnement anté-création, qui effectuerait un suivi des porteurs de projets de leur idée jusqu'à leur process de création (suite au départ de la structure Planet Adam Cré'acteurs fin 2014 qui effectuait cette mission.)

Par ailleurs, les profils d'un certain nombre de créateurs d'entreprise (primo créations, non diplômés, personnes désirant se reconvertir et/ou sans notion de gestion d'entreprises (financières, juridiques, etc), peu de trésorerie…) nécessitent justement un accompagnement spécifique car la plupart ne sont pas forcément outillés pour assurer la bonne gestion de leur entreprise.

On note également qu'une partie des porteurs de projet ne sont pas forcément éligibles aux dispositifs d'accompagnement car non fléchés « publics fragiles » (femmes, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés)

Sur la question du réseau des acteurs de l'insertion.

Les acteurs de l'emploi sont plutôt bien intégrés sur le territoire.

On recense ainsi une chef de projet PLIE, une Chargée de Relation Entreprise (CRE), une agence Pôle Emploi, une Mission Locale, acteurs de l'insertion présents au sein de la cellule Emploi avec les acteurs du monde économique.

Le réseau Rhône Amont intercommunal traite des questions d'emploi-économie : une développeuse économique de la Métropole est présente sur le territoire dans les locaux de la Maison du Projet du Carré de soie.

Les structures d'insertion par l'activité économique sont nombreuses mais reste à consolider (UNI-VERS-L'EMPLOI avec une entreprise de travail temporaire d'insertion (EST EMPLOI) et une association intermédiaire (SOLIDARITE SERVICES, Prestal, une entreprise d'insertion, GEIQ Formapaysage qui propose des contrats de professionnalisation.

Des organismes de formation ont une action sur le territoire comme le CFEU, l'IFRA, l'ALPES, OBJECTIF FORMATION, l'AFTRAL.

D'autres structures viennent compléter l'offre en matière de formation comme: l'Ecole de la 2ème chance, l'École de production Boisard, l'IRIAE (tête de réseau pour les SIAE), l'ESAT MYRIADE.

A noter qu'une seule structure est agrée pour mettre en oeuvre des chantiers d'insertion sur la Ville (Armée du Salut dans un champ bien spécifique).

Des mesures incitatives pour relancer l'emploi salarié

Un certain nombre de mesures sont d'ores et déjà mise en place pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi à travers notamment 3 outils : les clauses d'insertion, les contrats aidés, la clause d'embauche dans le cadre de la Zone France Urbaine.

En ce qui concerne le recours aux clauses d'insertion, un partenariat a été mis en place depuis 2007 entre la Ville, l'équipe GPV, le PLIE et son opérateur RIB dans le cadre du poste de chargé de relation entreprise.

Les clauses d'insertion dans les marchés publics (Ville, Grand Lyon, bailleurs HLM, opérations avec financement ANRU) sont majoritairement mises en place dans les secteurs du BTP élargi.

Plus spécifiquement, les clauses ont été développés sur des missions relatives au gros œuvre (terrassement / voirie réseaux divers), aux espaces verts et aux aménagements extérieurs et enfin aux métiers du second oeuvre : peinture, plomberie, électricité, placo plâtre, carrelage, façade, menuiseries, pose de sols souples, ...

Des clauses d'insertion dans les marchés privés ont été initiées dès 2009 notamment avec l'implantation du Centre Commercial Carré de soie au sud de la commune. Depuis cette date, peu de projets ont été concrétisés avec les opérateurs privés alors même que la Ville est fortement marquée par la promotion immobilière.

Les clauses d'insertion dans les marchés publics ont concernés 377 personnes pour 130 000 heures de travail soit l'équivalent de 841 mois de travail.

En ce qui concerne le volet **des contrats aidés**, on peut mettre en avant que les Emplois d'Avenir ont été bien utilisés sur la Ville puisque que depuis 2013, plus de 200 contrats ont été établis.

La Ville de Vaulx-en-Velin était en 2014 le plus gros employeur (20 contrats) suivi des associations sportives.

Emplois d'avenir 2013 : 106 EA dont 20 EA marchand et 86 EA non marchand
Emplois d'avenir 2014 : 84 EA dont 36 EA marchand et 48 EA non marchand
Perspectives 2015 pour la Ville : 45 EA

Enfin, en ce qui concerne **le dispositif ZFU** qui visait à soutenir l'implantation de l'activité économique dans les quartiers prioritaires via des abattements fiscaux et en contrepartie d'une clause d'embauche locale, on peut mettre en avant qu'il y a eu un vrai effet levier en matière de développement économique. Toutefois, la clause d'embauche locale à hauteur de 50 % n'a jamais pu être atteinte même si elle est en progression à Vaulx-en-Velin à l'inverse de la Métropole.

D'après les professionnels du développement économique et de l'insertion, la question de l'atteinte de cet objectif est notamment à mettre en perspective avec les qualifications des demandeurs d'emplois dans les ZUS face aux besoins des entreprises s'implantant sur le territoire.

37% des recrutements des entreprises de Vaulx-en-Velin ont concerné une personne résidante en ZUS en 2014, 30% en 2012 / 27 % Métropole 2012

Les recrutements donnant lieu à des exonérations dans les 4 ZFU

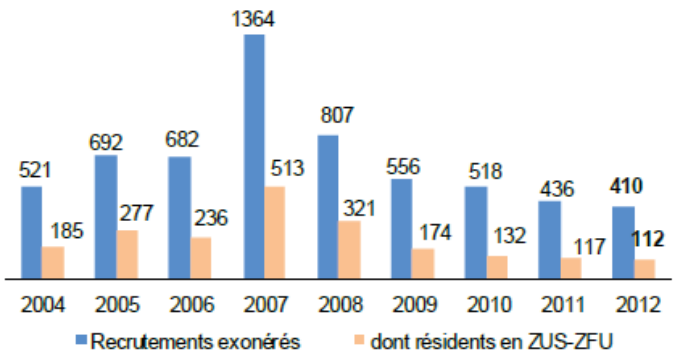

Source : DIRECCTE

Part des résidents ZUS/ZFU dans les recrutements exonérés

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012
36%	40%	35%	38%	40%	31%	25%	27%	27%	27%

Source : DIRECCTE

Une offre commerciale diverse restant fragile et ne permettant pas l'identification d'un centre ville attractif

En préambule, nous pouvons souligner que les comportements des consommateurs vaudais se situent dans les moyennes du Rhône. Les dépenses moyennes par ménage étant légèrement supérieures sur certains postes : alimentaire, toilette beauté, électronique multimédia notamment.

Le service économique de la Ville constante une évasion très forte de la clientèle sur l'alimentaire (vers le Sud et l'Est – Sept Chemins, Vénissieux, Beynost) et le non alimentaires (vers le Sud – St Priest, Bron et le centre de l'agglomération Part-Dieu notamment) même si l'implantation du Centre Commercial Carré de Soie a tempéré un peu cette fuite.

Plus généralement, In tissu de proximité est trop diffus, les polarités ont tendance à se concurrencer entre elles (asphyxie du centre-ville), la forme est parfois inadaptée (polarités informelles en zone industrielle par exemple).

DES POLARITÉS EN TRANSITION URBAINE, PÉNALISÉES PAR UN ENVIRONNEMENT QUI SE DÉGRADE ET QUI NE BÉNÉFICIENT PAS ENCORE DE L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX LOGEMENTS ET DE LA RESTRUCTURATION URBAINE EN COURS

Le commerce vaudais est structuré autour de polarités commerciales d'ampleur diverse :

- des polarités commerciales de proximité répondant à des besoins locaux mais globalement fragiles et peu diversifiées :

  La Grappinière : démolition partielle de la polarité commerciale et restructuration en cours,

  Le Mas, le Centre Ville et la Thibaude concernés fortement par des problématiques de sécurité aux abords des commerces,

  Les polarités au Sud tels que Garibaldi (pole déqualifié, lien avec entrée de ville), Salengro (des fermetures, une requalification avec les travaux sur l'avenue Salengro) route de Genas (polarité « intercommunale », contexte urbain très routier)

- des polarités commerciales rayonnant au delà des frontières communales

  On recense 5 marchés forains, dont 2 à rayonnement intercommunal (marché du Mas du Taureau et marché aux puces)

  On note la présence de 2 équipements d'agglomération situés au sud de la commune : ce sont les 2 centres commerciaux Carré de soie et 7 chemins. Ce dernier est vieillissant et a un développement incertain au regard des orientations des politiques publiques de l'agglomération (PDU notamment)

  Ces équipements contribuent au rayonnement du quartier mais pénalisent les polarités du nord, le centre-ville notamment

Centre Ville de Vaulx-en-Velin © Laurence Danière

UN CENTRE-VILLE AU DÉVELOPPEMENT ENCORE INCERTAIN

Le Centre ville de Vaulx-en-Velin souffre de plusieurs fragilités liés d'une part au renouvellement urbain de la Ville - le développement commercial du centre ville est en effet pénalisé par les démolitions proches (perte de clientèle) et le retard dans les livraisons de nouveaux logements - et d'autre part par des contraintes endogènes propre aux commerces (situation d'impayés ou le niveau des charges locatives des locaux commerciaux).

Taux de commerces en situation d'impayés (centre ville) : 6 commerces sur 42 en mars 2015 (+ 1 dépôt de bilan en février avec 50K€ de dettes de loyer)

Le taux de vacance, même s'il est contenu, est en augmentation ; on constate un turn over important sur les locaux commerciaux

10% en février 2012, 16% en mars 2015 (7 cellules sur 42) + 2 commerces en situation d'extrême difficulté (risque important de fermeture à court terme).

DES MESURES DE SOUTIEN DÉJÀ EN PLACE RESTANT À CONFORTER

Un certain nombre de dispositifs de soutien aux entrepreneurs existent :

A l'échelon national, des exonérations fiscales en faveur des commerces situés en QPV et portant sur la TFPB et la CFE.

A l'échelon local, la mise en place en 2014 d'un FISAC sur les quartiers Mas du Taureau et Grappinière (aides directes à la réalisation de travaux notamment) et dont certains mesures d'accompagnement ont été étendues à l'ensemble de la commune (actions portées par les chambres consulaires et concernant une vingtaine d'établissements).

AU REGARD DU PILIER « VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE »

Une transformation de la Ville qui n'est pas perçue positivement par la majorité des habitants

L'ABSENCE DE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS

Le taux d'abstention aux élections reste très élevé, bien plus que la moyenne du Rhône pour les élections présidentielles et la moyenne française pour les élections municipales.

Présidentielles 2012 : 29 % Vaulx-en-Velin / 19 % Rhône 2007 : 21 % Vaulx-en-Velin / 15 % Rhône
Municipales 2014 : 62 % Vaulx-en-Velin / 38 % France 2008 : 56 % Vaulx-en-Velin / 35 % France

Cette abstention est paradoxalement plus élevée dans certains quartiers rénovés que sur le reste de la Ville : c'est notamment le cas sur les quartiers Est de la Ville, les premiers à avoir été rénovés au début et milieu des années 2000.

Présidentielles 2012 : Lorca 36 % ; Makarenko 34 % Présidentielles 2007 : Lorca 28 % ; Makarenko 26 %
Municipales 2014 : Lorca 64 % ; Makarenko 59 % Municipales 2008 : Lorca 64 % ; Makarenko 57 %

DES POINTS D'APPUI POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le développement de la démocratie participative sur la Ville prend appui sur l'organisation d'ateliers, de réunions publiques, de la présence de 8 conseils de quartier.

Les enquêtes satisfaction post-opération de réhabilitation sont également des moyens pour les habitants d'exprimer leurs retours sur les travaux réalisés.

UNE VIE SOCIALE RICHE

La Ville de Vaulx-en-Velin se caractérise également par une vie sociale riche qui reste cependant à structurer pour répondre au mieux aux habitants.

Plus de 600 associations présentes sur la commune.

8 structures agrées pour les services civiques (Mairie de Vaulx-en-Velin, Associations Ailleurs et Autrement, Culture pour tous, Dans tous les sens, festival du film court, Epi, Vélo Club Vaulx-en-Velin, Syndicat mixte du Grand Parc de Miribel).

Un grand nombre d'équipement de proximité, en coeur de quartier

DES PARTENARIATS INNOVANTS À CONSOLIDER

La Ville de Vaulx-en-Velin souhaite poursuivre et développer des partenariats innovants dans le champ éducatif, culturel et économique

A titre d'exemple, le Théâtre des Célestins est impliqué dans un projet théâtre avec les 3 collèges du nord de la commune sur la base d'un texte de Philippe Dujardin « La chose publique ou l'invention de la politique ».

La Ville entretient également des relations privilégiées avec les acteurs de l'Enseignement supérieur que sont l'ENSAL, l'ENTPE et plus récemment l'ENS dans le cadre du projet Labo-Langage.

Des incivilités prégnantes qui fragilisent le vivre ensemble

DES DÉGRADATIONS ANNUELLES LIÉES AU VANDALISME

Le taux de délinquance (c'est-à-dire le nombre de crimes et délits constatés par la police pour 1000 habitants) est en net recul même s'il reste plus élevé que la moyenne de l'agglomération.

83 faits/1000 habitants en 2013 ; 92 faits/1000 habitants en 2012 ; 116 faits/1000 habitants en 1995

On recense également des difficultés récurrentes liées à des regroupements près de certains équipements (piscine, terrain de foot) qui s'illustrent par des incivilités, des jets de déchets…

En ce qui concerne les dégradations liées aux incendies de véhicules, ces derniers dont en augmentation depuis 2013 (près de 150 véhicules en 2014).

144 incendies de voiture 2014 / 107 Incendies de voitures 2013

Enfin, un grand nombre de dégradation concerne le mobilier urbain et TCL.

1 dispositif d'enlèvement des épaves (697 nombre moyen de véhicules enlevés/an dont 78% en territoire QPV)

DES ACTIONS VISANT À L'AMÉLIORATION DE LA TRANQUILLITÉ - SÉCURITÉ MISES EN PLACE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Un certain nombre de dispositifs sont d'ores et déjà à l'oeuvre :

- Les zones de sécurité prioritaires présentes sur le nord de la commune permettent un partenariat renforcé des polices municipales et nationales tout comme le CLSPD qui permet de fédérer les acteurs de la prévention et de la sécurité.

- La vidéosurveillance est utilisée sur quelques espaces publics et également dans certaines résidences HLM (Verchères, Ecoin, Thibaude, Noirettes…)

- Le dispositif de présence en soirée, cofinancé par la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité est développé sur l'ensemble du patrimoine bailleur.

Un partenariat est mis en place avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ainsi qu'avec le Service Pénitentiaire Insertion et Probation (SPIP).

170 jeunes suivis PJJ en 2013 (194 jeunes suivis en 2012)
415 personnes suivies par le SPIP dont 38 % de moins de 25 ans

Place Simone de Beauvoir - Ecoin sous la Combe © Laurence Danière

Une lecture par quartiers au travers des 4 piliers de la loi (Cf. annexe diagnostic par quartiers)

Chiffres Clés Vaulx-en-Velin 2011	*Métropole*	*Ville*	Centre ville	Quartiers Est	Grand Mas	Grappinière / Petit Pont	Sud	VillageSud/ Barges
Nombre d'habitants	*1 310 100*	*42 726*	3581	4305	11882	2138	6046	5115
Revenu médian par UC	*20 334 €*	*12 077 €*	10 992 €	**8 289 €**	8 584 €	9 577 €	13 899 €	13 847 €
Part des plus de 60 ans	*15%*	*16%*	10%	15%	16%	16%	**21%**	17%
Part des moins de 15 ans	*18%*	*26%*	27%	**32%**	30%	30%	30%	25%
Part des familles monoparentales	*16%*	*21%*	26%	**30%**	24%	26%	18%	22%
Taux de chômage 15-64 ans	*13%*	*21%*	23%	**31%**	29%	**31%**	17%	14%
Taux de chômage 15-24 ans	*25%*	*36%*	33%	**53%**	43%	45%	35%	26%
Taux de scolarisation des 18-25 ans	*57%*	*48%*	66%	54%	**43%**	54%	44%	43%
Part de population des + de 15 ans non scolarisée, sans diplôme	*17%*	*32%*	26%	**44%**	37%	34%	33%	29%
Part des ménages ayant emménagés il y a moins de 4 ans	*13%*	*12%*	**36%**	14%	21%	9%	**23%**	**29%**
Part des ménages ayant emménagés depuis 10 ans ou plus	*47%*	*44%*	20%	**55%**	43%	41%	48%	39%

AXES STRATÉGIQUES

CADRE AGGLOMÉRATION

Contrat de ville d'agglomération / 4 axes Métropolitain :
- Rattacher les quartiers à la Ville et les diversifier
- Mobiliser les politiques publiques (not. Droit commun de la Métropole)
- Renforcer le lien social
- Des objectifs transversaux relatifs à la place de la jeunesse et à la participation des habitants

Il sera par ailleurs nécessaire d'articuler les orientations stratégiques du contrat de ville avec les autres politiques d'agglomération
(cf. documents de planification en vigueur : SCOT, PLU-H, politiques d'intervention sur l'habitat privé en difficulté, SDUC/Urba et commerces, SDHT /Hôtel et Tourisme, PDU, PDALPD, Schéma départemental des personnes handicapées, Charte de coopération culturelle d'agglomération.)

CADRE LOCAL

La stratégie locale visera à optimiser les moyens de droit commun et travailler à la mise en convergence des dispositifs, notamment dans le cadre de la politique de la Ville (ASV, PRE, VVV, CLSPD... **mais également à travers les politiques sectorielles de droit commun existantes (**CEJ, CEL, CLAS, REAPP...)

Axe transversal du contrat de ville local :
- Lutter contre toutes les formes de **décrochages** dans un contexte de ville en **mutation** via la mise en place d'actions de **suraccompagnement** préventives et curatives dans une démarche **ambitieuse** et **innovante.**

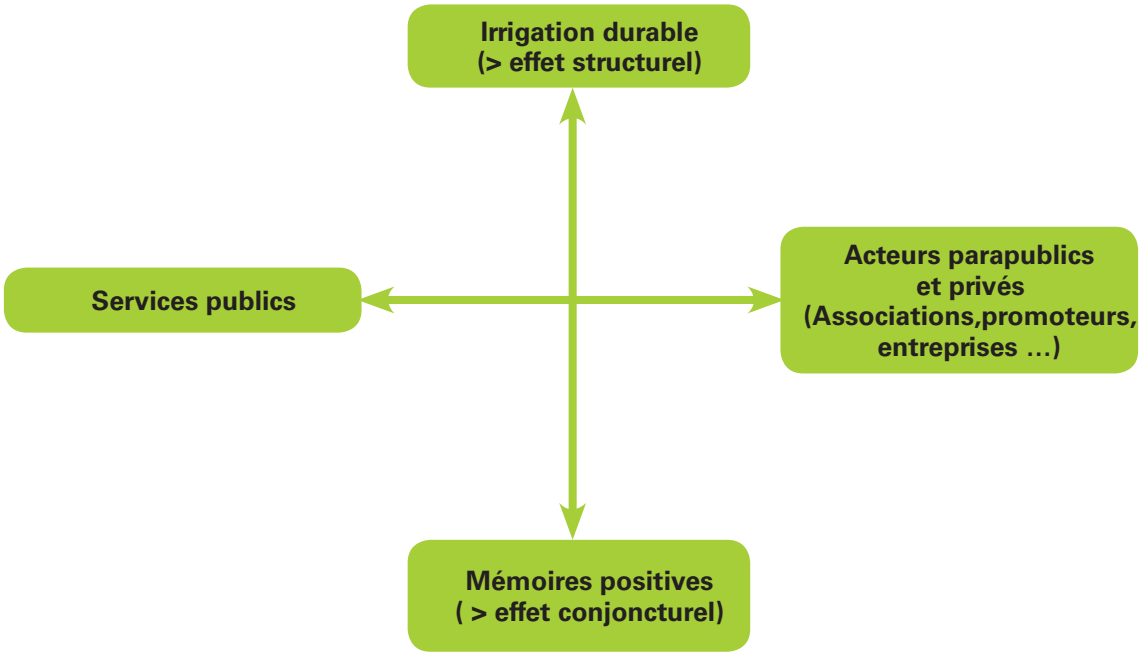

Enjeux locaux et objectifs opérationnels

Les enjeux locaux et objectifs opérationnels déclinés ci-après font écho au diagnostic local mis en avant précédemment et répondent également aux priorités de l'Etat tels que définies dans le cadre de la loi Lamy du 21 février 2014 ainsi qu'au Plan de mandat de la municipalité vaudaise. Ils s'inscrivent en outre dans la lignée des enjeux métropolitains tels qu'ils sont évoqués dans le contrat de ville métropolitain.

Plus particulièrement, à Vaulx-en-Velin, ils témoignent d'une ambition forte tant sur les modes de fonctionnement (mutualisation de moyens, convergence des dispositifs, place du droit commun) que sur la place de l'innovation sociale dans la conduite des projets. La place des habitants sera à ce titre fondamentale dans l'idée de poursuivre le « faire avec » et de favoriser les habilités sociales des habitants renforçant ainsi leur capacité d'agir au sein de leur environnement.Afin d'anticiper sur un futur avenant qui permettra de décliner plus opérationnellement ces enjeux et objectifs,nous proposons un pré-fléchage des partenariats à mobiliser et des dispositifs à activer.

Ces enjeux et objectifs opérationnels serviront de trame de lecture et d'analyse dans le cadre des futurs appels à projets : les projets locaux financés au titre de la politique de la Ville seront ainsi examinés à travers ce prisme dans l'objectif que ces derniers s'articulent mieux avec les diagnostics de territoire. De la même façon, la future convention ANRU prendra appui sur cette convention-cadre.

LES ENJEUX LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE

La recherche d'une plus grande cohésion sociale est l'un des invariants de la politique de la Ville ces dernières années. En effet, celle-ci pourrait être définie comme la nature et l'intensité des relations sociales entre les membres d'un groupe. Plus largement, c'est tout le champ du développement social qui est concerné. Les enjeux et objectifs vaudais présentés ci-dessous consacrent ainsi l'Education comme le pivot de la cohésion sociale du territoire, tendent à améliorer les conditions du vivre ensemble et l'accès aux droits des habitants et enfin poursuivent l'idée d'accompagner concrètement les habitants dans les changements que connait leur Ville.

ENJEU 1 • FAIRE DE L'ÉDUCATION LE LEVIER DES RÉUSSITES INDIVIDUELLES

La Ville s'engage à placer l'Ecole de la République au coeur des enjeux de la politique de la Ville.

Cette ambition permettra la promotion des réussites, la lutte contre le décrochage des élèves, le développement de la mixité sociale mais également de conforter l'école comme lieu de socialisation à part entière. Cela se traduira par un engagement de l'ensemble des partenaires sur le volet éducatif, une amélioration des conditions d'accueil des enfants (remise en état des groupes scolaires), une ouverture vers des outils et pratiques innovantes (numérique, recherche action,...)

Obj. 1 • Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels

Partant du constat que les jeunes vaudais sont particulièrement touchés par les phénomènes de décrochage ou de rupture scolaire et rencontrent également des difficultés certaines à s'insérer sur le marché du travail en cumulant un certain nombre de difficultés précoces, il sera nécessaire de s'appuyer sur :

- des opérations de création / réhabilitation de groupes scolaires ou des lieux d'enseignements
- des actions innovantes (type « projet langage », usage du numérique dans les temps scolaires, périscolaires et parentaux)
- La refonte du PRE avec la mise en place de référents de parcours

Les partenariats à mobiliser : Éducation Nationale, Région, Métropole, ENS...
Les dispositifs liés : REP +, PRE, VVV...

Obj. 2 • Favoriser l'implication et l'assise locale des acteurs universitaires et économiques ainsi que les services municipaux en matière de réussite éducative, d'orientation et d'insertion

La Ville de Vaulx-en-Velin se caractérise par la présence de deux grandes écoles réunies dans un campus universitaire mais également d'un tissu d'entreprises riche par sa diversité en termes de secteur d'activités et de typologie d'entreprises.

A ce titre, il pourrait être intéressant d'oeuvrer à un rapprochement plus important entre la politique de la Ville, les grandes entreprises et les universités afin d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes vaudais, notamment dans le cadre de leur recherche de stage à travers, par exemple, des conventions de partenariat.

De la même façon, les services municipaux pourraient contribuer également à cet objectif notamment à travers l'usage des services civiques.

Les partenariats à mobiliser : Association Tous en soie, VVE, ENSAL, ENTPE, AFEV, Ville...
Les dispositifs liés : Cordées de la réussite...

Obj. 3 • Accueillir sur le territoire des équipements éducatifs innovants

La poursuite de l'accueil sur le territoire d'équipements éducatifs innovants pourra être encouragée notamment ceux travaillant auprès des publics enfants et jeunes.

L'École de la 2ème chance, école d'agglomération présente à Vaulx-en-Velin depuis 2010 est un atout pour la Ville dont le partenariat est à optimiser, notamment pour favoriser les parcours des jeunes vaudais.

De la même façon, la mission de L'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) qui consiste à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi, grâce à un projet pédagogique complet peut être une ressource à mobiliser.

D'autres sites « politique de la Ville » ont expérimenté des campus numériques délivrant des formations qualifiantes et adaptées.

Au niveau de la petite enfance, le développement de l'offre famille au Planétarium avec la mise en place de séances pour les tous petits est également un exemple croisant l'éducatif, le culturel et la parentalité.

Les partenariats à mobiliser : E2C, EPIDE, Planétarium...

LES ENJEUX LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE

ENJEU 2 • FAVORISER LES CONDITIONS DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS

Dans le double contexte d'une Ville en forte mutation mais restant marquée par des indicateurs de précarité important, il est nécessaire d'oeuvrer à l'amélioration des conditions du vivre ensemble à l'échelle des quartiers prioritaires mais également de continuer de favoriser l'accès aux droits des habitants afin d'enrayer les phénomènes de rupture sociale et de quartiers à deux vitesses.

Obj. 1/ Impulser une dynamique de projet social sur le Grand Mas structurée autour des équipements publics « Maison de quartier » et « Médiathèque »

Pénalisée par l'absence d'association structurante sur le quartier ces dernières années, la dynamique du projet social engagée doit se poursuivre en fédérant les acteurs autour d'un projet ambitieux au Mas du Taureau.

Les projets Maison de quartier et Médiathèque (en reconstruction de la bibliothèque Perec) seront structurants pour la dynamique de développement social du quartier.

Les partenariats à mobiliser : Ville, associations, Métropole, Etat ...

Fête des quartiers Est © Laurence Danière

Obj. 2 • Poursuivre le développement des actions parentalité sur la Ville

En matière d'accompagnement à la parentalité, les quartiers prioritaires sont différemment dotés : on note en effet une disparité importante en matière d'offre ou de présence d'acteurs.

Parallèlement, la hausse de la population avec l'arrivée de jeunes ménages sur la Ville et particulièrement sur certains quartiers engendre de nouveaux besoins.

A ce titre, le développement des lieux de socialisation des enfants, notamment à partir de 6 ans centré sur le jeu ou la discussion pourrait être encouragée de la même façon que le déploiement des actions familles les week end et les vacances scolaires.

On note par ailleurs l'émergence de collectifs d'habitants intéressés par ces questions relatives à la parentalité ce qui peut amener à réfléchir à la nature et aux modalités d'accompagnement de ces groupes, notamment par les professionnels.

La création d'un guichet unique jeunesse, enfance, sports pourrait quant à lui permettre une meilleure lisibilité pour les parents de l'offre disponible sur la Ville à destination du jeune public.

La coordination de l'ensemble de ces actions et des différents acteurs est à poursuivre pour avoir une vision globale de l'offre à l'échelle de la Ville et développer ainsi les passerelles éducatives.

Les partenariats à mobiliser : centres sociaux, CIDFF, Ville, associations de quartier…

Les dispositifs liés : CEJ, démarche Esprit de famille…

Obj. 3 • Accompagner les publics les plus fragiles dans leurs accès aux droits

La présence d'un nombre important de vaudais en situation de fragilités sociale et économique nécessite de mettre en place des accompagnements adaptés, en proximité, pour tendre à un meilleur accès aux droits.

La problématique de l'accès au logement et de l'accompagnement dans celui-ci des publics en fragilité nécessite de travailler de manière plus approfondie sur un diagnostic des besoins et des ressources permettant d'y répondre.

Il conviendra à ce titre de renforcer le partenariat pour répondre aux problématiques les plus prégnantes sur les QPV : l'accompagnement social des habitants les plus âgés, la gestion des troubles de santé psychique, l'accompagnement des locataires isolés et/ou en forte précarité économique.

Par ailleurs, les actions visant au soutien à l'accompagnement à l'apprentissage du français (ateliers socio linguistiques) sont pointées par les acteurs locaux comme l'un des premiers vecteurs d'accès à la citoyenneté. En revanche, ils pointent les difficultés liés au manque de places pour les vaudais dans les instances et la nécessité d'une pratique quotidienne pour maintenir le niveau.

Les partenariats à mobiliser : bailleurs HLM, Ville, Métropole (MDR), associations spécialisées dans l'accompagnement lié au logement, centres sociaux, autres associations locales…
Les dispositifs liés : FSL, ASLL, Bop 104…

Obj. 4 • Améliorer les conditions de l'accès aux soins et la coordination de la problématique handicap sur la Ville

Face au diagnostic local de santé et d'évaluation de l'atelier santé Ville de l'ORS pointant des pathologies spécifiques et le contexte de l'évolution des ressources en matière de santé, il sera nécessaire d'avoir une attention particulière sur les questions de démographie médicale.

L'absence de certains praticiens spécialistes sur la Ville et le devenir de la médecine généraliste suite au départ à la retraite des médecins sont à prendre en compte.

A ce titre, la médiation santé qui promeut un accompagnement resserré des publics fragiles est un outil intéressant. En cours de restructuration sur la Ville, il pourra être un appui important pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des vaudais

Plus généralement, la coordination des problématiques « alimentation », « accès aux soins et droits », « santé mentale » et « prévention des conduites à risques » pourra être poursuivie dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Par ailleurs, les questions relatives au handicap nécessitent une approche globale dans le traitement des demandes des personnes concernées et suppose une coordination des différents acteurs. En outre, la Ville est amenée à poursuivre ses investissements en matière d'accessibilité des équipements publics ; de même que les bailleurs HLM sur leur patrimoine.

Les partenariats à mobiliser : Bailleurs HLM, Métropole, Ville, CMP, Lieu Ecoute, associations locales ...
Les dispositifs liés : Atelier Santé Ville, Comité de Santé Mentale, Agenda d'accessibilité programmé...

Obj. 5 • Soutenir la vie associative locale, les associations structurantes tout comme les associations de quartier qui favorisent au quotidien les habilités sociales des habitants

La hausse de la population dans certains quartiers avec l'arrivée de nouvelles populations impacte les équipements comme les centres sociaux.

Désireux de continuer de répondre aux besoins des populations actuelles mais aussi de s'adapter aux demandes émergentes des nouveaux publics, les associations s'interrogent sur la manière de répondre à la demande des habitants dans un territoire en fort développement sans chasser les publics anciens

En outre, les associations de proximité qui oeuvrent au quotidien à la cohésion sociale des territoires sans être forcément outillés ont besoin d'être accompagnés et d'être formés à la conduite de projets (partenariat, recherche de financement) afin de continuer à mettre en oeuvre leurs actions.

Gala de boxe au Mas du Taureau © Laurence Danière

Les partenariats à mobiliser : Ville, EPI, centres sociaux...
Les dispositifs liés : FPH, Fonds en Faveur du Lien Social et du Mieux Vivre Ensemble, Ville Vie Vacances...

Obj. 6 • Favoriser l'émergence de projets culturels en s'appuyant sur les acteurs locaux

Vaulx-en-Velin se caractérise par une histoire culturelle marquée par des artistes locaux.

Le développement d'actions et de projets culturels co –construits avec les habitants est à soutenir pour en faire un des leviers d'un développement social durable du territoire.

L'Exemple du festival du Film court est à ce titre un bon exemple de la mise en synergie d'acteurs: au-delà de l'organisation à proprement dit du festival, le projet se structure aussi autour d'une dynamique sociale en amont avec un travail étroit les acteurs locaux (écoles, collèges, associations, habitants)

Les partenariats à mobiliser : Ville, Métropole, culture pour tous, centres sociaux, compagnies artistiques, associations culturelles…
Les dispositifs liés : Charte de coopération culturelle, Festival du Film court, Festival Ecritures Hors les Murs, Jazz Off', Biennales de la danse et d'art contemporain…

Obj. 7 • Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale

La démocratisation culturelle peut également passer par le fait de développer des projets et actions « hors les murs », première étape pour créer les conditions de passerelles vers les équipements sociaux, culturels et sportifs de la Ville.

Cela permet également de toucher des publics jusque là peu captifs.

La Ville de Vaulx-en-Velin bénéficie d'espaces publics intéressants dans chaque quartier, supports de développement d'actions extérieures.

A ce titre, la place et le rôle du Grand Parc de Miribel est à conforter tout comme le parc de la Rize.

Les partenariats à mobiliser : Grand Parc, Ville, centres sociaux, associations de quartier...
Les dispositifs liés : A vaulx Jazz, Sports à loisir, Biennale de la danse et d'art contemporain...

Obj. 8 • Soutenir et développer la dynamique sportive sur la Ville

Le sport est depuis de nombreuses années un vecteur fort de lien social dans les quartiers prioritaires. A Vaulx-en-Velin, il s'agira ainsi de mettre en oeuvre la nouvelle politique sportive de la Ville avec ses 4 orientations prioritaires : l'éducation par le sport, le sport pour tous, le mieux vivre ensemble et le rayonnement de la Ville. Plus particulièrement, il conviendra de conforter les équipements publics sportifs existants, d'accompagner la restructuration des clubs sportifs mais également de soutenir les dynamiques innovantes œuvrant au renforcement de la cohésion sociale.

Les partenariats à mobiliser : Ville, OMS, clubs sportifs, UCPA, Grand Parc…

Pôle de loisirs et de commerces Carré de Soie © Laurence Danière

LES ENJEUX LIÉS À LA COHÉSION SOCIALE

ENJEU 3 • ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT

Le temps très long du projet urbain ne coïncide pas toujours avec les attentes des habitants. A ce titre, il nous semble nécessaire de travailler plus précisément ces phases transitoires en mettant en oeuvre des projets prenant en compte ces temporalités.

Il conviendra de veiller à ce que les habitants puissent trouver toute leur place et leur intérêt en assurant, notamment, un travail de communication spécifique pour favoriser un vécu positif des opérations.

Obj. 1 • Renforcer la participation des habitants dans la conduite des projets menés sur la Ville

Ce principe du « faire avec » les habitants est à appréhender à l'échelle de la Ville.

Plus particulièrement, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau, les initiatives visant à mettre l'habitant au centre de la transformation à venir du quartier sont à promouvoir.

Les acteurs culturels, éducatifs, associatifs ainsi que les groupements d'habitants peuvent apporter un regard et un éclairage nouveaux sur la Ville et ses projets. Cette mobilisation d'acteurs doit se faire dans une optique de co-construction et d'appropriation par les habitants des projets de leur Ville et permettent ainsi de fédérer un réseau d'acteurs autour d'une dynamique sociale commune.

La démarche Mas Stocke s'inscrit dans cet objectif en valorisant les initiatives locales à travers une programmation artistique et culturelle et également en impulsant et proposant des formes innovantes de participation citoyenne.

Les partenariats à mobiliser : acteurs culturels, artistiques, universitaires,ENSAL, ENTPE, habitants, bailleurs, Ville, Métropole...
Les dispositifs liés : Art et renouvellement urbain, Mas Stocke...

Obj. 2 • Engager une stratégie de marketing territorial global permettant d'accompagner un changement d'image des quartiers en difficulté et plus globalement de la Ville

Les habitants rencontrés et les acteurs locaux d'une manière générale font état des représentations des personnes non vaudaises sur la Ville.

Même si le processus est engagé depuis de nombreuses années, le changement d'image des quartiers peine encore à être massivement perçu à l'externe.

A ce titre, le développement des actions relatives à la promotion du territoire et notamment sa mise en dynamique, ses projets et ses atouts (Planétarium, campus, pôle commercial Carré de Soie par exemple) est primordiale pour redonner lui une attractivité à l'échelle de l'agglomération et ainsi poursuivre le processus d'amélioration de l'image de Vaulx-en-Velin et de-stigmatisation des quartiers et des habitants qui y vivent.

Les partenariats à mobiliser : Ville, Métropole, porteurs de projets...

Obj. 3 • Soutenir les initiatives relatives à la valorisation des mémoires locales

L'histoire de Vaulx-en-Velin est riche, caractérisée par un tissu historique composé des quartiers du Village, du Pont des Planches et du Sud de la commune et par la grande phase d'urbanisation des années 70 avec la construction de la ZUP, engendrant près du doublement de la population.

Une grande diversité culturelle est représentée sur la Ville avec notamment plus de 40 nationalités différentes. C'est pourquoi il semble opportun d'oeuvrer à la valorisation de l'ensemble des mémoires faisant la Ville dans le cadre de projets conduits de manière collaborative à l'échelle de la Ville et en particulier sur le quartier du Mas du Taureau.

Les partenariats à mobiliser : Ville, centres sociaux, EPI, autres associations locales...
Les dispositifs liés : Mas Stocke, Une Ville des Mémoires...

Obj. 4 • Créer les ponts nécessaires entre habitants actuels et nouveaux par l'intermédiaire des équipements et des évènements sur la Ville

La Ville a vu ces dernières années sa population s'accroitre considérablement.

La question du vivre ensemble entre habitants anciens, installés de longue date et nouveaux habitants accédant notamment à la propriété est à construire en prenant appui sur les équipements présents sur la Ville (bibliothèques, EAJE, écoles, centres sociaux), les évènements locaux structurant la vie sociale et les instances de participation citoyenne qui amènent au croisement des publics. Il convient ainsi de pouvoir continuer à répondre aux besoins actuels des habitants mais aussi d'anticiper les besoins à venir, notamment sur la question des équipements.

Les partenariats à mobiliser : centre sociaux, éducation nationale, Ville...
Les dispositifs liés : accueil des nouveaux vaudais, conseils de quartier

Obj. 5 • Mettre en place des actions innovantes à destination des habitants relogés en s'appuyant notamment sur des lieux de sociabilité à créer

Le protocole de relogement en cours à Vaulx-en-Velin mise sur un accompagnement renforcé des ménages durant toutes les phases (en amont lors des diagnostics, pendant et après lors du suivi post relogement).

A ce titre, un travail fin est conduit selon les différents profils d'habitants (ménages isolés, familles avec enfants…) et permet notamment d'effectuer des liens entre les intervenants sociaux des quartiers de départ et d'arrivée dans le but notamment de favoriser l'intégration des nouveaux habitants dans leur nouveau quartier (changement d'école, démarches administratives diverses, visite du nouveau quartier).

Le relogement entrainant souvent des bouleversements dans la vie sociale des habitants, il pourra être intéressant de travailler à la mise en oeuvre de nouveaux lieux de sociabilités, animés par des professionnels comme des cafés sociaux par exemple.

Les partenariats à mobiliser : bailleurs HLM, Ville, travailleurs sociaux CCAS et MDR, associations spécialisées...
Les dispositifs liés : Protocole relogement...

Fresque de l'école Gagarine © Ecole Gagarine

Obj. 6 • Mettre en place des actions d'appropriation de la ville auprès du public jeune

Les programmes scolaires des écoles élémentaires et des collèges prévoient des modules d'appréhension des notions de géographie « environnement proche, environnement lointain ».

Après avoir travaillé avec plusieurs établissements ces dernières années, le Grand Projet de Ville souhaiterait développer cette fonction ressource en prenant appui sur les locaux du GPV devenue Maison du Projet en partenariat avec les acteurs du champ éducatif.

Il serait ainsi possible de formaliser une proposition d'intervention et de partenariat à chaque établissement scolaire transmis à chaque début d'année scolaire à destination des classes de CM1/CM2 et 6ème/5ème. Cela permettrait d'aborder les questions relatives à l'histoire de la Ville mais également au projet de développement dans lequel elle est engagée.

Les partenariats à mobiliser : Éducation nationale (IEN, écoles), Métropole (collèges), service éducation, Ville, Grand Parc…
Les dispositifs liés : PEDT, projets d'école…

Obj. 7 • Conforter la place et le rôle des professionnels de la médiation sociale et familiale ainsi que de la prévention spécialisée dans les territoires QPV

Les mutations à l'oeuvre sur le territoire vaudais impactent considérablement habitants et peuvent déstabiliser la vie sociale du quartier voire engendrer des conflits.

Il est donc nécessaire d'avoir une veille sociale et territoriale accrue sur les quartiers prioritaires.

La mise en synergie des acteurs intervenant au plus près des publics fragiles est par ailleurs nécessaire afin d'avoir une lecture globale des interventions de chacun. Il pourra ainsi être travaillé les articulations plus étroites entre les centres sociaux et les instances de veille et de prévention type CLSPD ou bien encore les liens entre la prévention spécialisée et les acteurs de l'insertion.

Les partenariats à mobiliser : SLEA, ADSEA, Ville, CIDFF, centres sociaux, acteurs de l'insertion, bailleurs HLM…
Les dispositifs liés : CLSPD, PLPD…

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le secteur QPV Grande Ile / Mas du Taureau a été retenu au titre des sites d'intérêt national. Il bénéficie à ce titre de crédits de l'ANRU majorés dans le cadre du NPNRU permettant à la Ville d'engager une action forte dans le renouvellement urbain du quartier du Mas du Taureau qui concentrera les moyens financiers dédiés. Cette ambition se traduit en premier lieu par la concrétisation de la ZAC Mas du taureau dont le programme de travaux doit être traversé par l'ensemble des objectifs de la politique de la Ville, et concorder avec les objectifs définis dans les différents documents d'urbanisme métropolitain (PLUH, SCOT) ainsi que le futur Plan Climat Territorial la Ville.

Au-delà du site prioritaire Mas du Taureau, le contrat de ville aura vocation à soutenir l'attractivité et la qualité du cadre vie sur l'ensemble des territoires QPV par les interventions relevant de la gestion sociale et urbaine de proximité et l'intégration des sites aux politiques de droit commun des différents partenaires.

ENJEU 1 • FAIRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA GRANDE ÎLE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CRÉANT LES CONDITIONS D'UN PROJET D'ENVERGURE SUR LE MAS DU TAUREAU

La commune de Vaulx-en-Velin est identifiée dans le cadre du SCOT comme polarité urbaine à part entière, soit un site d'accueil de population nouvelle et d'emplois à l'échelle de l'agglomération justifiant l'implantation de nouveaux services et infrastructures. Le projet de renouvellement urbain du site QPV Grande Ile /Mas du Taureau concourera à cet objectif et devra à cette fin s'inscrire dans un projet de développement territorial global, vecteur de mixité sociale dont l'effet levier est attendu à la fois au niveau local et métropolitain. Les objectifs présentés ci-dessous s'inscrivent à la fois dans une démarche de développement durable (Obj 1-3), dans une approche des questions propres à l'habitat (Obj 4- 7) mais également en appréhendant les problématiques relatives à la mixité fonctionnelle du territoire (Obj. 7-9)

La place Guy Moquet au Mas du Taureau © Laurence Danière

Le Mas du Taureau vu depuis Rillieux la Pape © Laurence Danière

Obj. 1 • Créer les conditions de réalisation d'un projet exemplaire en matière de développement durable sur le Mas du Taureau, en s'appuyant sur les potentialités du territoire et ses atouts environnementaux

La Ville de Vaulx-en-Velin souhaite inscrire la ZAC du Mas du Taureau dans une démarche d'écoquartier.

Le principe essentiel de cette démarche réside dans le respect des qualités naturelles intrinsèques au site.

Le quartier dispose aujourd'hui d'espaces verts étendus mais peu traités. Afin de préserver et mettre en valeur ces qualités paysagères, « une coulée verte » sera aménagée dans le cadre du projet. Cet espace vert structurant assurera une continuité depuis la lône existante et ses jardins familiaux jusqu'au Nord de la Grappinière. Ce lieu de promenade sera ponctué d'espaces publics, d'aires de jeux, d'aires de loisirs, de jardins. Il accueillera une halle au marché forain permettant la relocalisation du marché du Mas du Taureau après la restructuration de la place G.Moquet.

La qualité environnementale du projet sera encadrée par un cahier de charges stricte à la fois pour les aménagements et les constructions nouvelles, veillant à la réduction de l'impact des réalisations sur l'environnement. La contrainte de la zone de captage des eaux au Nord de la Commune nécessitera une attention toute particulière quant à la limitation des risques de pollution du sous-sol et la gestion des rejets des eaux pluviales. Les objectifs du projet seront définis en lien avec les orientations du futur Plan Climat Territorial de la Ville qui est en cours d'élaboration.

Concernant les constructions neuves, l'objectif sera de généraliser les seuils d'exigence les plus élevés des référentiels QEB de la Région et Développement Durable de la Métropole en matière de construction de logements et de bureaux (bâtiments à énergie positive) et d'impulser des opérations plus ambitieuses en s'appuyant sur des projets innovants (bâtiments redistributifs, anticipation de la réglementation RT 2020…). Le cahier des charges de la ZAC favorisera également l'usage des énergies renouvelables.

Les projets d'équipements publics devront être moteurs dans la recherche de la performance énergétique et de la réduction de l'impact environnemental des réalisations.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, Région, ADEME, ANRU, Europe (Feder), Agence Locale de l'Energie, aménageur de la ZAC, promoteurs privés, bailleurs sociaux…
Les dispositifs liés : futur cahier des charges « éco quartier » de la ZAC du Mas du Taureau, Plan Climat de la Métropole, Plan Climat Territorial de la Ville, référentiel Développement Durable Habitat /Activité de la Métropole, référentiel QEB Région…

Obj. 2 • Structurer le projet « Grande ile » autour d'une offre en TC structurante à l'échelle des enjeux du territoire

La Ville souhaite le désenclavement et le raccordement du périmètre QPV Mas / Grande Ile au reste de l'agglomération via une offre de transports en commun structurante, condition essentielle du regain d'attractivité du secteur et support du développement résidentiel et économique. L'objectif est double. Il répond en premier lieu à la nécessité pour les vaudais d'accéder de façon équitable aux opportunités qu'offre l'agglomération en termes d'emplois, de vie culturelle et sociale. Mais il vise également à apporter de l'attractivité pour la commune et ses quartiers prioritaires en repositionnant ces derniers aussi comme territoires de destination pour le reste de l'agglomération notamment par l'amélioration de l'accès à ses équipements structurants (Planétarium, Pole d'astronomie, Campus universitaire), sa programmation culturelle (A Vaulx Jazz, la Biennale de la Danse….) mais aussi aux entreprises et services implantés localement.

Les préconisations du PLUH, actuellement en révision en termes de développement de transport en commun prévoient :

- La création d'une ligne forte de rocade entre Vaulx-en-Velin et Vénissieux –St Fons
- Le renforcement de la ligne C3 connectant la Grande Ile au secteur de la Part Dieu et au centre ville de Lyon
- Le renforcement de la desserte sur le secteur intercommunal Villeurbanne / St Jean – Vaulx-en-Velin / Mas du Taureau.

Concernant ces deux dernières liaisons, la Ville a formulé le souhait que soient créés des lignes de tramway au regard des taux de fréquentation des lignes existantes et des besoins projetés dans le cadre du projet urbain à venir sur le secteur Grande Ile/Mas du Taureau. Les orientations du PLUH qui seront arrêtées devront être compatibles avec celles du PDU, également en cours de révision.

Les partenariats à mobiliser : Sytral, Métropole, Ville…
Les dispositifs liés : PDU, PLUH…

Obj. 3 • Poursuivre le maillage urbain à l'échelle de la Grande île

A l'échelle communale plusieurs secteurs ont été rénovés dans le cadre de la Convention ANRU précédente. Il convient aujourd'hui de finaliser la bonne articulation de ces différents projets par la trame viaire.

La ZAC du Mas du Taureau intégrera un certain nombre de nouvelles voiries permettant d'opérer des connexions nouvelles avec les quartiers adjacents de la Grappinière, des Noirettes, des Grolières, du Centre Ville et du quartier St Jean à Villeurbanne.

Par ailleurs sur les secteurs Noirettes, Cervelières et Sauveteurs, l'urbanisme caractéristique de la ZUP créée des situations d'enclavement et des problèmes de circulations automobiles et piétons. Une étude urbaine sera conduite sous maitrise d'ouvrage de la Métropole pour préfigurer le désenclavement et l'interconnexion de ces quartiers en lien avec le projet mitoyen du Mas du taureau. L'organisation du stationnement résidentiel et public sur ce secteur sera redéfinie dans le cadre de cette étude en lien avec la problématique des dalles de garages parkings vétustes et menaçant péril.

Des projets de créations de voiries nouvelles sont également prévus sur le quartier Vernay Verchères qui a fait l'objet d'une rénovation entre 2012 et 2015. L'objectif est de compléter la trame viaire pour mieux interconnecter le quartier, le campus universitaire et par son intermédiaire le centre ville, ainsi que d'opérer une liaison avec l'axe structurant que constitue d'avenue S. Allende.

Enfin, un projet de réaménagement de la Promenade Lénine, axe piétonnier traversant l'ex ZUP d'un bout à l'autre doit permettre de créer un espace de détente pacifié, porteur d'attractivité pour l'ensemble des quartiers qu'il traverse.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, bailleurs HLM, Copropriétés, Campus universitaire, ANRU…
Les dispositifs liés : ZAC du Mas du taureau, Convention ANRU…

Obj. 4 • Diversifier l'offre de logements en termes de forme et de statuts afin de favoriser les parcours résidentiels des ménages sur la Ville et promouvoir la mixité sociale

La diversification de l'habitat doit se poursuivre, avec une recherche d'équilibre de l'offre sociale et de l'offre privée à l'échelle intercommunale et de la Ville, mais aussi à l'échelle des quartiers, en limitant le développement du parc social sur les secteurs déjà largement pourvus, et en s'appuyant sur la dynamique immobilière sur la commune.

Afin de favoriser la mixité, il convient de conforter la place du parc locatif intermédiaire (locatif social PLS et locatif privé intermédiaire) et des programmes en accession à la propriété (accession abordable sécurisée, accession à coût maîtrisé et accession libre). Une offre sociale de qualité à coût très abordable est aussi à reconstituer, en lien avec la démolition d'une part importante de logements sociaux à bas loyer. Une programmation fine aux différents produits logements sera définie à l'échelle des secteurs en projet et des îlots d'habitation.

Au-delà d'une offre diversifiée, les objectifs de mixité sont aussi à rechercher à travers une attention particulière portée sur les attributions et les mutations dans le parc social. Ces objectifs seront à définir de façon partenariale, en lien avec la convention de mixité sociale rattachée au contrat de ville d'agglomération.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, ANRU, autres réservataires, promoteurs privés, bailleurs, autres acteurs du développement de l'habitat...
Les dispositifs liés : PLUH, dispositifs liés à la production de l'offre (Plan 3A, exonérations fiscales...), Plan Partenarial de la Gestion de la demande et d'information du demandeur, Convention de mixité sociale…

Obj. 5 • Conduire des projets innovants en matière d'habitat répondant aux besoins de publics cibles

Le développement de l'habitat doit permettre de répondre à l'ensemble des besoins, y compris en développant des opérations d'habitat adapté et spécifique bien intégrées dans leur environnement : logements pour les jeunes, les étudiants, colocations à projet solidaire (KAPS), logements intergénérationnels, logements adaptés au vieillissement et aux personnes handicapées, habitat adapté des gens du voyage, personnes en souffrance psychique….

Ces projets, lorsqu'ils s'appuient sur un projet social, favorisent le bien vivre ensemble et le lien social. Plus spécifiquement dans le cadre du projet du Grand Mas, et le développement d'un corridor universitaire, la question du logement des étudiants devra particulièrement être approfondie, au regard de l'offre déjà existante sur la commune. Des interventions pour favoriser la mobilité des jeunes adultes en insertion professionnelle qui vivent au domicile de leurs parents peuvent également être imaginées.

Le vieillissement de la population pose la question du développement de programmes d'habitat et de services adaptés, à coût maîtrisé, au regard des caractéristiques de la population.

Le relogement opérationnel et les difficultés à proposer une offre de logement social à coût très abordable amènent également les bailleurs sociaux et les partenaires à rechercher des formes d'habitat innovantes, permettant de réduire les coûts de production et de gestion des programmes d'habitat.

Parallèlement des programmes d'habitat alliant une démarche environnementale, une forte implication des habitants et une recherche de maîtrise des coûts peuvent se développer à travers des opérations d'habitat participatif ou en mobilisant des partenaires en capacité d'accompagner le montage et la mise en oeuvre de ces projets.

Les partenariats à mobiliser : bailleurs, Maisons de la Métropole, CCAS, acteurs du développement de l'offre, associations…
Les dispositifs liés : charte Rhône +, charte Santé mentale et logement...

Obj. 6 • Améliorer le parc social existant de logements, à travers notamment un programme de rénovation énergétique des résidences non impactées par de futures démolitions

Les nouveaux programmes de rénovation des résidences co-financés dans le cadre de la politique de la ville devront nécessairement inclure un volet amélioration de la performance énergétique des bâtiments concourant à la maîtrise des charges pour les occupants et donc à la réduction du poste « logement » dans le budget des ménages.

Les objectifs de performance seront encadrés par le Plan climat territorial de la Ville en cours d'élaboration et s'appuieront sur les retours d'expériences de la Région Rhône Alpes concernant l'application du référentiel QEB de la Région Rhône Alpes en matière de rénovation thermique.

Les partenariats à mobiliser : bailleurs HLM, Ville, Métropole, Région, Europe, ADEME, Agence Locale de l'Energie, associations spécialisées...
Les dispositifs liés : Plan Climat, Convention ANRU, référentiel QEB rénovation énergétique Région, PLUH, FEDER, Charte de relogement., Plateforme écorénovation...

Obj. 7 • Venir en soutien des copropriétés en difficulté et accompagner par des actions préventives les copropriétaires, notamment les primo-accédants

Les réflexions partenariales engagées depuis deux ans sur la stratégie d'intervention en faveur des copropriétés doivent se poursuivre, afin de définir les axes d'intervention prioritaires à mettre en oeuvre, tant en terme d'outils d'observation, que d'accompagnement et d'aides aux travaux.

Des actions d'accompagnement spécifiques, à la copropriété, sont notamment à réfléchir, en lien avec les partenaires institutionnels et semblent un préalable nécessaires à la mobilisation d'aides publiques permettant de réaliser des travaux de réhabilitation.

Enfin, face au développement des dispositifs de « droit commun », notamment en faveur de la rénovation énergétique et aux difficultés des copropriétés à les identifier et les mobiliser, le rôle des pouvoirs publics pour favoriser l'accès et l'information sur ces dispositifs doit être également interrogé.

Les partenariats à mobiliser : Ville, syndic de copropriétés, copropriétés, Etat (ANAH), Métropole, prestataires…...
Les dispositifs liés : Formations copropriétés, OPAH, PIG, POPAC...

Une résidence du quartier des Cervelières © Laurence Danière

Obj. 8 • Soutenir une programmation d'équipements publics à la mesure de la politique démographique affichée dans les projets urbains en cours

La mise en oeuvre de projets urbains sur une grande partie de la Ville a engendré un accroissement du nombre d'habitants et de salariés vaudais, phénomène qui va se poursuivre avec les 3 ZAC (Mas du Taureau, Hôtel de Ville, Grappinière) en cours sur la Ville

La Ville, et en premier lieu les territoires QPV sont confrontés à un déficit d'offre de services publics élémentaires au premier titre desquels l'école. La commune s'est engagée dans une politique volontariste de rattrapage de cette offre scolaire avec la mise en chantier de projets de restructuration, de création de groupes scolaires et autres équipements.

Au-delà de l'objectif de rattrapage d'une situation de droit commun, la commune souhaite faire de cette programmation nouvelle d'équipements un levier d'attractivité résidentielle en inscrivant ces derniers dans des projets innovants et dans la démarche autour de la « ville connectée ». La réalisation d'un équipement structurant plurifonctionnelle Médiathèque/Maison de quartier au sein du quartier du Mas du Taureau participera à cette dynamique.

Enfin, afin de permettre aux vaudais qui le souhaitent de vieillir dans leur quartier de résidence, l'offre de services spécialisés à destination des personnes âgées devra également faire l'objet d'un diagnostic.

Plus généralement, il sera réfléchi la question de l'opportunité de créer des équipements intégrés contribuant à la mixité d'usage et réduisant potentiellement les coûts de fonctionnements de même que le développement d'une offre de services de proximité adaptée aux habitants, aux étudiants et aux actifs présents sur le territoire.

Les partenariats à mobiliser : Ville, Métropole, ANRU, Région, Education nationale, CAF...
Les dispositifs liés : Zac, Convention ANRU...

Obj. 9 • Favoriser la mixité fonctionnelle sur le territoire en développant notamment une offre en matière de locaux d'activité, tertiaires et artisanaux

Afin d'être moteur d'attractivité, de vie sociale et d'emplois pour les vaudais les projets urbains en cours et à venir devront être accompagnés d'une politique volontariste de développement in situ des services publics, d'activités et de services.

A ce titre, le projet de renouvellement urbain du site Grande Ile/Mas du Taureau a pour ambition de s'appuyer sur un projet de développement territorial global, loin de la mono fonctionnalité résidentielle qui a prévalue lors de la réalisation de la ZUP.

Pour cela, il poursuit une approche intégrée dont l'ambition est développer une offre de logements diverse mais aussi d'accueillir des entreprises et services nouveaux en prenant appui sur un corridor universitaire faisant la liaison entre les campus villeurbannais et vaudais

L'offre de services à la population passe aussi par l'accueil des fonctions libérales et des artisans in situ. Comme pointé dans la partie diagnostic, la Ville de Vaulx-en-Velin et ses territoires prioritaires pâtissent d'une absence ou d'une faible offre de services selon les secteurs d'activité (corps médical notamment) Lors de la mise en location d'un local d'activité ou de service, un comité d'agrément veille à la bonne adéquation entre le contenu du projet du candidat à la prise d'un bail et les besoins du territoire. Ce travail devra être conforté en consolidant le recensement des locaux disponibles notamment dans le patrimoine des bailleurs (RDC non loués) et les besoins recensés dans les différents quartiers.

Les partenariats à mobiliser : Ville, Métropole, CDC, bailleurs HLM...
Les dispositifs liés : Schéma de développement tertiaire Grand Lyon, Comité d'agrément...

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU 2 • AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET LA GESTION DES QUARTIERS

Le volet « Gestion Sociale et Urbaine de proximité » de la convention locale d'application du Contrat de Ville est amené à faire l'objet d'une convention spécifique dont seront signataires l'Etat, la Métropole, la Ville, les bailleurs, en lien avec la convention-cadre GSUP-TFPB définie au niveau de l'agglomération et annexé au contrat de Ville métropolitain.

Cette convention, qui doit être élaborée d'ici fin 2015, permettra d'affiner les objectifs opérationnels communs aux partenaires et le plan triennal d'action. Elle comprendra également les programmes d'action mis en oeuvre par les bailleurs, en contrepartie du dispositif d'abattement de la Taxe foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) dont ils bénéficient au prorata du nombre de logements situés en QPV.

Obj. 1 • Réorganiser la veille territoriale en lien avec les instances de participation citoyenne existantes au regard des enjeux territoriaux

La réorganisation de la veille et le traitement des dysfonctionnements au quotidien devra se faire en lien avec la réorganisation du dispositif GPV et des services de la ville (développement et redéfinition des missions des médiateurs, création d'un service de proximité)

Le soutien aux comités de locataires et aux conseils syndicaux et plus généralement l'appui aux dynamiques habitantes sera renforcé.

Des actions participatives promouvant le respect de la propreté et du cadre de vie (Faites de la Propreté…) et la définition et mise en œuvre de travaux d'amélioration des espaces extérieurs pourront être construites avec les instances de participation citoyenne, en lien avec les conseils de quartier et le conseil citoyen nouvellement mis en place.

Les partenariats à mobiliser : Bailleurs, associations, conseil citoyen, conseils de quartiers…
Les dispositifs liés : GSUP, conseils de quartier, conseil citoyen…

Obj. 2 • Poursuivre l'amélioration de la gestion et du fonctionnement dans le parc social et sur les espaces publics

Les actions d'amélioration de la qualité de service, le maintien d'une présence de proximité renforcée sur le parc social et des actions en soutien et de mise en réseau des personnels de proximité (Centre de ressources ABC HLM) seront poursuivies.

Des projets de gestion partenariaux pourront être mise en place sur les quartiers/résidences où les problèmes de gestion et de vie sociale sont les plus complexes (Pré de l'herpe, Verchères, Noirettes, La Balme..).

Il conviendra également d'optimiser le dispositif d'enlèvement des épaves et poursuivre les actions de sur-entretien en développant les chantiers jeunes et chantiers d'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, le développement d'outils de gestion partagés pourra être envisagé dans l'objectif de faciliter la coordination des problématiques de l'entretien à l'échelle de chaque quartier (qui fait quoi et où?).

Les partenariats à mobiliser : bailleurs HLM, Ville…
Les dispositifs liés : GSUP, TFPB…

Obj. 3 • Renforcer l'accompagnement des copropriétés fragiles ou dégradées, notamment avec des enveloppes financières spécifiques mais aussi en ayant une veille particulière sur les programmes neufs

L'action auprès des copropriétés pourra être envisagée à travers deux volets :

- Le renforcement de la veille et de l'accompagnement des copropriétés en difficulté via le dispositif POPAC et la mise en place d'aides aux travaux d'amélioration des espaces extérieurs d'usage public (Cervelières Sauveteurs, Grappinière,Vernay, Barges).

- La Poursuite des actions de formation auprès des nouvelles et anciennes copropriétés et la mise en place d'actions en direction des primo-accédants.

Il conviendra par ailleurs de mettre en place des outils permettant de mieux appréhender les profils des acquéreurs des programmes neufs dans l'optique de contribuer à construire une veille sociale et territoriale sur la Ville.

Les partenariats à mobiliser : Ville, Métropole, Etat (ANAH …), Région…
Les dispositifs liés : GSUP…

Obj. 4 • Organiser la gestion des terrains en attente de projet en construisant un plan d'action spécifique

La mise en place d'un programme d'actions sur les terrains en attente de projet sera envisagée tout comme la poursuite des actions d'accompagnement sur les centres commerciaux en phase transitoire (Mas du Taureau). Ces actions veilleront à la régularisation des domanialités, à la mise en place d'un protocole d'entretien mais aussi à la valorisation d'actions sociales et culturelles à chaque étape du projet.

Un travail plus spécifique pourra être mené sur les questions relatives à la gestion dans le cadre de la conception des projets d'aménagement (ZAC Mas du Taureau)

La gestion des gênes occasionnées en phase chantier devront continuer à être assurées par des actions spécifiques (correspondant de chantier, communication).

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, bailleurs HLM…
Les dispositifs liés : ZAC du Mas du Taureau…

Obj. 5 • Accompagner les projets relatifs à la nature en Ville, et plus largement liés au développement durable

La présence du Grand Parc doit devenir un atout majeur pour la Ville, le partenariat est donc à renforcer à la fois sur les actions politiques de la Ville mais également dans le cadre du droit commun où la présence des vaudais peut être confortée (journées découvertes thématiques pour les 6-14 ans). Par ailleurs, et conformément aux recommandations du PLUH, la préservation des franges agricoles situées à l'Est du Village sera recherchée avec la mise en œuvre du projet « Terres du velin » qui permet notamment de favoriser le maraichage de proximité et les circuits courts Le développement sur la Ville des projets « jardins », notamment ceux des bailleurs HLM est à prendre en compte notamment pour définir les modalités de l'accompagnement des collectifs d'habitants émergents.

D'autres projets bénéficiant directement à la population pourront être mis en place s'appuyant sur la dynamique autour des recycleries ou des groupements d'achats, projets permettant de développer l'ensemble des champs du développement durable (social, économique, environnemental).

Enfin, des actions spécifiques liées au tri des déchets et à la valorisation de la matière ou bien encore à la sensibilisation aux économies d'énergies et à la maîtrise des charges seront imaginées.

Les partenariats à mobiliser : DDU, DDSVA, Métropole, Région, Grand Parc, associations…
Les dispositifs liés : Plan d'Éducation au Développement Durable de la Métropole, Plan Climat Vaulx-en-Velin…

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU 3 • POURSUIVRE LE MAILLAGE TERRITORIAL DE LA VILLE ET SON LIEN À LA MÉTROPOLE

Le territoire communal a accueilli ces dernières années de nombreux projets urbains sur différents quartiers permettant de restaurer l'attractivité de ces deniers.

Aujourd'hui, il convient d'articuler ces différents sites pour consolider un schéma d'organisation d'ensemble de la commune cohérent en termes de transport, de services, de commerces… mais également de trouver des voies d'intégration de Vaulx-en-Velin à l'agglomération en développant des projets intercommunaux avec les communes limitrophes..

Obj. 1 • Créer un corridor universitaire au Mas du Taureau autour des sciences en impulsant une dynamique de développement intégrée prenant appui sur un transport en commun structurant

La Ville de Vaulx-en-Velin souhaite faire de la présence du campus vaudais en centre ville un véritable levier de développement territorial.

Ce projet se fonde en premier lieu sur le rapprochement des campus vaudais et villeurbannais (la Doua), qui ont des thématiques communes autour des sciences par le biais des infrastructures de transport (souhait de la Ville de prolonger le T1) ainsi que par la création de passerelles en matière d'enseignements et de recherche et développement. Le Planétarium pourra être intégré à des projets communs notamment sur le thème de l'Image.

L'accueil d'entreprises et de formations professionnelles type BTS pouvant développer des synergies avec l'activité du campus vaudais et participant par ce biais à consolider le projet de corridor universitaire intercommunal sera favorisée dans le cadre du projet de la ZAC du Mas du Taureau. Un certain nombre de mètres carrés de locaux d'activités et de services serat programmé en fonction des besoins identifiés à cette fin.

La programmation de logements étudiants et plus largement d'offre de services (restauration, locaux associatifs…) liés à ce projet de développement universitaire et économique sera interrogée également dans l'idée d'une dynamique intégrée.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Sytral, Ville, Université de Lyon, campus vaudais (ENTPE/ENSAL), campus villeurbannais de la Doua, Planétarium…
Les dispositifs liés : Schéma développement universitaire de la Métropole, ZAC Mas Du Taureau…

Obj. 2 • Favoriser la mobilité des habitants en interne et en externe

La mobilité des vaudais peut continuer à être encouragée à la fois en interne à la Ville en optimisant notamment les liaisons Nord/Sud en transport en commun mais aussi à l'externe, avec les communes limitrophes (not les liaisons ZI entre les bassins d'activité) et plus largement sur le reste de l'agglomération avec l'optimisation ou la création de lignes fortes.

Par ailleurs, la mobilité des habitants peut s'appuyer sur la mise en place d'offre complémentaire au véhicule personnel ou transport et commun comme peut le travailler Uni Est dans le cadre de la plateforme mobilité qui met en place à la fois des outils et des réflexions (Mobilité cognitive) ou encore les stations en auto partage (bluely, véhicules électriques)

Dans tous les cas, il convient d'optimiser l'information sur cette offre alternative et réfléchir à son adaptabilité aux besoins des vaudais.

Les partenariats à mobiliser : Sytral, Uni est, Métropole, Ville…
Les dispositifs liés : Plateforme mobilité…

Obj. 3/ Intégrer dans les nouveaux aménagements les modes de déplacement propres au-delà des Transports en Commun

Le renforcement de la mobilité des vaudais devra également être accompagné et conforté par le développement des aménagements permettant une « mobilité douce » et propre permettant de préserver la qualité du cadre de vie, notamment dans une visée de santé publique.

Le plan modes doux prévoit que le maillage du réseau cyclable sur la commune soit complété ces prochaines années notamment sur les quartiers Sud et Est (desserte des quartiers du Pont des Planches, d'Ecoin-sous-la-Combe et la Thibaude, aménagement de la route de Genas, prolongement de la «promenade jardinée» sur le Carré de Soie) et par la création d'une piste cyclable sur le pont de Cusset qui permettra la liaison Vaulx-Villeurbanne. La création d'une passerelle piétons/vélos sur le canal de Jonage reliant le centre-ville et le Carré de Soie est également à l'étude.

Les aménagements prévus dans le cadre du projet de renouvellement urbain à venir devront intégrer cette dynamique notamment sur la ZAC du Mas du Taureau et la requalification de la Promenade Lénine.

En premier lieu, le projet de la ZAC du Mas du Taureau devra nécessairement intégrer cette orientation par l'aménagement de cheminements pour les piétons et de voies cyclables sécurisées favorisant les dessertes inter quartiers et aux équipements publics.

Les promoteurs privés, dans le cadre de leurs nouvelles constructions, ainsi que les bailleurs sociaux, via leurs projets de rénovation et de résidentialisation de leurs résidences seront sollicités pour favoriser ces modes de déplacement par l'implantation de locaux pour les cycles et l'aménagement des abords de leurs propriétés. Il en ira de même pour les équipements publics qui seront construits dans le cadre du projet.

Il sera conduit également une réflexion sur les aménagements pouvant permettre le développement de l'usage de la voiture électrique (installation de bornes de recharge) que ce soit pour les besoins des services municipaux ou des résidents.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, bailleurs HLM, promoteurs privés...
Les dispositifs liés : PDU, ZAC Mas du Taureau, Convention ANRU, PDIE...

Obj. 4 • Mailler l'offre de services publics sur le territoire en s'appuyant sur les locaux de proximité et les équipements structurants du territoire

L'offre de services sur la Ville est développé en centralité au centre Ville de Vaulx-en-Velin mais aussi sur les différents quartiers prioritaires de la Ville avec un double axe : la présence d'équipements structurants, associatifs ou municipaux à l'échelle des quartiers (centres sociaux, mairies annexes, Espaces municipaux Carco, Frachon, Cachin, Carmagnole…) bénéficiant d'une offre de services généraliste mais également un réseau de locaux en hyperproximité, au coeur des quartiers (local des Verchères, local 9/9, local des Mandolines.)

Le développement de ces services et animations doit continuer à être pensé avec les autres équipements publics du territoire (Eaje, bibliothèques, etc…).

Cet objectif fait également écho à la réflexion et au travail engagé autour des Locaux Communs Résidentiels (LCR) ou des locaux en RDC mis à disposition par les bailleurs qu'il convient pour certains d'adapter aux normes ERP.

Les partenariats à mobiliser : Ville, bailleurs HLM...

Pôle de commerces et de loisirs Carré de Soie © Laurence Danière

Obj. 5 • Repenser la globalité commerciale de la Ville en favorisant et structurant les liaisons entre les polarités commerciales

La Ville de Vaulx-en-Velin est caractérisée par plusieurs polarités commerciales, du Nord au Sud de la commune. Il conviendrait d'opérer un travail de hiérarchisation de ses polarités en confortant le centre ville comme le cœur économique de la Ville et en affirmant l'identité de polarités de proximité pour les autres secteurs (Mas, Grappinière, Thibaude, Garibaldi, Salengro, Genas)

La présence des 2 centres commerciaux 7 chemins et Carré de soie venant compléter l'offre et rayonner au-delà des frontières communales.

Les partenariats à mobiliser : Association de commerçants, Ville ...

Obj. 6 • Poursuivre et développer les coopérations intercommunales, notamment avec Décines, Villeurbanne et Bron

La situation géographique de la Ville de Vaulx-en-Velin nécessite de penser le lien avec les communes limitrophes, notamment parce que les habitants, notamment au Sud de la commune sont « naturellement » tournés vers les services et les équipements qui se situent le plus en proximité pour eux.

La réforme de la géographie prioritaire a instauré un QPV Terraillon/Chénier et un QPV St Jean Les Buers/ Grande Ile qui pourront servir de base à des actions communes. De la même façon, la poursuite du projet urbain du Carré de soie, porté par la Métropole mais à l'oeuvre sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne encourage la mise en synergie des projets tout comme la présence du Canal de Jonage sur 6 communes du Grand Est lyonnais.

D'autres partenariats ont aussi été mis en place avec les communes de St Foy les Lyon dans le cadre de la Biennale de la danse et St Cyr au Mont d'Or dans le cadre de la Biennale d'art contemporain.

A ce titre, les actions visant au soutien et la mise en réseau d'habitants est intéressante. En effet, en favorisant les échanges intersites, on promeut son territoire mais on peut aussi appréhender de manière pragmatique des projets, des modalités de mise en oeuvre qui peuvent ensuite trouver une résonnance dans la Ville.

Par exemple, l'action « réseau habitants » portée par la Métropole a permis à une dizaine de vaudais d'aller rencontrer des habitants d'autres communes de l'agglomération et d'Europe et d'échanger sur les bonnes pratiques et bonnes idées développées dans chaque territoire.

Les partenariats à mobiliser : Conférence Rhône Amont, Syndicat Intercommunal du Canal deJonage, Métropole, Grand Parc...
Les dispositifs liés : Biennale de danse et Biennale d'Art contemporain, Réseau habitants...

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEU 4 • FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE DANS L'OBJECTIF D'UNE VILLE CONNECTÉE

L'émergence des concepts de « smart City » ou « Ville numérique » sous tend une numérisation forte des interactions et des comportements des citoyens. Or, si le développement des infrastructures numériques et l'équipement informatique des ménages tendent à s'homogénéiser malgré quelques disparités, nous constatons que la maitrise des usages reste très inégale dans les quartiers prioritaires vaudais de la politique de la ville et interroge une nouvelle définition de « la fracture numérique ». Les opportunités de financement de ce champ par la Région ou l'Europe seront à étudier de manière à faire levier sur le développement de l'offre locale.

Obj. 1 • Faire de l'ensemble de Vaulx-en-Velin une ville « Très haut débit »

Bien que 90% des vaudais soient aujourd'hui raccordés, des travaux sur les réseaux sont nécessaires afin d'homogénéiser la qualité de la desserte numérique sur l'ensemble de la commune, la partie Sud du territoire souffrant d'une qualité de réseau peu qualitative à ce jour.

L'autorité de régulation des communications a retenu l'opérateur Orange pour la mise en oeuvre du plan national Très Haut débit sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

L'objectif de ce partenariat est de couvrir l'ensemble du territoire vaudais en réseau très haut débit, pour les particuliers, par le déploiement de la fibre optique d'ici 2017/2018. La Ville de Vaulx-en-Velin souhaite que les zones Sud soient priorisées dans le cadre de ses travaux. En parallèle, la Métropole de Lyon prévoit, à destination des entreprises, le déploiement d'un réseau en fibre optique compétitif avec qualité de service, sur l'ensemble de la Métropole et à l'horizon 2017.

La commune de Vaulx-en-Velin souhaite inscrire la desserte de la commune dans les priorités de ce plan métropolitain afin de restaurer la compétitivité de ses zones d'activités sur l'agglomération.

Le recours accru à la fibre optique est vecteur de bien vivre, de réussite mais aussi d'attractivité et de compétitivité pour les habitants et les entreprises (aménagement numérique du territoire).

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, promoteurs immobiliers, bailleurs HLM...
Les dispositifs liés : plan métropolitain numérique...

Obj. 2 • Mettre en oeuvre les conditions de l'accessibilité à l'offre numérique en équipant l'ensemble des équipements publics de la Ville permettant tester de nouvelles pratiques et de nouveaux services

L'équipement numérique des espaces municipaux pourrait permettre de développer de nouveaux services pour les habitants.

En ce qui concerne l'emploi par exemple, il n'existe aujourd'hui pas de lieu dédié sur la Ville en accès libre et gratuit pour faire des CV. Le marché de l'emploi nécessitant une grande réactivité dans la réponse aux offres, un lieu de ce type pourrait permettre aux vaudais non équipés informatiquement d'être plus outillés.(ex : Espace emploi Bron)

Plus généralement, le processus de dématérialisation des démarches administratives en cours depuis plusieurs années nécessite un recours accru à l'outil numérique.

Des nouvelles pratiques et des nouveaux services sont également susceptibles d'être développés dans d'autres thématiques comme l'école autour des pédagogies adaptées, la santé et le vieillissement de la population avec le développement de la gérontechnologie, la télémédecine, culture avec le projet de médiathèque, le changement du système de projection du Planétarium ou les actions autour de la réalité augmentée…

Les partenariats à mobiliser : Éducation Nationale, Bibliothèques, Service public de l'emploi…

Obj. 3 • Structurer et développer un réseau d'espaces publics numériques animés par des professionnels proposant de la formation et de la médiation sur les contenus et les outils

Face à l'importance prise par l'outil numérique dans la société, sa maitrise est aujourd'hui une condition essentielle d'intégration sociale et au marché de l'emploi.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville souhaite développer un réseau d'Espaces Publics Numériques qui sont des lieux équipés d'ordinateurs connectés, proposant un accompagnement des personnes dans l'apprentissage des outils et usages numériques (usage d'une boite mail, recherche d'emplois, traitement des démarches administratives dématérialisées...)

Ces EPN devront investir à la fois les sphères éducative, sociale, culturelle et de l'insertion professionnelle et servir de point d'appui pour la réalisation des objectifs définis au contrat de ville sur l'ensemble de ces champs. Au-delà de structures publiques, le secteur associatif pourra également participer à la constitution de ce réseau d'EPN.

L'articulation de ces EPN avec les actions de la politique de la Ville s'appuiera sur :

- la sensibilisation des professionnels de l'action sociale aux potentialités du numérique
- la mise en réseau de ces différents acteurs locaux
- la promotion des EPN et de leurs activités auprès des publics cibles

Les partenariats à mobiliser : Ville, Région, Europe (FEDER), Éducation Nationale, , Service public de l'emploi, PIMMS, centres sociaux, associations…

Obj. 4 • Faire du numérique un levier d'insertion

Le développement du réseau des Espaces Publics Numériques pourra être porteur d'emplois localement dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir qui intègre une part « d'emplois d'avenir numériques » bénéficiant de mesures de formation et d'accompagnement.

Des référentiels métiers ont en effet été imaginés pour assister les animateurs multimédias et les médiateurs numériques déjà en poste. Ces métiers sont : Assistant Fab Lab, régisseur multimédia, assistant de valorisation des usages numériques responsables (open data), assistant de valorisation numérique du territoire, assistant de formation aux usages mobiles, assitant vidéoludique.

Les compétences des habitants pourront être valorisées par l'intermédiaire de ces emplois d'avenir numérique mais aussi à partir d' expérimentations locales.

Par ailleurs le développement d'actions de formation innovantes à la maitrise du numérique dès le plus jeune âge sera encouragé : pour exemple l'enseignement du codage via le robot naho initié dans les groupes scolaires.

Les partenariats à mobiliser : Dirrecte, PLIE, service informatique et économique de la Ville, Education nationale, Opérateur retenu (Orange)…
Les dispositifs liés : Emplois d'avenir,Plan national Très Haut Débit…

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • EMPLOI • INSERTION

Face au constat double d'une ville considérée comme faisant partie d'un bassin d'emploi important à l'échelle de l'Est lyonnais et d'une Ville marquée par un taux de chômage important et des difficultés latentes d'insertion sur le marché du travail d'une partie de ces habitants, il est plus que jamais nécessaire d'œuvrer au rapprochement des politiques publiques relatives au développement économique du territoire et celles liées à l'emploi et à l'insertion.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs enjeux ont été identifiés, portant sur l'attractivité économique du territoire, la place et le rôle du centre ville dans la dynamique commerciale de la Ville, l'emploi des vaudais et enfin le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

ENJEU 1 • RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE VAUDAIS

Si le territoire vaudais fait partie des bassins d'emplois de l'agglomération et spécifiquement de l'est lyonnais, on constate une grande disparité en matière d'implantation d'entreprises. Le Sud de la commune par l'intermédiaire du projet Carré de soie est aujourd'hui un quartier très attractif, notamment pour les grandes entreprises. Le reste du territoire connait un développement disparate et peine encore à rayonner au-delà des frontières communales.

Obj. 1 • Développer une stratégie foncière et immobilière en faveur des activités économiques permettant une mixité fonctionnelle du territoire

La diversification de l'offre de locaux disponibles sur la Ville est à opérer notamment en encourageant des projets axés sur la modularité permettant d'accueillir des activités diverses(commerces, artisanat, tertiaire)

Sur le volet tertiaire, des projets innovants comme par exemple des centres d'affaires, des espaces de co-working, des fablabs pourraient trouver leur place dans le tissu existant.

Par ailleurs, il conviendra de se pencher sur l'action de la SEMPAT et réfléchir éventuellement àson optimisation voire son extension notamment au Mas du taureau

Les partenariats à mobiliser : SEMPAT, porteurs de projets, Ville…
Les dispositifs liés : GT Commerce, CA Agrément...

Obj. 2 • Intégrer la Ville de Vaulx-en-Velin dans les priorités du plan numérique métropolitain, levier d'attractivité et de compétitivité pour les entreprises

Les entreprises présentes sur la commune font régulièrement part de leur difficulté en matière d'accès au très haut débit notamment dans les zones dédiées à l'activité industrielle et économique (ZI Rooswelt, ZA est, ZA ouest). C'est particulièrement le cas pour les TPE/TPI et les PME/PMI qui n'ont pas les ressources nécessaires pour bénéficier d'une « fibre entreprise » à la différence des quelques grands groupes présents sur la Ville.

La commune de Vaulx-en-Velin souhaite inscrire la desserte de la commune dans les priorités de ce plan métropolitain afin de restaurer la compétitivité de ses zones d'activités sur l'agglomération, en premier lieu la ZI de la Rize.

Les partenariats à mobiliser : Métropole, Ville, associations d'entreprises...
Les dispositifs liés : Plan numérique Métropolitain...

Obj. 3 • Soutenir l'implantation des activités de services en QPV

Les activités de service étant sous représentées à Vaulx-en-Velin, il convient notamment d'oeuvrer à l'installation de professions libérales (médecins, avocats, experts comptables, architectes...) pour développer la mixité fonctionnelle sur le territoire et ainsi l'offre de services pour les habitants.

L'objectif ici étant double puisqu'il s'agit de capter de l'extérieur les professions et les entreprises mais aussi de faciliter les démarches dans la Ville de ces entrepreneurs notamment en matière de recrutement et de mise à l'emploi si elles émargent au dispositif « Territoires entrepreneurs » (CF. Développement éco/emploi/insertion : enjeu 3 • obj. 6)

A ce titre, il sera important d'avoir une veille particulière sur l'existence réelle de ces entreprisesafin d'éviter l'effet pervers « boite aux lettres » révélateur d'entreprises fictives.

Les partenariats à mobiliser : Ville, Vaulx en Velin Entreprises, Services des Impôts...

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • EMPLOI • INSERTION

ENJEU 2 • FAIRE DU CENTRE VILLE UN PÔLE DE COMMERCE ATTRACTIF, LOCOMOTIVE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL VAUDAIS

Le centre ville de Vaulx-en-Velin, comme un nombre important de centres-ville de l'agglomération, est en souffrance : difficultés à obtenir des projets ambitieux et solides, turn over et impayés importants minent le développement commercial de la Ville.

Dans le même temps, le projet urbain bouleverse la géographie des quartiers : les limites du centre ville sont mouvantes, phénomène qui s'accentuera dans les prochaines années avec la création de l'équipement intégré Beauverie et la relocalisation du supermarché Casino. Les quartiers du Pré de l'Herpe et du centre Ville tendent ainsi à se rapprocher….

Obj. 1 • Soutenir le commerce de proximité, notamment dans le contexte du renouvellement urbain et les porteurs de projets locaux

Le maintien d'une présence en proximité au plus près des problématiques des commerçants (sécurité, concurrence, cadre de vie, chiffres d'affaires) doit être poursuivi, notamment en s'appuyant sur des outils contractuels comme les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) à l'oeuvre sur les quartiers Mas du Taureau et Grappinière fortement impactés par les projets de renouvellement urbain

De la même façon, les actions d'accompagnement post ouverture des nouveaux commerces est à promouvoir.

Les partenariats à mobiliser : association de commerçants, Ville…
Les dispositifs liés : FISAC, SEMPAT…

Obj. 2 • Renforcer l'attractivité économique des quartiers, en premier lieu le centre ville en élaborant une stratégie de marketing territorial à destination des acteurs économiques

La Ville de Vaulx-en-Velin peine à trouver des porteurs de projets souhaitant se franchiser ou des entrepreneurs externes qui miseraient sur la ville dans le cadre de leur développement économique. A ce titre, il sera important de développer des outils de communication à l'interne mais aussi à l'externe qui promeuvent le territoire et engager également un axe fort de prospection commerciale de manière à attirer de nouveaux acteurs économiques.

Dans le même temps, il est opportun de définir un positionnement vis-à-vis de la concurrence des pôles commerciaux extérieurs.

Les partenariats à mobiliser : Ville, association d'entreprises et de commerçants…

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • EMPLOI • INSERTION

ENJEU 3 • FAVORISER L'EMPLOI VIA LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN ET D'INITIATIVES INNOVANTES

L'association Uni-Est est, notamment, la structure porteuse du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de l'Est Lyonnais.

Le PLIE, quant à lui, pourrait être défini comme une plate-forme de mise en cohérence des politiques publiques d'insertion et d'emploi à l'échelle des 15 communes du Grand Est lyonnais dont la Ville de Vaulx-en-Velin. Le principal objectif est d'aider les Demandeurs d'Emploi à trouver un emploi durable. Cet objectif se décline en 3 axes prioritaires : proposer un accompagnement personnalisé, favoriser l'accès à la formation, développer les relations avec les entreprises.

A ce titre, le PLIE est un dispositif clé pour la mise en œuvre de cet enjeu.

Obj. 1 • Optimiser la connaissance mutuelle des acteurs oeuvrant dans le champ de l'emploi et l'insertion

L'appréhension des ressources en matière d'acteurs et des dispositifs mérite d'être consolidée en favorisant, par exemple, une meilleure interconnaissance entre les travailleurs sociaux CCAS/MDR, les acteurs de l'emploi (PLIE, RIB, etc…) et la prévention spécialisée.

A ce titre, le fonctionnement de la « cellule emploi » regroupant tous les partenaires de l'emploi et du développement économique permet de coordonner les réponses locales aux entreprises.

Cette Instance de coordination de l'offre partenariale pourrait à la fois poursuivre son travail en plénière mais également développer des groupes de travail thématiques.

Les partenariats à mobiliser : : Pôle emploi, Mission locale, Dirrecte, MDR, CCAS et autres acteurs de l'emploi et de l'insertion sur la Ville…
Les dispositifs liés : Cellule Emploi regroupant Dirrecte, délégué du préfet, Pôle emploi, Mission locale, RIB, PLIE, Ville…

Obj. 2 • Intégrer les orientations définies dans le Plan d'insertion métropolitain à destination des allocataires du RSA et organiser son articulation avec les actions conduites localement dans le cadre de l'insertion professionnelle :

Le Plan d'insertion métropolitain propose un référent de parcours à chaque bénéficiaire et des actions pour favoriser l'insertion aussi bien sociale que professionnelle. Ce dispositif intervient pour les publics issus des quartiers prioritaires et se dotera d'un outil d'identification des publics RSA originaires des quartiers politique de la ville (cartographie via l'Agence d'urbanisme). Cette identification permettra de développer un meilleur maillage entre les acteurs de l'insertion intervenant dans le cadre du RSA et les acteurs des territoires politique de la ville (ateliers sociolinguistique, actions des services emploi des communes, préparation à l'entretien, actions culturelles pour développer le savoir être et la confiance en soi…).

Les partenariats à mobiliser : CCAS, Maisons de la Métropole, PLIE…
Les dispositifs liés : Plan d'insertion Métropolitain…

Obj. 3 • Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes.

L'offre en matière de formation gagnerait à être plus lisible afin de lui redonner un aspect attractif et assurer une promotion de ses débouchés en direction d'un public cible.

Les problématiques propres au territoire vaudais doivent être abordées dans le cadre de l'instance CTEF Est ce qui questionne la place et le rôle des acteurs vaudais dans cette remontée d'informations. En outre, l'accès aux dispositifs d'alternance et de professionnalisation est à encourager ; l'accès des jeunes vaudais aux dispositifs de type École 2ème chance ou Epide est à optimiser.

Les partenariats à mobiliser : Certa, Ifra, PLIE, Mission locale...
Les dispositifs liés : CTEF...

Obj. 4 • Renforcer les actions de professionnalisation et de lutte contre le chômage auprès de publics pré identifiés

Un certain nombre de publics sont aujourd'hui en décrochage en matière d'emploi. Un travail spécifique doit être engagé auprès de ces publics (communication, postures…) afin de permettre une employabilité plus accrue en agissant notamment sur les freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé). Il convient donc d'adapter l'offre d'accompagnement en matière de recherche d'emploi des publics en difficulté

Le cas des Assistantes maternelles sur la Ville est particulièrement significatif puisque près de la moitié n'est pas en activité malgré la mise en place de trois interlocuteurs dédiés à Pôle Emploi.

Les partenariats à mobiliser : Service public de l'emploi, PLIE, Chargés de relations entreprises, CCAS, Maison de la Métropole, autres acteurs...
Les dispositifs liés : job dating, rencontre emploi...

Obj. 5 • Favoriser l'implication de la promotion privée dans la mise en place de clauses d'insertion et poursuivre le travail engagé dans le cadre des marchés publics

La mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics s'appuie principalement sur deux articles issus du code des marchés publics qui prévoient d'une part de réserver des heures d'insertion pour un public en insertion sur l'ensemble du volume et d'autre part d'acheter de la prestation d'activités insertion avec des critères assez précis (âge, lieu de résidence)

En qui concerne ces clauses, il apparait fondamentale de travailler en amont sur la formation des candidats en favorisant la qualification des jeunes par l'accès à ces clauses et en préparant les conditions de leur employabilité.

Il pourrait être développé également des clauses d'insertion vers d'autres secteurs de type prestations intellectuelles

Dans le cadre des marchés privés, il n'existe pas de contrainte en matière de lieu de résidence, il serait donc possible d'oeuvrer auprès d'un public plus large en travaillant de manière étroite avec le secteur privé. Le quartier du Carré de soie, très fortement marqué par la promotion immobilière pourrait être le site pilote de la Ville pour développer cet outil, démarche pouvant ensuite être élargie au reste des QPV.

Les partenariats à mobiliser : Mission Carré de soie, promoteurs immobiliers, PLIE, RIB, acteurs de la formation...
Les dispositifs liés : Art. 14 / Art. 30 du code des marchés publics...

Obj. 6 • Poursuivre l'objectif d'atteinte de la clause d'embauche locale dans le cadre du dispositif « Territoires entrepreneurs » en définissant en amont une stratégie globale

Les retours des entrepreneurs sur la clause font état de la problématique du recrutement sur les postes les plus qualifiés : un certain nombre de candidats peuvent avoir l'expérience mais pas la qualification préalable.

On note également une difficulté dans l'adéquation entre le critère de résidence, la qualification et l'offre à pourvoir.

Par ailleurs, on note qu'un certain nombre de candidats échouent dans les étapes préalables du recrutement ce qui interroge la question de l'adaptation du process de recrutement mais qui questionne également l'équité.

Le dispositif Territoires Entrepreneurs qui prend la suite de la ZFU peut être un outil intéressant qui nécessite un travail d'appropriation des porteurs avec notamment une refonte des périmètres concernés.

Les partenariats à mobiliser : services locaux de l'emploi (Mission locale, pôle emploi), RIB, PLIE Ville (service économique), entreprises, associations...
Les dispositifs liés : Territoires Entrepreneurs...

Obj. 7 • Favoriser la mise en oeuvre de stages de découverte du milieu professionnel pour les jeunes

On retrouve ici le rôle des chantiers éducatifs et des chantiers d'insertion comme premiers contacts avec le milieu professionnel avec la contrainte que seule une structure est aujourd'hui habilitée sur la Ville (Ateliers Chantiers d'Insertion de l'Armée du salut, agréée par la Dirrecte / 25 places Vaulx-en-Velin/ 90 places pour l'agglomération). Une autre structure basée à Décines MSD a conduit un chantier sur la commune avec 5 places pour les vaudais.

Des actions expérimentales pourraient être mises en place comme des visites de chantiers avec la mise en place d'une charte d'insertion emploi / ex : rencontre avec architecte, conducteur de travaux, ouvriers du bâtiment…Sur ce type de projet, le partenariat avec les acteurs locaux est indispensable, qu'ils soient acteurs de l'éducation (collèges, lycées) et/ou de l'insertion (Mission Locale, Prévention Spécialisée…) ou acteurs de la rénovation urbaine (maitrise d'ouvrage et maitre d'oeuvre, équipe Mous…)

Les partenariats à mobiliser : Métropole (collèges), région (Lycées), Mission locale, Prévention spécialisée, PLIE, Ville...

Obj. 8 • Favoriser l'entreprenariat local en structurant un pôle de l'entreprenariat

Face au constat double de l'absence de structures accompagnant de manière resserrée les entrepreneurs locaux et du fait qu'un nombre important d'auto-entrepreneurs ne réussissent pas à pérenniser pas leur activité et émargent à l'aide sociale, il semble nécessaire de soutenir fortement l'entreprenariat local.

Ce soutien se manifesterait dans le cadre à la fois de l'ante-création en développant notamment des actions d'accompagnement renforcé des porteurs de projets (aide à la rédaction du plan d'affaire, recherche de financement, appréhension des notions de gestion, communication…)mais également en soutenant la post-création notamment les commerces de proximité dans leur développement à fortiori dans un contexte de renouvellement urbain.

Ce projet pourrait prendre la forme d'un pôle de l'entreprenariat réunissant l'ensemble des acteurs oeuvrant dans ce champ devant ainsi un guichet unique pour l'entrepreneur.

Les partenariats à mobiliser : ADIE, CIDFF, Elycoop, Ville, CCI, Lyon Ville de l'Entreprenariat...

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE • EMPLOI • INSERTION

ENJEU 4 • SOUTENIR L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DU CHAMP DE L'ESS DANS LES QPV

La Ville de Vaulx-en-Velin a récemment formalisé son partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire à travers une convention signée au début de l'année 2015, confirmant l'attrait de la Ville pour ce champ du développement économique. A ce titre, la Métropole pourrait installer son pôle d'innovation sociale au sud, près de l'ancienne usine Tase. Ce pôle pourrait œuvrer à la structuration métropolitaine et locale du secteur de l'économie sociale et solidaire en attirant des porteurs de projets innovants, créateurs d'emplois. Plus généralement, le soutien à l'émergence et au développement d'activité peut être un levier du développement durable du territoire vaudais.

Obj. 1 • Recenser l'ensemble des acteurs dépendant de l'Economie Sociale et Solidaire et identifier leurs besoins et attentes auprès du territoire

Face à la multiplicité des acteurs et des structures relevant de l'ESS, il conviendrait d'encourager la création et l'animation d'un réseau des acteurs de l'ESS à l'échelle communale en accompagnant de manière rapprochée la structuration de celui-ci.)

Les partenariats à mobiliser : Ville, VVE, WOOPA, Métropole…

Obj. 2 • Sensibiliser le public des QPV à l'entrepreneuriat social sous ses différentes formes

L'ESS représentant aujourd'hui 10 % du PIB français et de 8 % des emplois vaudais, il pourrait être intéressant de communiquer autour de cette nouvelle forme d'entreprendre auprès d'un public jeune en orientation (lycéens, usagers des centres sociaux, de la Mission locale…) ou plus généralement en insertion en soulignant la diversité de ce champ SCOP, CAE, association, SIAE...)

Les partenariats à mobiliser : associations, mission locale, Région (Lycées), Ville, Chambres consulaires…

Obj. 3 • Favoriser l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire au sein des QPV

Le développement de structures issues de l'ESS pourra être encouragé selon les besoins du territoire, notamment en utilisant les logements en rez de chaussée du parc HLM, les parcs d'activité ou bien encore les centres d'affaires présents dans les quartiers.

Une attention particulière pourra être donnée aux structures relevant de l'innovation sociale de type fablabs, crèches solidaires, etc…

Les partenariats à mobiliser : bailleurs HLM, Ville, VVE, WOOPA, Métropole, autes acteurs locaux..

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

ENJEU 1 • LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS, DE RACISME ET D'ANTISÉMITISME

En février 2014, la Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a inscrit la lutte contre les discriminations comme une priorité transversale de l'Etat dans les futurs Contrats de Ville, conformément à la mesure 3 de la décision 25 du Comité interministériel des villes « Mobiliser, former et sensibiliser le réseau les acteurs de la Politique de la ville dans le cadre d'approches intégrées »

Obj. 1 • Mettre en place le plan territorial de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme

Le plan poursuivra plusieurs objectifs étroitement liés : l'identification des actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire à travers la mise en place d'un observatoire, l'ambition de faire reculer les préjugés ethniques et de combattre les dérives communautaristes et les atteintes à la laïcité et enfin l'établissement d'un programme opérationnel d'actions en lien avec les citoyens contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre les discriminations.

Il s'articulera autour de 7 axes : la place du citoyen, la sensibilisation des acteurs sociaux économiques, la qualification juridique de la discrimination, l'accès aux droits des victimes, l'histoire et la mémoire, l'engagement citoyen et enfin l'égalité femmes-hommes.

Le lien avec l'ensemble des associations structurantes du territoire est à conforter tout comme les acteurs locaux susceptibles d'oeuvrer dans ce champ.

Les partenariats à mobiliser : signataires du plan de lutte, centres sociaux, CIDFF, MJD, autres associations...
Les dispositifs liés : PTLCDRA...

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

ENJEU 2 • RENFORCER LA PRÉVENTION-SÉCURITÉ DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Obj. 1 • Mettre en place le Plan Local de Prévention de la Délinquance

La Ville de Vaulx-en-Velin souhaite s'inscrire dans les trois axes principaux de la stratégie nationale de prévention de la délinquance : la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive, les questions de violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, la réaffirmation de la tranquillité publique qui apaise les tensions entre les habitants.

La place et le rôle du CLSPD seront réaffirmés. Les centres sociaux, par l'intermédiaire notamment de leurs travailleurs sociaux (CESF) et dans le cadre de leur pôle « famille » pourrait trouver leur place dans les échanges et la mise en oeuvre d'actions visant à la lutte contre les violences familiales.

Les partenariats à mobiliser : Police Nationale, bailleurs HLM, Prévention spécialisée, centres sociaux, service prévention sécurité de la Ville...
Les dispositifs liés : CLSPD, ZSP...

VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

ENJEU 3 • FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'INFORMATION CITOYENNE

Obj. 1 / Mettre en œuvre et animer une véritable Maison du Projet en s'appuyant sur les locaux du GPV

Le Grand Projet de Ville reçoit assez régulièrement des habitants, des porteurs de projets, des groupes d'étudiants voire des délégations étrangères pour se renseigner sur des éléments précis ou avoir de l'information globale sur les projets en cours.

Les locaux du GPV peuvent permettre de développer ces actions de manière plus importante en systématisant par exemple l'accueil de groupes (associatifs, écoles, habitants, etc…)

Les partenariats à mobiliser : associations, groupes scolaires ; habitants, universités, établissements scolaires…
Les dispositifs liés : Accueil des nouveaux vaudais…

Obj. 2 / Soutenir la dynamique des conseils de quartier récemment mis en place

La création, en 2014, des 8 conseils de quartiers (Petit Pont-Grappinière, Village, Grand Mas, Centre, Pont des Planches, Ecoin/Thibaude/Verchères, La Côte/Tase et Dumas/Genas) a pris appui sur la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et a permis le maillage du territoire vaudais en matière de participation citoyenne.

Composés de deux co-présidents (habitant/adjoint de quartier) et organisés en leur sein en différentes commissions, ils sont amenés à faire remonter des problématiques de terrain, être force de proposition sur des projets et participer à leur mise en œuvre. Ils sont également acteurs à part entière de leur territoire puisqu'ils disposent chacun d'un budget d'investissement.

Les partenariats à mobiliser : conseil citoyen, …
Les dispositifs liés : charte des conseils de quartiers…

Obj. 3 / Mettre en place un conseil citoyen regroupant habitants, acteurs locaux et professionnels du territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 prévoit la formation d'un conseil citoyen pour chaque quartier prioritaire afin de renforcer la participation habitante et la co-construction de la politique de la ville.

Le conseil citoyen contribuera pour cela à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville et participera aux instances de pilotage de la politique de la ville.

Il sera composé d'un collège habitants de 44 vaudais résidant en QPV (18 volontaires + 18 tirés au sort + 2 membres du futur conseil des séniors + 4 lycéens + 2 usagers de la mission locale) et d'un collège « associations et acteurs locaux » œuvrant sur le territoire du QPV composé de 20 membres tirés au sort (10 acteurs associatifs + 10 acteurs économique).

Les partenariats à mobiliser : conseils de quartier, acteurs associatifs, acteurs économiques…
Les dispositifs liés : charte du conseil citoyen…

Obj. 4 • Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune

Les actions de promotion de la citoyenneté mises en oeuvre notamment à partir des établissements scolaires peuvent être envisagées à des échelles plus importantes dans l'idée d'essaimer les bonnes pratiques.

A ce titre, des partenariats innovants peuvent être mis en place comme celui avec le théâtre des Célestins qui à partir d'un ouvrage relatif à la « chose publique » est un support d'échanges entre jeunes voire de création artistique commune (création d'une troupe de théâtre).

De la même façon, le projet « À Vaulx Palabres » ayant pour but d'organiser des débats entre jeunes autour des thèmes d'actualité est un exemple d'action oeuvrant au développement de la citoyenneté.

Les partenariats à mobiliser : centres sociaux, Ville, prévention spécialisée...
Les dispositifs liés : A Vaulx Palabres...

Obj. 5 • Travailler à des outils de smart data favorisant la capacité d'agir des habitants

Le processus d'ouverture de données publiques engagée nationalement avec la mission Etat Lab et la création d'un poste d'administrateur général des données peut avoir des résonnances locales.

En effet, l'usage des nouvelles technologies, en particulier d'internet, peut être un levier de promotion de l'innovation dans l'élaboration des politiques publiques comme en témoigne les grands projets collaboratifs numériques de type Openstreetmap ou Wikipedia

Il convient néanmoins de noter qu'il est important communiquer et de former les citoyens à l'exploitation et la coproduction de données pour tendre vers plus d' « empowerment » des habitants renforçant ainsi leur capacité d'agir dans leur environnement.

L'appui de structure comme l'Observatoire des Données Urbaines et Sociales de la Ville de Vaulx-en-Velin qui centralise et capte un nombre important de données locales peut être envisagée.

Les partenariats à mobiliser : Odus, service informatique de la Ville, porteurs de projets...

MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Elaboration de la convention locale

La convention locale de Vaulx-en-Velin s'est construite chemin faisant en parallèle de l'élaboration du contrat métropolitain et en lien étroit avec les services municipaux, l'Etat via la DDT et le délégué du Préfet et la Métropole.

De manière conjointe le protocole de préfiguration a été élaboré. Il est destiné à définir les études et expertises à effectuer ainsi que le mode de pilotage local, subventionnable par l'ANRU dans l'optique de préciser les objectifs du volet urbain arrêtant le programme de travail nécessaire pour aboutir à un (ou des) PRU opérationnel (s).

Les chiffres citées dans le document sont issus de sources diverses : INSEE principalement ; Fichier Filocom mais également des services municipaux (Observatoire des données urbaines et sociales, administration générale, service économique, service vie associative…).

L'équipe GPV a bénéficié d'un appui sur les données statistiques par le cabinet ORGECO.

DATES	ETAT D'AVANCEMENT
De Juillet 2014 à Septembre 2014	Travail interne au GPV
Septembre 2014 à Décembre 2014	Rencontre de l'ensemble des directions de services municipaux Présentation des intentions aux partenaires Etat et Métropole
De Janvier à Mars 2015	Consolidation du diagnostic statistique avec l'Odus et Orgeco
7 Avril 2015	Première présentation en conférence de la Majorité municipale
7 Mai 2015	Présentation en réunion des chefs de service Ville
22 Mai 2015	Réunion plénière avec les partenaires institutionnels
Du 26 au 29 Mai 2015	3 groupes de travail thématiques (acteurs de l'insertion, bailleurs HLM et représentants des locataires, associations structurantes)
28 Mai 2015	Délibération relative à la mise en place du conseil citoyen
5 Juin 2015	COPIL restreint relatif aux orientations du protocole de préfiguration
17 Juin 2015	Deuxième présentation en conférence de la Majorité municipale
23 Juin 2015	COPIL commun à tous les sites sur les protocoles de préfiguration
2 Juillet 2015	Délibération de la convention locale d'application

La conduite de la convention locale

Les modalités relatives à la conduite du projet détaillées ci-dessous reprennent en grande partie les éléments développés dans le contrat métropolitain.

GOUVERNANCE

Le pilotage politique de la convention locale

« Il s'articulera autour d'un comité de pilotage local comprenant le Maire, le Préfet, le Président de la Métropole, le Président du Conseil Régional ou son représentant, et d'autres participants à définir selon les sites. Ce comité est présidé par le Maire. Il fixera les orientations du projet local, organisera sa mise en oeuvre et en examinera le bilan. Il définira la commande d'évaluation et en débattra des résultats »

La conduite technique de la convention locale

« Au nom de son équipe, le directeur de projet ou chef de projet territorial rendra compte de la mise en œuvre des objectifs définis dans la convention d'application du Contrat de ville aux trois mandants : commune, État, Métropole.(…)L'animation et le regroupement des chefs de projet/directeurs de projet territoriaux de l'agglomération par la Métropole et l'État contribuera à faire vivre un lien permanent entre les actions locales et les politiques d'agglomération, indispensable à l'efficacité de la Politique de la Ville.

Ceci étant, la dimension municipale de la Politique de la Ville restera fondamentale dans le cadre de la mise en œuvre des volets de compétence communale.

A ce titre, des objectifs des communes sont à faire apparaître dans les conventions d'application : l'intérêt d'organiser de façon plus lisible la maîtrise d'ouvrage communale sur les actions de ses compétences, de favoriser une meilleure prise en compte des grands enjeux de la Politique de la Ville par les principaux services et délégations thématiques des communes »

Les partenaires à mobiliser

« Une Equipe-projet Politique de la Ville élargie sera définie.

Elle comprendra a minima :
- Le Directeur(trice) de projet
- Le Délégué du Préfet : Celui-ci représente transversalement les services de l'État dans l'opération, tant auprès des techniciens que des décideurs. Il participe aux actions opérationnelles et est associé systématiquement au fonctionnement régulier de l'Equipe- projet Politique de la Ville

Elle sera élargie le cas échéant aux représentants de la Région, de la C.A.F, de Pôle emploi, de l'Education Nationale, le cas échéant celui du ou des bailleurs, ainsi que des services des institutions partenaires ».

Par ailleurs, la Ville étant particulièrement concernée par les problématiques intercommunales (QPV Bron/Chénier, Mission Carré de soie, projet Grande Ile Mas/St Jean…) les communes limitrophes pourront-être associées.

COMMUNICATION

L'équipe politique de la Ville de Vaulx-en-Velin pourra participer à la définition d'une stratégie de communication partenariale et à sa mise en œuvre pour répondre tant aux enjeux des quartiers et de la Ville qu'à ceux de l'agglomération

INNOVATION SOCIALE ET EXPÉRIMENTATIONS

La mise en œuvre de la convention locale pourra être l'occasion de réfléchir à l'opportunité d'utiliser la recherche-action dans la conduite des projets.

Le partenariat avec les universités et les chercheurs pourra être envisagé de manière à impulser de l'innovation, essaimer les bonnes pratiques à l'échelle du territoire et de l'agglomération dans une logique de promotion du territoire via la communication et le marketing territorial.

L'animation de la convention locale

INSTANCES

- Faire des comités de pilotage une instance de validation transversale sur la base de diagnostics partagés entre l'ensemble des acteurs locaux, sociaux et urbains.
- Conforter l'instance technique GTU en veillant au croisement systématique des problématiques sociales et urbaines dans l'examen des projets.
- Transformer les GTDS en revue de projet interne à l'équipe et travailler à la mise en place d'une nouvelle instance technique relative au développement social partenariale (avec ODJ précis, CR, suivi de la mise en oeuvre).
- Coordonner les communications Ville et GPV dans le cadre de réunions de travail bi-mensuelles.
- Faire des conseils de quartier et du conseil citoyen des instances de coconstruction de certains projets en définissant le cadre adéquat.

OUTILS

- Alimenter des diagnostics territoriaux et les porter à connaissance.
- Mettre en place des outils de suivi des projets dans le champ du développement social et du développement urbain.
- Poursuivre la production d'outils de communication pour répondre à la stratégie de communication partenariale mise en place et développer des outils sur mesure (cartographie et maquette 3D de la commune et des projets) liés à des problématiques particulières (GSUP, Insertion/emploi…).

INGÉNIERIE ET DESCRIPTIF DES POSTES DE L'ÉQUIPE PROJET

La mise en œuvre de cette géographie prioritaire se fait par des Equipes-projet Politique de la Ville qui sont à la fois responsables du renouvellement urbain lorsqu'il existe et du volet social de la politique de la ville.

Cette unité dans la conduite du projet est fondamentale pour maintenir la notion d'un projet unique de territoire et d'une complémentarité permanente entre les deux volets de l'action.

Les Equipes-projet Politique de la Ville sont systématiquement cofinancées par les communes et le Grand Lyon, et l'État sur les QPV. Le maintien d'un co-mandatement des Equipes-projet Politique de la Ville est le gage de l'unité de l'action publique.

A Vaulx-en-Velin, la configuration du Grand Projet de Ville sera celle-ci :

- 1 poste de directeur
- 1 assistante
- 2 chargés de communication
- 1 chargé de développement GSUP Habitat
- 1 chargé de développement Projet urbain NPNRU
- 1 chargé de développement Ingénierie Sociale / Médiation Prévention
- 1 chargé de développement Education Campus Culture Santé
- 1 chargé de développement Démocratie Active et Emploi/Insertion
- 1 chargé de développement Citoyenneté LCDRA et accès aux droits

L'évaluation de la convention

- Mettre en place un dialogue régulier avec les instances participatives de la Ville sur les projets en cours
- Conduire l'animation du contrat de ville dans une dynamique durable de projets en évaluant les enjeux et les objectifs opérationnels de manière jalonnée (à mi-contrat) avec des indicateurs chiffrés mesurables périodiquement et des groupes de travail partenariaux (qualitatifs)
- Examiner les projets à partir de la trame du contrat de ville en vérifiant le cadre dans lequel s'inscrit l'action (répond t-elle à un enjeu et à des objectifs issus d'une des thématiques cibles ?
- Utiliser le référentiel d'évaluation des actions à partir des 5 axes repérés (habilités des habitants, connexion urbain et social, intensité des partenariats, persévérance et participation des habitants) et selon la méthodologie suivante (quels impacts ? quels effets ? quels résultats)

LES DIFFERENTS NIVEAUX D'OBJECTIFS, DE REFLEXION DU PROJET	**Enjeu :** Ce que l'action ou le projet vise le plus globalement, au plus long terme	**Objectif stratégique :** Définit les objectifs en prenant en compte les problèmes à résoudre, les besoins, les opportunités et les contraintes externes.	**Objectif opérationnel :** Objectif le plus direct et concret de l'action menée
CORRESPONDANCE SELON LE TYPE D'INDICATEUR	**Indicateur d'impact** : Mesure des conséquences à moyen et long terme de l'opération (évaluation d'une politique, d'un enjeu)	**Indicateur d'effet :** Mesure des effets visibles et immédiats de l'action	**Indicateur de résultat :** Mesure de la mise en oeuvre ou de l'avancement physique d'une opération

Tableau OSL/février 2014

V. TABLEAU SYNTHETIQUE DE REDACTION

Axe/thém atique/pilier	*Enjeu stratégique*	*Objectifs opérationnels*	*Actions*	*Acteurs*	*Finance-ment*	*Innovation*	*Évaluation*
- - -	- - -	- - -	***De droit commun….***	-	-	-	-
			Politique de la Ville…	-	-	-	-

- Les actions principales qui relèveraient d'un financement pluri-annuel avec une intervention forte du droit commun (ex : interventions sociales et culturelles dans le cadre du réaménagement de la promenade Lénine, etc…)
- Les actions secondaires qui pourraient être liées à une programmation annuelle dans le cadre d'un appel à projet contextualisé s'appuyant à la fois sur le cadre du contrat de ville et sur les lettres cadre du Préfet et du Maire en adaptant les procédures aux petites associations

SIGNATAIRES

Vaulx-en-Velin le 28 janvier 2016

En présence de PATRICK KANNER,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

DANIEL GODET
Président de ABC HLM du Rhône

DANIEL MEYER
Directeur Territorial du Pôle Emploi Rhône

JEAN-CHRISTOPHE BIDET
Inspecteur d'Académie,
Directeur académique adjoint

PHILIPPE SIMONNOT
Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales du Rhône

GIL VAUQUELIN
Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des Dépôts et Consignations

MICHEL LE FAOU
Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie

MICHEL DELPUECH
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

HELENE GEOFFROY
Maire de Vaulx-en-Velin,
Députée du Rhône,
Vice-Présidente de la Métropole de Lyon

Source
INSEE // FILOCOM // CPAM // CAF // OPS // PÔLE EMPLOI // CGET // AGENCE D'URBA // MÉTROPOLE // SERVICES MUNICIPAUX // GRAND PARC // RPLS // ILHA // DIRRECTE

GRAND PROJET DE VILLE
Espace Benoît Frachon
3, avenue Maurice Thorez - 69 120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 37 45 32 25 // Fax. : 04 37 45 32 26
contact@gpvvaulxenvelin.org
www.gpvvaulxenvelin.org

Grand projet de ville Juin 2015